

LAUS
L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE

MAG

Actualité

Refondation de l'École

Dossier

**Emploi et salaires
sortir de la crise**

Entretien

Michel Serres



EMPLOI
SALAIRES

**A la MGEN, nous protégeons
chaque jour 3,5 millions de personnes.**

Pour nous, la solidarité est essentielle.

**Ainsi, quand les dépenses de santé
des uns sont peu élevées, tous ceux
qui en ont le plus besoin peuvent bénéficier
d'une meilleure prise en charge.**

C'est cela, être la référence solidaire !



“
**L'essentiel
pour nous ?
Être bien protégés
tout en concourant
à la santé des autres.
Bien plus qu'une
mutuelle
la référence
solidaire !**
”



MUTUELLE SANTÉ • PRÉVOYANCE • DÉPENDANCE • RETRAITE

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°775 065 396. MGEN Vie, n°401 922 032. MGEN Filis, n°440 302 588. Mutuelles soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Actions sanitaires et sociales, n°441 921 913. MGEN Centres de santé, n°477 901 714. Mutuelles soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité.



16 Fenêtre sur
Les transports scolaires

21

Dossier
Emploi et salaires :
sortir de la crise

40

Entretien avec
Michel Serres



Édito

Mouton noir

Un mois après une rentrée scolaire difficile dans laquelle, pourtant, les personnels cherchaient des signes d'espoir, force est de constater que la situation n'incite pas au rêve. Où en est-on de la priorité à l'avenir de la jeunesse affichée, martelée par le président de la République ? Peut-on croire qu'elle est TSCG-compatible, quand on découvre la loi de finances 2013 ou lorsque l'on subit tous les freins actionnés dès qu'il s'agit de remettre en cause l'essentiel des réformes structurelles du précédent gouvernement ?

Heureusement, il y a la « refondation de l'École » préparée par une grande concertation, me direz-vous. Certes, mais le doute est permis au vu des manœuvres des uns qui tordent déjà le bâton des conclusions pour sauver le « socle et son LPC » contre vents et marées, et surtout contre la réalité vécue dans les établissements, ou des autres qui théorisent sur la « révolution pédagogique » sans connaître le quotidien des classes.

Si on veut rompre définitivement avec l'antienne du second degré « mouton noir » du système éducatif, il reste indispensable de faire entendre la voix de ses personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation qui le tiennent à bout de bras depuis des années. Les États généraux, dans les établissements, dans les académies ensuite, doivent déboucher sur une journée



nationale d'ampleur. À nous tous, ensemble, de les réussir !

Roland Hubert
cosecrétaire général

SOMMAIRE

30 jours

Portrait

• Guy Ontanon

Actualité

- Rapport de l'OCDE
- Traité européen
- Bilan de la concertation
- Décentralisation
- Régionalisation des CIO
- Le second degré oublié ?
- Égalité professionnelle

Fenêtre sur

• Les transports scolaires

Éco/social

- Crise économique et financière
- Austérité pour 2013
- Récession

Dossier

• Emploi et salaires : sortir de la crise

Métier

- Livret personnel de compétences (LPC)
- Observatoire violence scolaire
- Histoire-géographie
- Épreuves de langues vivantes au baccalauréat

4

Catégories

- STI
- Questionnaire AED
- Un film pour débattre
- Retraités : manifestation le 11 octobre

6

8

Sur le terrain

- Enseigner en milieu carcéral

Dans la classe

- Ma première rentrée au collège

Droits et libertés

- Mariage pour tous
- Logement social

16

18

Culture

- Livres/Revue
- Cinéma/Théâtre/Spectacle

21

Entretien

- Michel Serres

28

International

- Actions syndicales en Europe
- Éducation et développement durable

Culture

- Multimédia

30

32

34

35

36

40

42

44



© Timothy A. Clary/AFP

Pas de miracles à attendre de l'ONU

L'Assemblée générale annuelle des Nations Unies, la 67^e du nom, s'est ouverte à New-York. On y évoque bien sûr les problèmes du monde, il y a les discours officiels des chefs d'État ou de gouvernement à la tribune des Nations Unies. Des déclarations d'intention. Car les seules décisions concrètes sont prises au Conseil de sécurité. Et manifestement « le machin qu'est l'ONU » est en panne. On a reparlé de la Syrie, mais aussi de la situation au nord du Mali, de la Palestine, du nucléaire iranien, des problèmes de développement et d'écologie. On en a parlé, on en reparlera ! Malgré les discours, malgré les entrevues bilatérales ou autres réunions régionales, malgré les rencontres de couloir, force est de constater que l'ONU se trouve dans une impasse. Les divergences empêchent toute action significative pour stopper les violences. En attendant, la guerre civile en Syrie se poursuit avec son cortège d'horreurs et de souffrances. Le peuple syrien n'espère plus grand-chose de l'ONU et de son émissaire.

- 9 août** **Le changement ?**
Évacuation d'un camp de Roms près de Lille
- 22 août** **De quoi refroidir.**
L'Antarctique se réchauffe depuis 600 ans
- 24 août** **Toujours et encore.**
Le nombre de réfugiés syriens dépasse les 200 000
- 25 août** **Dernier pas.** Neil Armstrong est mort
- 29 août** **Une goutte... d'oil**
Baisse de six centimes des prix du carburant
- 4 sept.** **Courage...** C'est la rentrée
- 5 sept.** **Yes we can plus.** Quatre ans après « Yes we can », Obama prône la patience en espérant un nouveau mandat

- 6 sept.** **Une libération.** Bernard Arnault, PDG de LVMH, souhaite prendre la nationalité belge
- 7 sept.** **La culture, ça eût payé !**
Un milliard d'euros de projets culturels arrêtés ou suspendus
- 8 sept.** **Voulez-vous...**
Les homosexuels pourront se marier et adopter
- 9 sept.** **Marche arrière.** Le rapport Sartorius valide le plan social à Peugeot Aulnay
- 10 sept.** **Ça sent le gaz.** GDF Suez réclamerait une nouvelle hausse de 7 % du prix du gaz
- 11 sept.** **Trop de handicaps !**
L'accessibilité des lieux publics aux handicapés prend du retard
- 12 sept.** **Dur à avaler.**
Un médicament sur deux inutile, selon deux spécialistes
- 13 sept.** **Lettre d'intention.**
La Poste va recruter 5 000 agents de plus d'ici 2014
- 15 sept.** **Mauvaise image.** Colère dans le monde musulman après un film islamophobe tourné aux États-Unis
- 19 sept.** **Mauvaise graine.** Une étude suggère que la consommation d'OGM provoque des effets gravissimes pour la santé !
- 18 sept.** **À part égale.** Les femmes gagnent toujours 25 % de moins et sont les plus touchées par le temps partiel subi
- 24 sept.** **Et un, et deux et de trois...**
La barre des trois millions de chômeurs franchie

BILLET D'HUMEUR

Consultez, consultez...

En restera-t-il quelque-une part de cette nouvelle loi. *Je suis vraiment à deux doigts de bien entamées par une longue concertation dans le but de refonder l'école et d'établir la future loi d'orientation, quel étonnement !* Ailleurs, sous les lambris du Premier ministre se signait un accord qui anticipait, sans concertation aucune cette fois, de dupes. **Valérie Héraud**

Une assurance bien de son temps



Qu'il s'agisse de mobilité, d'environnement ou de services pratiques, la nouvelle assurance habitation de la GMF innove pour tenir compte de l'évolution des modes de vie.

Ecouter de la musique grâce à son lecteur MP3, envoyer un email de son Smartphone, occuper son trajet en train en regardant un film sur son ordinateur portable... La sphère privée tend aujourd'hui à se déplacer de la maison vers l'espace public : les cafés, les transports en commun, la rue... A l'écoute de ses assurés, la GMF

performance énergétique ⁽¹⁾ ? Vous bénéficiez alors d'une réduction de 5% pendant 5 ans sur votre contrat, Sans oublier une assurance sans majoration de toutes vos installations faisant appel aux énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, géothermie...). Enfin, vous pouvez faire appel à nos experts pour profiter d'un avis technique sur tout devis de travaux d'économie d'énergie (isolation, chauffage) de votre habitation. Bien pratique en cas de doute !

⁽¹⁾ doté d'un diagnostic de performance énergétique avec une étiquette énergie A, B, C.

Valérie Cohen, Directrice technique de la GMF

« Un contrat en phase avec les attentes actuelles »

- La GMF a conçu son nouveau contrat DOMO PASS en concertation étroite avec ses sociétaires, dans la lignée de la démarche qualitative initiée avec AUTO PASS en 2008 et SANTÉ PASS en 2010. Notre objectif consiste à apporter à nos assurés des réponses adaptées, en phase avec leurs attentes actuelles, leur mode de vie, leurs besoins et leur budget. DOMO PASS, solution innovante proposée à un prix avantageux, nous permet ainsi de conserver un temps d'avance en termes de qualité et de compétitivité sur le marché -.

a conçu DOMO PASS, une assurance multirisques habitation comportant de nombreuses garanties innovantes. Ainsi, pour 7 euros par mois (ou en inclusion dans la formule Confort +), DOMO PASS couvre tous vos appareils nomades en cas de vol ou de casse, et ce quel que soit le lieu de survenue du sinistre.

UN CONTRAT QUI SE MET AU VERT

Parce que les enjeux liés à l'environnement sont de plus en plus présents, DOMO PASS comporte en outre plusieurs garanties et avantages en tenant compte. Votre logement fait preuve d'une bonne

UNE ASSURANCE SANS SOUCI

Le contrat DOMO PASS, c'est aussi de nombreux « plus » destinés à faciliter votre quotidien :

- un service SOS Domicile accessible 24 H/24, 7J/7 pour les urgences de serrurerie et de plomberie – mais aussi pour le chauffage, le gaz et l'électricité – avec la prise en charge des frais de déplacement et de la première heure de main d'œuvre du prestataire agréé GMF
- une garantie « panne électroménager » pour tous les appareils de moins de 5 ans, blancs ou bruns, pour 5 euros par mois (ou en inclusion, selon la formule choisie), comprenant les réparations, ou la livraison et l'installation d'un appareil de remplacement.
- un service de mise en relation avec tous les corps de métiers pour trouver rapidement des professionnels agréés : maçon, plombier, électricien...



Pour en savoir plus sur ce contrat : Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé) ou connectez-vous sur www.gmf.fr

LES JEUX OLYMPIQUES DE LONDRES ont occupé l'espace médiatique tout l'été 2012, les Jeux paralympiques ont eux aussi remporté l'adhésion du plus grand nombre et ces événements se sont déroulés devant des spectateurs conquis, à guichets fermés. Pour évoquer ce sujet, *L'US* a choisi de prêter une attention particulière à un entraîneur de renom, Guy Ontanon, une référence mondiale dans le sprint, qui entraîne les sportifs valides, mais aussi handicapés, et les mène au plus haut niveau... Rencontre avec un humaniste...

Un homme, une vocation, des convictions

Dès la rencontre, Guy Ontanon séduit : un visage ouvert, un sourire franc et cette façon généreuse de vous mettre à l'aise... En toute simplicité, il accepte de se livrer, sans réserve, il ne cache rien, il a l'habitude de donner, à ses athlètes notamment : beaucoup de temps, d'attention, à chacun et à chacune. On peut dire de lui qu'il a la « vocation » en matière d'éducation, et depuis son plus jeune âge il veut être enseignant, prof d'éducation physique plus précisément. Et prof, il l'a été durant 19 ans, il le reste, profondément attaché à son rôle d'éducateur, dans son rôle d'entraîneur sportif de haut niveau.

Une enfance chaotique, une jeunesse passionnée

Guy Ontanon naît à Casablanca, il arrive en France clandestinement à l'âge de 4 ans ; ses parents sont séparés, c'est un beau-père (qu'il appelle son père, qu'il reconnaît pour tel) qui lui transmettra toute l'éducation qui le structurera, avec force de valeurs qui ne l'ont jamais quitté : « *Mon père m'a profondément marqué : c'était un humaniste, sa porte était toujours ouverte, il donnait tout, même quand il n'avait rien...* ». Avant toutes choses, il lui transmet son amour du sport, et Guy s'essaie à la pratique de divers sports dès le primaire, sans pouvoir choisir de domaine de prédilection... C'est son enseignant en Sixième qui repère Guy pour ses qualités physiques, et qui tente de transformer le dilettante d'alors en sportif acharné... Joueur de foot, puis de basket, d'abord à l'UNSS, ensuite en club... Véritable passion, le sport prend donc toute la place dans sa construction en tant qu'adolescent, et dans ses projets d'avenir, puisque Guy veut devenir prof de sport ! Il le sera, en collègue durant huit ans en tant que maître auxiliaire, puis, admis au concours, au lycée, 11 ans... C'est à travers l'UNSS qu'il découvre l'athlétisme, qui va devenir sa spécialité.

Le secret ? La confiance...

C'est par hasard que Guy Ontanon est venu à l'entraînement professionnel : à l'UNSS, il croise des élèves brillants sur le plan sportif, les



« Contrairement à l'affichage, il y a une vraie discrimination du handisport, c'est scandaleux. »

envoie alors vers les clubs... Une fois en club, la première de ses élèves, plus à l'aise avec lui, lui demande de rester son entraîneur. Il accepte de donner de son temps, en plus de son travail de prof, et de façon bénévole... Un autre suit, d'autres encore. « *J'ai eu de la chance, ils ont été classés, sélectionnés et primés, certains sont devenus champions de France.* » De la « chance » ? Pas vraiment... Guy est modeste, ne se met jamais en avant (il réserve cela à ses athlètes), mais il doit bien reconnaître que ce n'est pas de chance qu'il s'agit, mais d'un véritablement talent d'entraîneur ! Il mènera de front les deux activités (prof et entraîneur) pendant 10 ans, et donnera tout, sans compter, pour ces jeunes... Repéré par la FFA⁽¹⁾, il est pressenti pour préparer les juniors sur 4 x 100 m au championnat du monde de Sydney. « *J'accepte cette mission comme un véritable honneur, et je dois cumuler avec mon*

métier car il n'y a pas de poste détaché. Mais les jeunes sont médaillés, c'est une grande chance pour moi, ça m'a mis un pied à l'étrier. » Encore la « chance », Monsieur Ontanon ? « *Non, ce n'est pas vraiment de la chance, mais je ne veux pas non plus me vanter. Je n'ai jamais voulu vendre la peau de l'ours, j'ai toujours fait attention à ne pas blesser les gens, j'ai essayé de tenir compte des valeurs transmises par mon père : en fait, pour moi, l'entraînement, c'est une affaire de rencontre, une aventure humaine. Tout est question de confiance entre le sportif et son coach, c'est le plus important.* »

L'être humain d'abord, le sportif ensuite

Mettre en avant les valeurs humaines de l'athlète, l'aider à se construire en tant qu'homme, femme, voilà ce qui prime pour Guy : pour lui, son rôle d'éducateur passe par conséquent par la réussite scolaire, comme une évidence. « *J'ai entraîné un jeune en rupture avec l'école, je lui ai fait, non sans mal, raccrocher les études... À 19 ans il a été finaliste, ce qui n'était pas gagné vu sa spécialité, et les journalistes m'ont demandé si j'étais content : je leur ai dit que j'étais très heureux, car il avait eu son bac !* » Les valeurs, Guy pense que le sport peut aider à les acquérir, mais cela ne coule pas de source, le terrain est piégé : à l'Éducation nationale, l'accent est mis sur la socialisation (respect des règles, canalisation de son énergie...) et les missions des enseignants sont souvent réductrices. « *Dans le sport de haut niveau, entre le dopage, l'argent, les addictions de toutes sortes, c'est difficile de garder le cap aussi, les valeurs humaines passent souvent après la dure loi de la compétition...* »

Money, money, money...

L'argent (sponsors, produits dérivés, transferts, salaires, primes...) est le nerf du sport de haut niveau, mais pas pour tout le monde. G. Ontanon est détaché du MEN à présent, il est donc salarié à l'INSEP⁽²⁾ et son salaire n'a rien à envier à celui d'un prof. Certains sportifs



Photos : © Stéphane Kempinaire

gagnent énormément, d'autres, même de très haut niveau, ne gagnent pas leur vie, cela dépend des spécialités. Ces inégalités révoltent le coach, qui ne tolère pas l'injustice : « *les écarts sont indécentes d'un sportif à l'autre. Le système est à réformer, y compris du côté des entraîneurs, car il est pervers : un coach, par exemple, n'est pas intéressé à la réussite de son athlète, mais son agent, oui ! Nombreux sont les entraîneurs qui ne sont même pas payés, moi-même j'ai été de longues années bénévole, même pour des préparations olympiques, et j'en suis fier, mais ce n'est quand même pas très normal : les compétences doivent se payer ! Il faut professionnaliser les coaches, c'est une nécessité absolue. Pour les Jeux paralympiques, c'est encore pire : je n'ai même pas pu aller à Londres, alors que deux de mes athlètes participaient, parce que la fédération paralympique ne pouvait pas financer ! Contrairement à l'affichage, il y a une vraie discrimination du handisport, c'est scandaleux.* » Et Guy explique que il n'est pas payé pour entraîner ces deux athlètes qui ont rejoint son groupe et qui s'entraînent avec les valides : pour le handicap, il n'y a ni formation, ni budget...

Les mentalités évoluent pourtant

Guy entraîne des athlètes handicapés, et il ne s'agit pas véritablement pour lui d'une démarche militante, mais juste du hasard d'une rencontre, d'une demande à laquelle il répond positivement, par générosité, porté par ses qualités humaines : lors des entraînements, les journalistes photographient les sportifs valides et handicapés, ensemble sur le stade... Les

« L'entraînement, c'est une affaire de rencontre, une aventure humaine. Tout est question de confiance entre le sportif et son coach. »

médias contribuent à faire changer le regard sur le handicap, et la France se distingue justement par son respect des athlètes handicapés et leur intégrité : ni compassion, ni commisération. Pourtant, la discrimination entre Jeux olympiques et paralympiques se révèle avec une acuité particulière dans le traitement qu'en font les médias télévisés : peu de retransmissions, à des heures de faible écoute, et presque jamais sur les chaînes du service public ! « *Ce n'est pas*

vendeur ! Entre une finale avec un Bolt qui peut surprendre, et une autre avec Pistorius, les enjeux ne sont pas les mêmes ; le poids des sponsors et donc les conséquences économiques ne sont pas comparables non plus ! »

Cette injustice met Guy en colère, mais ses colères et ses révoltes le nourrissent... C'est une personnalité qui déborde d'énergie, une énergie positive, qui l'anime intensément : « *j'ai mes doutes, aussi, je me remets toujours en question, et moi aussi j'ai besoin d'être rassuré pour avancer. J'apprends à mes athlètes à gérer leurs émotions, je ne parviens pas toujours à faire de même !* ». Des doutes, peut-être, mais au-delà, une formidable confiance, confiance en l'autre, foi en ses capacités. Sur son site internet, site qu'il alimente pour ses athlètes, il a posté en exergue une citation de Victor Hugo, avouons que ce n'est banal... Mais pour Guy, la citation est naturelle, car c'est sa conception de la vie : « *Ceux qui vivent sont ceux qui luttent* ». Merci, Monsieur Ontanon. ■

Meilleurs résultats en tant qu'entraîneur

- **Christine Arron**, double médaillée aux championnats du monde en 2005.
- **Muriel Hurtis**, championne d'Europe sur 200 m en 2002, championne du monde en salle sur 200 m en 2003, et médaillée de bronze en plein air.
- **Jimmy Vicaut**, 3^e aux championnats du monde juniors en 2010, champion d'Europe du 4 × 100 m en 2010, finaliste sur 100 m et médaillé d'argent au 4 × 100 m aux championnats du monde en 2011.
- **Arnaud Assoumani**, champion paralympique du saut en longueur en 2008.

(1) FFA : Fédération française d'athlétisme
(2) INSEP : Institut national du sport, de l'expertise et de la performance

Portrait réalisé par Véronique Ponvert

OCDE : RAPPORT SUR L'ÉDUCATION

L'OCDE a publié son « regard [annuel] sur l'éducation » correspondant aux données recueillies avant 2010. Cette année, le rapport sur la France met entre autre en exergue la baisse du taux de scolarisation des 15-19 ans, la diminution de la moyenne d'âge des enseignants et l'« investissement dans les établissements » par rapport au PIB. Il ne développe ni la question salariale ni celle du nombre d'élèves par classe.

Le rapport pointe, à juste titre, un rajeunissement des corps enseignants du second degré entre 1998 et 2010 (la part des moins de 40 ans a augmenté de 2 points en France contre 1 point en moyenne dans les pays de l'OCDE). Il faut cependant noter que la part des enseignants âgés de plus de 60 ans

a augmenté de 3 points, en France comme dans l'OCDE. Pour la France, cela relève de la conjugaison de deux phénomènes : la réforme des retraites qui commence à produire ses effets néfastes et la faiblesse des recrutements tant à la fin des années 70 et au début des années 80, que ces dernières années.

L'« investissement dans les établissements d'enseignement » par rapport au PIB est un concept qui recouvre des réalités extrêmement diverses selon les pays : financement des familles inclus ou non, rôle des établissements, des collectivités territoriales ou des États dans le financement (personnels, fonctionnement...). Il convient donc d'analyser beaucoup plus finement cette donnée que ne le fait la note relative à la France. Le rapport pointe aussi que les dépenses consacrées aux établissements du secondaire sont de 15 % plus élevées que la moyenne des pays de l'OCDE. Cela s'explique par le choix que notre pays a fait d'investir dans la formation initiale en diversifiant les voies et les séries de formation, ce qui a permis d'amener trois élèves sur quatre au niveau baccalauréat.

Développements nécessaires

Même s'il s'en fait l'écho, il aurait été important que ce rapport développe la faiblesse persistante du niveau de rémunération des enseignants français par rapport à leurs homologues des pays de l'OCDE (cf. aussi graphique p. 26). D'autant que le temps d'enseignement des enseignants français comme le niveau de recrutement ne peuvent expliquer ce phénomène car ils sont sensiblement les mêmes dans les autres pays européens.

Le rapport ne met pas non plus en avant le nombre d'élèves par classe alors que la France se situe dans le peloton de queue des pays de l'OCDE (20^e sur 26) avec une moyenne de 24,3 élèves par classe dans le secondaire contre 23,3 en moyenne dans les pays de l'OCDE et 21,9 dans les pays de l'UE.

Ce rapport de l'OCDE démontre, s'il en était besoin, que la France doit d'urgence revaloriser les professions enseignantes et investir dans l'Éducation. ■

Xavier Marand



© Clément Martin

LA SECONDE, ÇA CRAINT ! BAISSÉ DU TAUX DE SCOLARISATION DES 15-19 ANS

Le taux de scolarisation mesure le pourcentage d'une classe d'âge qui se trouve en formation initiale. Les 15-19 ans sont au collège, au lycée ou en apprentissage, et dans le post-bac. La fin de scolarisation de cette tranche d'âge implique soit une sortie avec un diplôme niveau V (BEP-CAP) ou IV (bac), soit un décrochage.

En France, le taux de scolarisation a baissé de 3 points entre 2000 et 2006, pour se stabiliser de 2006 à 2010. Sur ces mêmes périodes, les effectifs de la classe d'âge ont augmenté de 6 points puis chuté de 4 points. Cette période précédant la mise en place du bac pro en 3 ans, on peut penser que le nombre de jeunes achevant leurs études avec une qualification

niveau IV ou V est resté stable, mais que le système n'a pas su gérer l'augmentation des effectifs, ce qui s'est traduit par une augmentation du décrochage de 2000 à 2006. Entre 2006 et 2010, les politiques de restrictions budgétaires ont été telles que la baisse des effectifs n'a conduit qu'à une stabilisation du taux de scolarisation. On constate que le nombre de classes de Seconde de 35 à 39 élèves a augmenté de 3,5 points dans la période, or on sait que la Seconde est une classe charnière pour le décrochage.

Il y a lieu de s'inquiéter de cet échec de l'école, alors que la mise en place du bac pro 3 ans risque de générer une augmentation du décrochage.

Valérie Sipahimalani

Les meilleures offres pour la performance !

20€
Remboursés*

FX-CG20

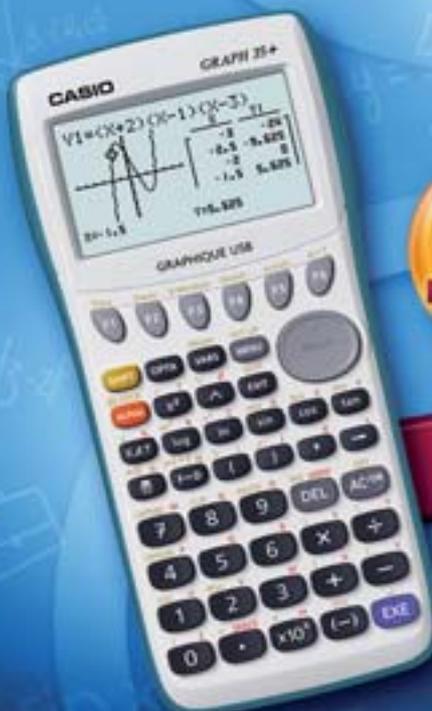
- Lycée sections scientifiques et études supérieures
- Ecran couleur haute résolution
- Puissance et exhaustivité



10€
Remboursés*

GRAPH 35+ USB

- Lycée toutes sections
- Facilité de prise en main
- Performance et ergonomie



Toutes les calculatrices CASIO sont conformes aux programmes scolaires du Ministère de l'Éducation Nationale.

www.casio-europe.com/fr

* Offre valable en France Métropolitaine jusqu'au 30 septembre 2012. Voir conditions sur le pack.

TRAITÉ EUROPÉEN : UN

Le projet du traité européen, « traité de stabilité, de coopération et de gouvernance » (TSCG), fait aujourd'hui débat. Il s'inscrit dans la suite de traités successifs (Maastricht, Lisbonne) dont les logiques ont toujours été d'imposer aux États-membres des restrictions de la dépense publique, imposant des politiques d'austérité, des affaiblissements des services publics avec pour conséquences le recul des

ENTRE CONTRAINTES ET SANCTIONS DE LA COMMISSION

Ce traité vise en effet à durcir les contraintes issues du Traité de Maastricht (1991) et codifiées dans le Pacte de stabilité et de croissance (1999) : il impose désormais une « règle d'or » interdisant à chaque État d'avoir un déficit « structurel » supérieur à 0,5 % de son PIB ; il exige que cette règle soit inscrite dans la Constitution ou le droit national de chaque pays ; il introduit des sanctions quasi automatiques en cas de non-respect (jusqu'à 0,5 % du PIB !).

Austérité durable

Avec la « règle d'or », ce traité instaure de fait une austérité durable puisqu'il condamne les pouvoirs publics à financer leurs investissements sur la seule base de leurs recettes de l'année. Or, la baisse des salaires et des dépenses publiques, la montée du chômage entraînent *ipso facto* la baisse des recettes fiscales, laquelle justifie de nouvelles mesures d'austérité qui, en freinant l'activité économique, finissent par plonger le pays dans la récession (l'économie française est déjà entrée en stagnation).

Avec ce traité, la politique économique de chaque pays est mise sous haute surveillance. Même le journal *Les Échos* évoque « une nouvelle contrainte sur la politique économique ».

Sous surveillance

Alors que la notion de déficit « structurel » fait débat entre les économistes (le traité précise que c'est la méthode de calcul de la Commission européenne qui l'emporte), tout pays qui s'écarte de la « règle d'or » se verrait imposer un « mécanisme de correction » l'obligeant à mettre en œuvre des mesures d'austérité budgétaire – d'un montant déterminé par les calculs fortement contestables de la Commission européenne –, mesures que son Parlement national serait contraint de voter ! Cerise sur le gâteau, le traité installe même des mécanismes de surveillance et de défiance entre les États membres de la zone euro, chaque État ayant le pouvoir d'en poursuivre un autre en saisissant la Cour de justice européenne, même si la Commission n'avait rien trouvé à reprocher à ce dernier ! ■

Monique Daune

CONSTRUIRE L'ACTION... INDISPENSABLE

Face à l'aveuglement des gouvernements, il est indispensable de construire une mobilisation puissante. Si elle existe dans les pays européens les plus durement touchés (Espagne, Portugal et Grèce) qui déjà vivent la spirale infernale du toujours plus d'austérité, elle reste à construire en France. L'appel aux manifestations du 30 septembre contre la

ratification du traité en est une étape. Convaincre que des alternatives existent reste une priorité de l'action syndicale. Le SNES et la FSU s'y emploient et sont déterminés à être moteurs dans l'émergence d'un mouvement qui doit pouvoir trouver des convergences avec les mouvements sociaux qui se multiplient partout en Europe.

Dans toute l'Europe

Le CSEE (Comité syndical européen de l'éducation) s'est adressé aux organisations membres grecques pour leur exprimer son soutien dans leur lutte contre les mesures d'austérité et la grève générale du 26 septembre. En effet, dans ce pays, plus de la moitié des jeunes de moins de 25 ans se retrouvent sans emploi, 53,8 % au chômage selon les chiffres fournis par Eurostat, la division des statistiques de la Commission européenne ! Des réductions de salaire de 25 à 40 % pour les enseignants, une déréglementation du marché du travail mise en condition préalable au versement du plan de renflouement prévu en octobre.



Manifestation en Espagne le samedi 15 septembre



Interpellation musclée lors de la manifestation contre l'austérité à Madrid le 25 septembre

© AFP/Pierre-Philippe Marcou

Le 15 septembre, des manifestations ont eu lieu dans tout le Portugal pour protester contre les coupes budgétaires imposées par le gouvernement, qui se permet d'aller même au-delà de ce que recommande la Troïka (UE, FMI, BCE). Grande manifestation également dans les rues de Madrid le 15 septembre sous le mot d'ordre : « ils veulent ruiner le pays, il faut les en empêcher ». D'autres mobilisations sont d'ores et déjà programmées en octobre. Ce sera le cas au Royaume-Uni avec l'appel de la Confédération des syndicats britanniques (TUC) à venir manifester à Londres pour dénoncer les réductions budgétaires pour les services publics. ■

Roland Hubert, Odile Cordelier

CADENAS BUDGÉTAIRE

solidarités, le développement de la précarité et la marginalisation économique et sociale des plus modestes. Cette pierre supplémentaire, de surcroît, en période de crise économique ne peut qu'accroître ces dérives. Les mobilisations en Grèce et en Espagne montrent bien qu'au-delà de la colère face aux politiques d'austérité c'est maintenant le désespoir qui touche une partie de la population.



AVANT LE TRAITÉ BUDGET 2013 : DÉJÀ L'AUSTÉRITÉ

Le débat budgétaire pour 2013 est désormais lancé en France. Le PLF (projet de loi de finances) présenté le 28 septembre a été préparé avant même la ratification du traité. Mais il l'anticipe et s'inscrit dans le carcan absurde du Pacte de stabilité et de croissance de 1999. Le gouvernement s'est en effet fixé l'objectif de ramener le déficit public (de 4,5 % cette année) à 3 % dès 2013, et même de l'annuler en 2017, sans tenir compte de la crise actuelle ni des besoins sociaux immenses à satisfaire.

Irréalizable et contre-productif

Or, l'objectif de ramener le déficit à 3 % est non seulement jugé irréalizable par de nombreux économistes, mais contre-productif puisque la stratégie de réduire à marche forcée le déficit, quelles qu'en soient les conséquences sur le plan social et fiscal, va contracter encore davantage l'activité économique avec une nouvelle montée du chômage (300 000 chômeurs de plus en 2013, selon le FMI) et une baisse des recettes de l'État, qui justifieront par la suite de nouvelles coupes drastiques dans les dépenses publiques.

Bâti sur une hypothèse de croissance du PIB de 0,8 %, jugée par tous hautement improbable aujourd'hui, le projet de budget 2013 comprend le plan de rigueur de 30 milliards d'euros qu'a récemment annoncé François Hollande (voir page 19).

Ce plan comporte de nouvelles restrictions pour les dépenses publiques (10 milliards) et des prélèvements supplémentaires pour les entreprises (10 Mds) mais aussi pour les

ménages les plus aisés (10 Mds), avec toutefois un risque de déperdition du pouvoir d'achat pour les classes moyennes.

Ce plan enferme le gouvernement dans les mêmes logiques d'austérité que celles qui dominent largement en Europe avec les effets dévastateurs que l'on connaît.

L'austérité n'est pas la solution face à la crise. Si on ne veut pas du démantèlement de l'État social, de la privatisation des services publics, de la remise en cause des droits fondamentaux d'accès à la santé et à l'éducation, il est urgent que la France change de cap et engage une politique au service de la justice sociale et du progrès pour tous.

L'alternative au traité de stabilité, de coopération et de gouvernance repose donc sur un autre partage des richesses, une réforme fiscale d'ampleur, une politique économique et sociale créatrice d'emplois de qualité, favorisant le pouvoir d'achat et soucieuse de l'environnement. En France comme dans les autres pays européens ! ■

M. D.



VERS UN DÉNI DE LA SOUVERAINETÉ DES PEUPLES

Les politiques publiques sont sorties du débat démocratique et des choix politiques pour être sanctuarisées dans des règles de droit. Limiter le déficit « structurel » à 0,5 % du PIB, c'est prendre parti pour la dépense privée et la réduction du périmètre de l'action publique. Ce choix politique libéral devient une nécessité juridique.

Une multiplication impressionnante de dispositifs complexes (« Semestre européen », « Six-Pack », « Two-Pack », « TSCG ») vise à assurer que le politique est bien prisonnier des règles de droit.

À cette fin, il s'agit de mettre les parlements qui représentent les peuples sous le contrôle et la surveillance étroite de la technocratie (souvent version Goldman Sachs) et des juges, censés être les garants de l'intérêt général contre les politiques, suspects d'être sous l'influence des passions déraisonnables des peuples.

Pas de charité !

Cette tentative d'instaurer un pouvoir supranatationale n'a rien à voir avec une évolution fédérale : les mécanismes de solidarité

(mutualisation de la dette, budget fédéral plus important...) comme il en existe dans tous les États fédéraux sont rejetés. Les prêts à 3 ou 4 % des fonds européens avec des conditions qui étranglent leurs « bénéficiaires » ne sont pas vraiment charitables. Cette entreprise de créer un pouvoir européen fort sans légitimité démocratique est vouée à l'échec.

Elle va ranimer les courants xénophobes et nationalistes. La question qui est devant nous est celle d'une refondation démocratique de l'Europe. ■

Daniel Rallet

REFONDATION

Le calendrier de la « refondation de l'École » s'accélère avec la remise du rapport final de la concertation au ministre dans la première semaine d'octobre, suivie par un Conseil Supérieur de l'Éducation spécial le 11 octobre au cours duquel Vincent Peillon présentera les grands axes de la loi de refondation de

Les quatre groupes de la « concertation pour la refondation de l'École » ont remis au comité de pilotage la synthèse de leurs débats. Difficile de savoir comment le rapport final tiendra compte dans leurs préconisations au ministre des clivages qui ont traversé tous les thèmes, révélant des conceptions différentes de l'École, de ses missions et de son organisation.

Venus revendiquer une présence plus importante dans l'École, les représentants des collectivités locales et des associations complémentaires ont, dans la grande majorité des groupes, fait dériver le débat sur les structures, à partir de l'idée que le socle commun, véritable panacée magique, devait reconnaître des compétences acquises en dehors de l'École et être conçu dans le cadre d'une éducation globale incluant tous les temps éducatifs du jeune.

Un débat qui en cache un autre

Gouvernance, rythmes scolaires, projet éducatif, orientation, vie scolaire... toutes ces questions ont été traitées sous l'angle de l'intervention des collectivités territoriales et de leur articulation avec l'État. La refondation de l'École a ainsi servi de préparation au débat sur l'acte III de la décentralisation. La demande forte d'intégrer dans le préambule de la loi d'orientation l'inscription du système éducatif dans une problématique plus globale d'éducation porte un enjeu lourd : l'École n'en deviendrait qu'un temps particulier, certes important, mais pas forcément central.

Les Régions pourraient alors revendiquer de prendre la main, dans une politique territorialisée, sur l'ensemble formation-orientation-insertion. Le risque est bien de réduire le second degré à l'acquisition de « bases »,

mises en œuvre dans des parcours (culturels, artistiques, de santé, d'orientation, d'apprentissage de la citoyenneté, d'éducation au développement durable...) pilotés par l'extérieur. Pourraient alors être justifiées une diminution des horaires hebdomadaires des élèves et une gouvernance fondée sur des conventions tripartites État-collectivités-établissement dont la traduction serait le projet d'établissement repensé dans le cadre d'un projet éducatif local.

Cette conception conduit, par exemple, nombre des participants à refuser de mettre en cause la réforme de la voie générale du

lycée, surtout dans ses dimensions d'autonomie et de développement d'accompagnements de toutes sortes au détriment des enseignements disciplinaires. Elle aurait des conséquences importantes, à terme, sur la définition des missions des personnels (et donc de leur statut), les hiérarchies fonctionnelles, les modalités d'évaluation du système bien sûr, mais aussi des personnels...

On retrouve cette conception dans la transformation de l'orientation scolaire : ou bien l'on considère, comme le SNES, qu'elle est un élément indispensable de la lutte contre



© ViadgrinFotolia.com

LE FORCING DE LA FCPE

Lors d'une conférence de presse le 27 septembre 2012, la FCPE a détaillé ses demandes pour l'avenir du système. Morceaux choisis, rapportés par l'AFP :

« Les enseignants délèguent de plus en plus le travail à la maison, il faut que le travail personnel soit fait en classe de manière encadrée. »

« La FCPE regrette qu'actuellement les élèves français soient peu autonomes et ne sachent pas travailler avec les autres »... prônant une « pédagogie de projet » plutôt qu'un cours magistral... elle juge le redoublément « inefficace ». »

« Il faut en finir avec les notes couperets » et « valoriser ce que l'élève a compris et les domaines dans lesquels il a progressé. »

« Il y a une rénovation pédagogique à faire, cela prendra du temps »... citant à plusieurs reprises la pédagogie Freinet, « fondée sur l'expression libre des enfants et leur coopération au sein de la classe. »

Il faut une « orientation choisie » avec des choix des parents et des enfants respectés ».

« Il est temps de prendre des décisions, sur l'étalement de l'année, sur le raccourcissement du nombre d'heures par jour [...] Pas plus de cinq heures par jour au collège et pas plus de six au lycée, ainsi qu'un temps de travail scolaire maximum de 35 heures par semaine au lycée y compris le travail personnel. »

« La refondation prendra du temps, c'est d'abord les mentalités qu'il faudra changer, celles des parents, celles des enseignants. »

DE L'ÉCOLE

l'École. Le projet de loi sera étudié au conseil des ministres début décembre. L'absence totale de consultation directe des personnels rend d'autant plus importante la réussite des États généraux du second degré dans tous les établissements.

l'échec scolaire et qu'elle relève du service public d'éducation nationale, ou bien on ne la conçoit que comme un segment de l'orientation tout au long de la vie, mélangeant les publics scolaires et adultes, confondant les métiers de Conseillers d'orientation psychologues et de conseillers à l'insertion. Avec quel profit réel pour les jeunes en difficulté scolaire ?

Le collège toujours stigmatisé

Un consensus s'est dessiné autour de l'obligation faite à la nation de garantir à tous un ensemble culturel commun de savoirs, connaissances et compétences. La définition de cet ensemble relevant d'une instance, indépendante du pouvoir, qui reste à définir, les débats ont porté essentiellement sur la place du collège dans le système éducatif et de ses missions. Faisant coïncider scolarité obligatoire et fin du collège, les tenants du « socle commun » théorisent sur la continuité entre les premier et second degrés. Même s'ils ont renoncé dans l'immediat à l'idée de « d'école du socle », ils en revendiquent une première étape sous la

forme de « réseaux du socle », regroupant un collège et les écoles du secteur, pilotés par le principal, des IEN et un « conseil pédagogique intercycles ». Le SNES a fortement contesté cette approche qui ignore la moitié des jeunes qui entre au lycée avant 16 ans et coupe le collège des trois voies du lycée, sans vraiment apporter de réponse aux élèves qui arrivent au collège en échec scolaire déjà repéré.

Cela a d'autant plus d'importance que, si le renoncement à l'école du socle éloigne le retour de toute forme de bivalence ou d'échanges de service entre personnels des différents degrés, l'idée reste tout de même de ne plus structurer le début du collège par les enseignements disciplinaires.

On retrouve largement ce débat sur la conception du métier d'enseignant du second degré dans les discussions sur leur formation initiale. À ce titre, le fait que la majorité se soit dégagée pour refuser un concours de recrutement placé avant le début de la deuxième année de master est important alors que le ministre, pour répondre à des besoins conjoncturels de vivier de candidats,

s'apprête à prendre une décision contraire à ce consensus.

Des choix politiques pour le ministre

Il s'agit bien pour le ministre de choix politiques. La refondation peut-elle vraiment se concevoir à partir d'un projet vieux de plus de 40 ans d'une école fondamentale qui se contenterait de « repeindre » d'oripeaux démocratiques la conception de socle commun de la décennie « Fillon-Darcos-Chatel », laissant croire que les problèmes du second degré ne proviendraient que de sa structuration par des disciplines scolaires et d'un déficit pédagogique ? Au lieu de penser une transformation principalement structurelle qui réponde aux « appétits de pilotage » des uns et des autres, la priorité affichée à l'avenir de la jeunesse impose au contraire la voie, difficile parce qu'ambitieuse, d'une École inscrite dans un projet culturel émancipateur, qui fasse le pari de l'intelligence individuelle et collective et réponde à la demande de scolarisation prolongée au-delà de 16 ans. ■

Roland Hubert

DES ÉTATS GÉNÉRAUX POUR SE FAIRE ENTENDRE

A lors que la rédaction de la loi d'orientation et de programmation entre dans la phase de négociations, il est indispensable de faire entendre la voix des personnels lors des États généraux dans les établissements.

La journée nationale, le 25 octobre à Paris au théâtre du Gymnase, permettra aux délégués de s'exprimer devant la presse, mais aussi devant des représentants des partis politiques invités à travers leurs responsables éducation et leurs présidents de groupe à l'Assemblée nationale et au Sénat qui voteront la nouvelle loi.

Le SNES portera dans le débat public les axes d'une « véritable refondation » dégagés au cours de cette journée.

Déroulement prévu

9 h 30 : Accueil

10 heures : Ouverture des États généraux

10 h 30-12 h 30 : Travail en quatre ateliers.

• *Un second degré cohérent et ambitieux*

La réussite des élèves : culture commune et contenus d'enseignement, collège, lycée...

• *Un second degré cohérent et ambitieux*

Réduire les inégalités : Éducation prioritaire, la vie scolaire et les rythmes scolaires, l'orientation scolaire.

• *Des personnels, formés, qualifiés et revalorisés...*

• *Le service public d'éducation nationale :* rééquilibrer les pouvoirs, pour une évaluation renouée des personnels.

14 heures :

Restitution des ateliers dégageant les grandes problématiques, les axes revendicatifs prioritaires

15 heures :

Débat avec la salle

16 h 30 :

Clôture des États généraux.



DÉCENTRALISATION : UNE PRÉCIPITATION INACCEPTABLE ET DANGEREUSE

La déclaration État-Régions signée par Jean-Marc Ayrault et Alain Rousset, le président de l'ARF⁽¹⁾, le 12 septembre est inquiétante. Le nouvel acte de décentralisation est confirmé, et le service public d'éducation menacé d'éclatement.

Sans attendre le vote de la loi à venir, la déclaration confirme que les Régions devraient « piloter la carte des formations » (à la place des recteurs pour la formation initiale) et « moderniser le Service public d'orientation » (SPO) qu'elles auraient « vocation » à diriger. Cela signifie la régionalisation de la « chaîne orientation-formation-emploi » et de tous les métiers afférents dont les CO-Psy. Comment le chef de l'État et le Premier ministre peuvent-ils trancher un sujet majeur avant toute concertation ?

Refuser la régionalisation de l'orientation et de la formation

La crise économique et sociale ne saurait conduire à anticiper l'application d'une future loi, ni à prolonger les processus de destruction des services publics et d'effacement de l'intérêt général initiés par l'ancienne majorité. En matière d'orientation, il faut poser comme principe la mise en place d'un droit effectif à l'orientation pour tous. Il faut conforter et améliorer l'orientation scolaire, partie intégrante du service public d'éducation. Il faut construire un véritable service public d'orien-



tation professionnelle des adultes qui n'existe pas. Pour cela, le processus de labellisation en cours doit enfin cesser et le dossier « SPO » être remis à plat.

En matière de formation, inventons le lycée de demain : celui qui permettra la démocratisation du second degré et l'élévation des qualifications dont notre pays a tant besoin pour sortir de la crise. Cela suppose de revenir sur les « réformes » du lycée en cours d'application, et de développer la diversification des voies

pour en faire autant de parcours de la réussite. Le changement ne peut consister à envisager que la réponse à la dramatique montée du chômage pourrait se contenter d'être une bonne information pour mieux orienter les flux de jeunes et de chômeurs. Il faut encore moins faire voler en éclat l'unicité du service public d'éducation pour l'éclater en vingt-six politiques régionales. ■

Josiane Dragoni

(1) Association des Régions de France

RÉGIONALISATION DES CIO : LE RETOUR DES MAUVAISES IDÉES !

Le pilotage régional des tâches d'orientation sera lourd de conséquences négatives à venir.

La volonté des Régions de piloter la chaîne formation-orientation-insertion pourrait sembler relever du bon sens. Celles-ci, étant parties prenantes dans le développement éco-



nomique local, seraient légitimes à mettre en place des formations ouvrant sur des débouchés locaux en s'assurant que les élèves vont bien les choisir.

Sauf que les Régions, même en s'appuyant sur les observatoires économiques, ne peuvent prévoir précisément où seront les gisements d'emploi, dans un délai de cinq ou dix ans, ni avoir des stratégies concertées de développement économique pour la nation !

Il faut retirer ce projet

Sauf que la mission de l'École est d'élever le niveau de formation et de qualification de toute la jeunesse et pas seulement de former la main-d'œuvre locale ! Sauf que l'État doit avoir pour ambition d'offrir à chacun, quelle que soit sa Région, l'accès à des formations générales, technologiques et professionnelles diversifiées, avec les mêmes chances ! Or, comment un pilotage régional pourrait-il remplir tous ces objectifs ?

La régionalisation annoncée des CIO ne se limitera pas au financement des murs ! Il signifierait, pour les CO-Psy et les DCIO, une double tutelle État/Régions sur leurs missions et une multiplication des tâches en direction de publics non scolaires. Pendant ce temps, les enseignants devraient assurer l'accompagnement de l'orientation, ne pouvant plus s'appuyer que sur des prestations d'intervenants extérieurs dont la qualification et l'indépendance ne seront pas vérifiées.

Ne réinventons pas la réforme Fillon sur la décentralisation de 2003, en pire ! Il faut prendre en compte l'expertise des personnels sur ces questions. Le SNES appelle tous les personnels à se réunir rapidement dans les académies pour faire le point sur la situation des CIO, dénoncer la gravité de ces projets et exprimer leurs revendications dans le cadre de la préparation des états généraux. ■

Marie-Agnès Monnier

LE SECOND DEGRÉ OUBLIÉ ?

Reçus par Vincent Peillon mi-septembre, les syndicats de l'éducation FSU avaient porté les inquiétudes et attentes des personnels de l'Éducation : inquiétudes devant l'absence de rupture nette avec les réformes du précédent gouvernement et devant certains propos qui semblaient préjuger des conclusions des négociations ouvertes à l'issue des concertations sur la loi de refondation de l'école, attentes sur les rémunérations et les conditions de travail.

Le ministre n'avait pas caché que la loi de finances fixerait un cadre préemptant plusieurs sujets, des moyens seraient bien dévolus à la formation des enseignants mais peu d'améliorations pour le reste, notamment pour le second degré. La présentation de la loi de finances 2013 vendredi 28 confirme ces propos. Un effort est fait sur les recrutements, les emplois créés seront prioritairement affectés au premier degré, mesure nécessaire pour combattre l'échec scolaire précoce mais qui ne saurait suffire. Le SNES a alerté le ministre sur la démographie du second degré (effectifs en hausse dans tous les niveaux d'enseignement dans les années prochaines), les effectifs pléthoriques, les pressions exercées sur les services des enseignants, le besoin de

repenser carte scolaire et éducation prioritaire. Le rapport de l'OCDE faisant état en France d'une baisse du taux de scolarisation du groupe d'âge des 15-19 ans sur la période 1995-2010 souligne le caractère d'exception de cette tendance au regard des autres pays ; chacun voit bien les enjeux d'une politique éducative qui sacrifierait collègues et lycées et risquerait de conforter, voire d'aggraver cette situation.

La question des réformes

Au-delà des questions budgétaires, se pose avec acuité la question de réformes qui, non seulement n'ont pas fait la preuve de leur efficacité, mais ont surtout contribué à renforcer les inégalités, saper les disciplines et brouiller le travail des personnels ; or, sur ce plan également, le nouveau ministre ne semble pas opter pour de profonds changements. Les synthèses des États généraux départementaux et académiques débattues lors de la journée parisienne du 25 octobre revêtiront d'autant plus d'importance en faisant entendre la voix des personnels. Des mesures doivent être prises, d'autres programmées, sur les carrières et les salaires. Les discussions qui vont s'amorcer à la Fonction publique sur les rémunérations devraient se clore en février ; mais la quasi-stabilisation de la masse salariale de l'État



© Thierry Nectoux

figurant au PLF 2013 interroge sur les marges de manœuvre. Raison de plus pour continuer, après la journée du 30 septembre, la campagne menée contre l'austérité en Europe et le TSCG. ■

Frédérique Rolet

BUDGET 2013 ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

- 8 781 créations de postes dont 500 non enseignants.
- 43 000 recrutements : 22 100 correspondant au remplacement des départs en retraite, concours ouverts aux étudiants en deuxième année de master.
- 21 350 postes à un concours exceptionnel programmé en juin ouvert aux étudiants en MI.

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE : OUVERTURE DE LA NÉGOCIATION

Le premier sujet ouvert par M. Lebranchu dans l'agenda social de la fonction publique est celui de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La ministre a souligné les marges importantes de progrès qui restaient à accomplir, malgré plusieurs lois en faveur de l'égalité. Elle a annoncé trois sujets de travail : le rôle du dialogue social, les carrières et l'articulation vie privée, vie professionnelle. Dans le même temps, des négociations seront conduites pour le secteur privé par la ministre des Droits des femmes. La FSU s'est félicitée de la reprise du chantier, marqué au printemps dernier par des tabous en matière de salaire et de retraite. Ces sujets faisant l'objet de deux chantiers, la ministre s'est engagée à ce que les problématiques d'égalité y soient traitées.

Congé parental

La FSU a contesté qu'à l'occasion de la modification du décret sur le congé parental, les conditions de réintégration aient été dégradées : celle-ci n'est plus garantie que « dans l'administration d'origine »

alors qu'elle l'était « dans l'emploi ». La ministre s'est engagée à reconsidérer la formulation. On trouvera sur le site du SNES une synthèse des dispositions qui prendront effet le 1^{er} octobre.

www.snes.edu/Demander-un-conge-parental.html ■ Anne Féray



© Michael Brown - Fotolia.com

Les transports scolaires



© Thierry Pétrault



© Thierry Pétrault



© Thierry Pétrault

LES TRANSPORTS SCOLAIRES CONCERNENT QUOTIDIENNEMENT PRÈS DE 4 MILLIONS D'ÉLÈVES, dont 2 millions en zone rurale. Organisés par les collectivités territoriales, ils impliquent de multiples acteurs, qui constituent autant de maillons dans la chaîne du transport. Longtemps généralisée, la gratuité dans les transports scolaires, surtout à cette rentrée, perd du terrain. Au-delà du coût financier qu'il représente désormais, le transport a aussi un coût pédagogique. Il est peut être extrêmement perturbant dans la scolarité des élèves.

Pas d'arrêt pour la hausse

Calvados, Loiret, Isère, les exemples sont nombreux des conseils généraux ayant voté à cette rentrée une augmentation, parfois très forte, des transports scolaires. Pétition dans le Val-d'Oise, manifestation à Caen, les parents d'élèves se mobilisent pour condamner ces augmentations qui grèvent encore un peu plus le budget des familles. Un père de famille tarbais indique qu'il payait jusqu'à l'an dernier 30 euros pour ses deux enfants. Cette année, il va devoir déboursier 120 euros, soit une augmentation de 300 %. « Cette hausse du transport scolaire et la diminution de l'allocation du conseil régional pour l'achat des livres scolaires touchent particulièrement les familles nombreuses de ce département dans un contexte où notre pouvoir d'achat baisse », dénonçait ce parent d'élève.

De moins en moins gratuit

Cet exemple parmi tant d'autres montre bien que la gratuité des transports scolaire a

du plomb dans l'aile. À la rentrée, cinq nouveaux départements ont abandonné cette gratuité.

Seuls 28 départements assurent encore, en 2012, la gratuité à 100 % des transports scolaires tandis que sept autres prennent à leur

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Selon les statistiques de l'Association des départements de France (ADF), le coût global des transports scolaires, hors Île-de-France, est supérieur à 3 milliards d'euros, dont 2 milliards incombent directement aux départements. Un élève qui prend le bus pour aller à l'école coûte donc chaque année, en moyenne, près de 840 euros. Le coût du transport à la charge des familles varie selon la commune et la distance domicile/établissement scolaire.



© Fotolia.com / Onidji

charge entre 95 % et 99 % de ce coût, selon les statistiques de l'Association des départements de France (ADF). 33 autres assurent de 85 % à 94 % du financement et les autres de 50 à 84 %.

De plus en plus lourd dans les budgets

Les collectivités territoriales invoquent des contraintes budgétaires qui imposent la recherche d'économies dans tous les domaines et bien sûr la forte augmentation des charges liées aux prix croissant de l'énergie. Certes. Mais les fortes mobilisations parentales un peu partout dans l'Hexagone s'élèvent surtout contre la brutalité – sans aucune concertation préalable – et l'ampleur des hausses. Dans certains cas elles annulent

purement et simplement les effets de l'augmentation de l'allocation rentrée.

C'est en tout cas un problème supplémentaire pour les familles. Majoritairement les plus défavorisées car, souvent pour des raisons locatives, les plus éloignées des établissements scolaires. La gratuité est pourtant un instrument indispensable pour éviter qu'à des inégalités spatio-temporelles et sociales s'ajoute une inégalité financière.

Un coût pédagogique

Outre son coût financier, le transport scolaire représente aussi un réel coût pédagogique. Et ce n'est pas nouveau. Déjà en 1992, le transport scolaire comme composante de la journée éducative de l'élève était une des conclusions principales du rapport de la mission François Doguet !

Au-delà de la journée de travail (début et fin des cours), le temps d'accès à l'établissement scolaire constitue bien un élément clef du rythme scolaire. Avec des temps de trajet quotidiens variant de 40 minutes à 80 minutes par jour (aller-retour), les déplacements en

SUR LES ROUTES... DU MORBIHAN

Chaque jour, 700 cars parcourent 60 000 km et transportent 32 500 élèves, dont 28 900 demi-pensionnaires. À l'année, cela représente dix millions de voyageurs pour les transports départementaux, soit plus que le TGV et le TER en Bretagne.

transport collectif représentent 10 à 20 % du temps de cours. Dans leurs études, les spécialistes chronopsychologues ou chronobiologistes débutent leurs courbes sur l'attention des élèves en classe à 8 h 30 et les finissent à la fin des classes. Mais pour les élèves dont les contraintes en durée de transport sont fortes, la journée scolaire est directement impactée par la durée des déplacements (transport plus attente). Des nuits trop courtes pour des élèves se couchant de plus en plus tard et se levant très tôt pour prendre le bus peuvent donc occasionner une fatigue excessive, des retards fréquents et une impossibilité de se concentrer durant la journée.

Sans oublier que ce temps passé dans les transports rend pratiquement impossible toute

participation à une vie sociale, notamment la pratique sportive, après les cours et même le mercredi après-midi.

Alors quelles solutions ? Naturellement il faut rationaliser les circuits de ramassage et privilégier le confort des élèves dans les bus, mais ces mesures qualitatives ne diminueront qu'à la marge les temps de transport. Dans les cas où les temps de trajet sont trop importants, les alternatives au transport, comme par exemple un internat de qualité, en particulier dans les zones rurales, peuvent, dans certains cas, représenter une possibilité, et ce dans l'intérêt exclusif de l'élève.

■ Thierry Pétraut

Répartition des heures du lever les jours de cours selon la distance à l'établissement scolaire (%)

Distance	Sixième-Cinquième				Quatrième-Troisième			
	< 6 h 30	6 h 30 - 7 h	7 h - 7 h 30	> 7 h 30	< 6 h 30	6 h 30 - 7 h	7 h - 7 h 30	> 7 h 30
< 1 km	2,7	25,6	57,1	14,6	5,5	30,3	50,4	13,8
1 à 5 km	8,5	51,1	40,4	0	16,0	44,0	32,0	32,0
5 à 10 km	23,5	52,9	20,6	3,0	25,0	50,0	21,9	3,1
> 10 km	13,6	65,9	18,2	2,3	18,9	64,8	13,5	2,7
Ensemble	7,0	36,9	46,2	9,9	10,1	37,5	41,5	10,9

Source : Revue Française de pédagogie n° 69, Novembre-décembre 19-B4, 35-4B

L'ANATEEP INQUIÈTE

Réunie en assemblée générale les 2 et 3 juin 2012 à Nantes, l'Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (ANATEEP) s'est inquiétée de la tendance actuelle à la remise en cause de la gratuité des transports scolaires par plusieurs conseils généraux. Réaffirmant « son attachement à l'égalité d'accès, pour tous les jeunes, où qu'ils habitent, au service public de l'Éducation nationale », elle demande que « les autorités organisatrices assurent la gratuité d'un aller-retour quotidien pour tout élève, de la maternelle au lycée, ou d'un aller-retour hebdomadaire pour les internes ».

Lorsque la gratuité n'est pas assurée, l'ANATEEP demande que le prix payé par les familles dépende des revenus et du quotient familial. Le SNES-FSU siège au conseil d'administration de l'ANATEEP.



© Thierry Pétraut

QUI EST AU VOLANT ?

En France, l'organisation des transports scolaires est décentralisée. Hors Île-de-France, le département est l'autorité organisatrice de droit commun. Dans les communes dotées d'un périmètre de transports urbains, l'autorité organisatrice urbaine - AOTU (commune ou établissement public de coopération intercommunale) - est compétente pour l'organisation des transports scolaires.

Les conseils généraux ou les autorités organisatrices compétentes pour les transports urbains peuvent confier tout ou partie de l'organisation des transports scolaires à des communes, groupements de communes, syndicats mixtes, établissements d'enseignement, associations de parents d'élèves ou associations familiales. En Île-de-France, le Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) est responsable de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires.

Pétition

Éducation à l'environnement et au développement durable

Si l'éducation a été abordée au cours de la conférence, il y a beaucoup à faire pour promouvoir dans l'école une véritable éducation à un développement soutenable, liant les questions économiques, sociales et environnementales, au-delà des chapitres convenus des manuels et des quelques partenariats ou initiatives de collègues.

Le CFEEDD (comité français à l'éducation à l'environnement et au développement durable - dont fait partie le SNES) a lancé une pétition dont l'objectif est d'atteindre 500 000 signatures, nécessaires pour que ce sujet puisse être traité au Conseil, économique, social et environnemental.

Pétition à signer disponible sur : www.cfeedd.org/petition

Chiffres

Suppressions d'emplois prévues :

8 000 chez PSA

900 chez Sanofi

288 chez Conforama

600 chez Carrefour

Social

Plus de 260 emplois vont être supprimés à la SNCF qui a sous-traité ses activités de surveillance du fonctionnement des logiciels à IBM. Le groupe américain qui vient de remporter le contrat a entrepris de délocaliser vers l'Europe de l'Est cette activité jusqu'ici réalisée en France.

Événement

Manifestation contre l'austérité mardi 25 septembre à Madrid : interpellations nombreuses, plus de 60 blessés.



CRISE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Conférence environnementale

Les représentants des ONG, syndicalistes, employeurs, élus ainsi que des ministres ont débattu durant deux jours pour mettre en œuvre par des décisions concrètes la transition écologique. François Hollande y a réaffirmé ses engagements et indiqué la feuille de route gouvernementale.

A lors que la crise économique et financière s'amplifie, nous devons réaffirmer que celle-ci ne pourra se résoudre sans prendre à bras-le-corps cette question et adopter un nouveau mode de développement.

Cinq tables rondes étaient organisées sur la transition énergétique et la préparation du débat national, la biodiversité, les risques sanitaires environnementaux, la fiscalité écologique et la gouvernance environnementale. À la fin de la conférence, si beaucoup affichaient leur optimisme, d'autres voulaient des mesures plus rapides, tandis que certains s'inquiétaient au contraire de décisions trop précipitées ! Mais la feuille de route pour la transition écologique est bien lancée. Parmi les principales annonces, la fermeture en 2016 de la centrale de Fessenheim, dont le maintien en activité pose de graves problèmes de sécurité. D'ici là, il faudra engager sérieusement la reconversion des salariés de la centrale et des sous-traitants, et réussir son démantèlement qui sera lui-même créateur d'emplois. Réaffirmation bienvenue également de l'interdiction de l'exploitation du gaz de schiste par la fracturation hydraulique.

Énergies alternatives

Le gouvernement a affirmé sa volonté de relancer et restructurer les énergies renouvelables. Certes, il existe des possibilités d'énergies alternatives comme la biomasse ou la filière bois mais le retard pris par la France en matière d'énergie éolienne notamment est préoccupant, au moment où il faut

accroître considérablement la place des énergies renouvelables dans le « mix énergétique ». La création de la Banque Publique d'Investissement devrait être un atout pour ces filières.

Un plan ambitieux de rénovation thermique des logements a été annoncé : il devrait permettre à un million de logements par an de bénéficier d'une isolation de qualité par le biais d'un nouveau mécanisme, le « tiers-investissement ». Afin de lutter contre la précarité énergétique, qui concerne de nombreux foyers, le Premier ministre a indiqué « qu'il étendrait le bénéfice du tarif social, qui ne concerne aujourd'hui qu'un million de ménages, à 4 millions de ménages modestes, soit plus de 8 millions de personnes ».

Fiscalité écologique

Si Jean-Marc Ayrault a décidé de fixer aux industriels et aux chercheurs un objectif visant à « disposer de véhicules consommant 2 litres d'essence pour 100 km », aucune décision n'a été prise concernant un éventuel rééquilibrage de la fiscalité entre essence et diesel (70 % des véhicules vendus en France sont des diesels). De manière générale, la question des transports a été peu traitée, alors qu'elle est cruciale. Le chantier de la fiscalité écologique devrait être relancé, et proposition a été faite d'une taxe carbone aux frontières de l'union européenne.

La France a proposé d'accueillir la conférence des Nations Unies sur le climat en 2015. D'ici là, il faut avoir avancé... vite ! ■

Élizabeth Labaye

Un petit tour et ce sera tout ?

Le 9 septembre, le président de la République a annoncé un « effort budgétaire » sans précédent depuis 30 ans. Le déficit public doit être limité à 3 %, et s'effacer complètement en 2017.

En deux ans, l'emploi doit s'améliorer et la courbe du chômage s'inverser dès 2013... Pour atteindre ces objectifs, François Hollande propose une politique qui sévit dans l'ensemble de l'Union européenne : l'austérité budgétaire et l'amélioration de la « compétitivité » des entreprises. L'effort budgétaire porte pour 2013 sur 36 milliards d'euros, soit 1,5 % du PIB, les 2/3 devant provenir d'une hausse des ressources fiscales et 1/3 de la réduction des dépenses publiques, sur la base d'un objectif de croissance de 0,8 % en 2013.

Les Économistes atterrés, puis l'OFCE avaient mis en garde le gouvernement contre les risques d'une politique à marche forcée de réduction du déficit, « quoi qu'il en coûte » (<http://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/notes/2012/note23.pdf>). Aujourd'hui, ce sont des économistes proches du PS qui s'inquiètent : « Nous sommes en train de créer de toutes pièces une crise artificielle. Il est grand temps de désarmer ce piège dans lequel nous allons tous tomber collectivement en 2013 » selon Daniel Cohen.

Ce qui est surprenant, c'est que le gouvernement attende de ce choix une amélioration de la situation économique et de l'emploi !

Récession

L'économie de la zone euro est entrée en récession et l'économie française connaîtra au mieux une stagnation en 2012. L'entrée de la France dans le club de l'austérité va aggraver la situation économique en Europe. Les partisans de cette politique ignorent l'impact négatif de la réduction du déficit public sur la croissance (quand celui-ci est réduit de 1 point, la croissance fléchit d'environ 1 point, voire plus en cas d'austérité généralisée, comme c'est le cas aujourd'hui en Europe) et sur le déficit public lui-même, via la réduction des ressources fiscales. Cette politique prétend « rassurer » les marchés financiers (afin de réduire le coût des emprunts publics), mais l'expérience de l'Espagne et de



© Thierry Nectoux

l'Italie depuis des mois montre au contraire que les taux d'intérêt s'envolent suite aux politiques d'austérité.

En promettant le retour à une situation « normale » en deux ans, on fait comme si on était encore dans l'alternance classique de rigueur et de relance de la croissance d'après-guerre. La crise systémique dans laquelle se débat le capitalisme financiarisé est superbement ignorée. Le gouvernement reprend la fable libérale selon laquelle ce sont les déficits publics ainsi que le manque de compétitivité par excès du coût salarial qui seraient à l'origine de la crise.

Spirale de l'austérité

Pourtant que nous enseigne la réalité ? Qu'après un premier plan d'austérité, il y en a ensuite un deuxième, puis un troisième, que l'austérité est un programme politique de longue durée visant des « réformes structurelles » (réduction de l'emploi public, des salaires, des pensions, privatisation des services publics, attaques contre les droits sociaux), que la finance est toujours aussi puissante...

L'expérience montre que, lorsqu'on choisit de mettre un pied dans la logique néolibérale, il est difficile de résister pour ne pas y mettre les deux et de maintenir une politique équilibrée. ■ Daniel Rallet



© Thierry Nectoux

Livre

Un cas d'école, Dexia



La banque franco-belgo-luxembourgeoise Dexia a connu, en octobre 2011, une vraie-fausse faillite. Elle aurait dû disparaître mais les trois États de tutelle ont décidé une nouvelle fois de garantir ses opérations pour éviter un effondrement d'une partie du système financier mondial. L'onde de choc aurait été plus importante encore que la faillite de Lehman Brothers le 15 septembre 2008. Pierre-Henri Thomas relate cette chute programmée en entomologiste. On pénètre en même temps dans les arcanes d'un système financier tournant sur lui-même sans créer de richesse supplémentaire. En même temps, il rejoint la problématique des deux autres ouvrages faisant de la zone euro l'épicentre de la crise (comme nous l'avons nous-mêmes écrit dans ce magazine). Il parle de « la fragilité génétique de la zone euro », ce qui devrait faire réfléchir tous les gouvernants de cette zone concernent les solutions à apporter pour sauver l'euro. Il décrit bien le rôle de ces soi-disant gendarmes qui sont autant de pousse-au-crime... Bref, une façon d'entrer dans le monde barbare et opaque de la finance mondiale. N. B.

• *Dexia, vie et mort d'un monstre bancaire*, Pierre-Henri Thomas, Les petits matins.

EN BAISSSE ↓

3 % de baisse des rémunérations nettes dès septembre suite à la refiscalisation des heures supplémentaires

20 milliards de moins de déficit public pour 2013, prévision de F. Hollande

↑ EN HAUSSE

Livret A : augmentation de **25 %** du plafond

Logements sociaux : le Sénat relève le taux obligatoire de **20 %** à **25 %**

Prix du gaz : augmentation de **7 %** le 1^{er} octobre

RÉCESSION

Sauver l'euro ! Oui, mais comment ?

Citation

« *Mon équipe n'est pas une équipe de football* »

C'est ce qu'a répondu la présidente argentine Cristina Kirchner à Christine Lagarde, qui évoquait un « carton rouge » contre l'Argentine. La directrice générale du FMI avait déclaré que le Fonds sortirait le « carton rouge » contre l'Argentine si le pays ne remédiait pas à ses problèmes de statistiques qui lui valent déjà d'être visé par une procédure de sanction au sein du Fonds. « *Ceci n'est pas une partie de football, c'est la crise économique et politique la plus grave depuis les années 30* » a-t-elle poursuivi.

Livre

Laïcité, de quoi es-tu le nom ?



En 2003 le débat sur l'identité nationale avait révélé la montée des intégrismes et celle de l'extrême droite. La laïcité revenait au centre des débats avec des significations différentes sinon opposées.

Marine Le Pen la brandissait pour stigmatiser les musulmans accusé de tous les maux. Le discours anti-immigré avait pris une dimension nouvelle. Sarkozy de son côté voulait revoir la loi de 1905, de séparation de l'Église et de l'État, pour favoriser l'Église. Il était temps de revenir aux sources, de savoir historiquement, géographiquement et surtout juridiquement le sens de ce mot, de ce concept galvaudé.

Pour lui redonner sa vigueur, passant par les biens communs, les services publics, la lutte contre les inégalités et pas seulement la mise à la porte des religions. Jean-Michel Ducomte s'est attelé à cette tâche. *Laïcité, Laïcité(s) ?* permet de savoir de quoi on parle. C'est beaucoup en ces temps de confusion. Il est question de citoyenneté, d'État Nation et de son possible évanouissement, de contrat social, de vie en commun.

N. B.

• *Laïcité, laïcité(s) ?*, Jean-Michel Ducomte, Éditions Privat, Le comptoir des idées.



© Thierry Nectoux

La zone euro n'en finit pas de prendre des décisions historiques pour éviter son éclatement. Toujours à contretemps.

La dernière en date, le 6 septembre 2012, Mario Draghi annonce que la BCE qu'il préside achètera « sans limites quantitatives » des obligations d'États sur les marchés secondaires, soit des obligations d'emprunts déjà émises et faisant l'objet de spéculations sur les marchés financiers. Il ne propose pas – encore – d'acheter des obligations d'emprunts nouveaux négociées sur le marché appelé primaire. Pour le moment, et en lien avec cette décision de la BCE, les taux d'intérêt des dettes souveraines sont orientés à la baisse. Pour l'Allemagne et la France, ils sont même négatifs. Autrement dit, les opérateurs financiers paient pour mettre leurs capitaux à l'abri. La décision de la BCE est assortie de conditions. Les États doivent respecter, si on lit bien l'implicite des déclarations de « Super Mario », les critères du nouveau traité dit « TSCG » (Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance) lié au MES (Mécanisme Européen de Stabilité), qui se traduirait par un approfondissement des politiques d'austérité. La plupart des économistes – y compris ceux des *Échos* – dressent pourtant un bilan négatif de ces politiques qui tuent toute possibilité de croissance et enferment les pays dans la récession, sinon dans la dépression.

Rassurer les marchés ?

Cette mesure de rachat pourra-t-elle sauver l'euro ? Momentanément sans doute. Les marchés financiers sont rassurés. La BCE garantit le rembourse-

ment de toutes ces dettes accumulées et surtout, que le cours du marché des obligations d'État, de la dette publique, ne chutera pas. Pour le dire brutalement, elle ouvre la porte à une spéculation « tranquille ». Ces rachats pourraient aussi permettre une annulation d'une partie de la dette en cas de flambée financière. Du coup, « les marchés croient à la fin de la crise financière » (*Les Échos* du 17/09/2012) sans s'apercevoir que les causes mêmes de cette crise ne sont pas réglées. Ils auraient dû fêter un anniversaire, celui des cinq ans de cette crise (déclenchée dans la nuit du 9 au 10 août 2007) pour l'analyser, la comprendre.

Analyser les causes de la crise

Les États de la zone euro – comme tous les autres – ont cherché à sauver leurs banques après la faillite de Lehman Brothers le 15 septembre 2008 en prêtant massivement des liquidités provenant des marchés financiers, transformant ainsi la dette privée en dette publique. La BCE n'aurait pas dû permettre la spéculation sur la dette souveraine grecque, début de cette crise qui menace l'existence même de cette monnaie unique. Elle intervient trop tard et les gouvernements font un diagnostic erroné de la situation économique. C'est la récession, comme l'indiquent toutes les prévisions, qui menace la zone euro et non pas l'inflation. Il serait temps de s'en apercevoir et relancer la machine économique au niveau de l'ensemble des pays de l'Union européenne. Une relance qui devrait à la fois lutter contre les éclatements sociaux – que l'austérité renforce – et la crise écologique profonde en développant les biens communs, les services publics. ■

Nicolas Bénétiès

RETROUVEZ-NOUS SUR
WWW.SNES.EDU
RUBRIQUE « ECO-SOC »

DOSSIER

Emploi et salaires

Sortir de *la crise*



Dossier coordonné par Nicolas Morvan ; réalisé par Fabienne Bellin, Bernard Boisseau, Monique Daune, Josiane Dragoni, Anne Féray, Romain Gény, Xavier Marand, Daniel Rallet, Daniel Robin, Boris Thubert et Laurent Tramoni

Aujourd'hui la crise est partout. Crise financière dont les banques sont à l'origine, elle est devenue crise économique avec son lot de conséquences dramatiques, conduisant à plus de précarité, plus d'inégalités, plus de pauvreté.

INSEE pointe ainsi que les inégalités de revenus se sont accrues, seuls les ménages les plus aisés ayant vu leur niveau de vie augmenter. Quant aux plans sociaux, ils se développent, y compris dans de grandes entreprises dont les profits augmentent.

Le choix qui est fait aujourd'hui en Europe, et dont le projet de Traité européen (TSCG) est la traduction, c'est l'austérité : réduction drastique des dépenses publiques, rigueur salariale, perte de pouvoir d'achat dégradant davantage encore l'activité économique. Cercle vicieux dont la situation en Grèce et en Espagne montre les conséquences : l'austérité plonge l'Europe dans une récession, ce qui creusera encore les déficits. Ce sont d'autres choix que le SNES entend défendre et promouvoir, notamment à travers ce dossier. Les dépenses publiques ne sont pas une charge car l'activité publique est un facteur de développement et d'innovation, en particulier dans des situations économiques les plus difficiles. ■

État des lieux

L'emploi et le salariat en France

PSA, Alcatel, Air France, Doux, Sanofi..., les plans sociaux « gelés » pendant la campagne électorale du printemps dernier se multiplient aujourd'hui... avec leur cortège de suppressions d'emplois directs mais aussi indirects, au niveau des salariés d'entreprises sous-traitantes. Se poursuivent par ailleurs les délocalisations qui contribuent à la « désindustrialisation » de la France mais touchent aussi les services (centres d'appel, comptabilité...). Et avec la suppression de 190 000 postes de fonctionnaires dans le cadre de la RGPP, l'État a grandement contribué à l'augmentation du chômage, celui des jeunes en particulier.

Aujourd'hui, un actif sur dix ne trouve pas d'emploi et le ratio est même de un sur cinq pour la catégorie des 15/24 ans. La barre des 3 millions de chômeurs a été franchie cet été. Toutes catégories confondues, on compte 4,7 millions d'inscrits à Pôle emploi. L'emploi demeure donc à juste titre la première préoccupation des Français, avec une inquiétude pour les jeunes, les femmes et les seniors, plus particulièrement touchés. La droite et le MEDEF (mais aussi la CFDT) évoquent la crise de « compétitivité » de l'industrie française et réclament du gouvernement une réforme du marché du travail pour mieux le « flexibiliser ». Or, celui-ci a déjà été nettement assoupli au fil du temps : libéralisation des CDD et de l'intérim, ruptures conventionnelles, chômage partiel...

L'ancrage de la précarité

Seulement 76 % des 22,7 millions d'actifs salariés sont employés à durée indéterminée : un petit quart de cet ensemble dispose d'un statut protecteur au sein de la fonction publique ; pour les autres, les inégalités face au statut de l'emploi sont importantes suivant le niveau hiérarchique, la qualification, la taille de la société et le secteur d'activité. Les salariés les plus soumis aux aléas économiques sont les 3,1 millions d'employés en statut précaire. Il s'agit essentiellement de



L'emploi demeure à juste titre la première préoccupation des Français

CDD (7 % de l'ensemble des emplois), d'emplois intérimaires (576 100 équivalents-emplois à temps plein en 2011), de stagiaires ou de « contrats aidés ».

Recul de la part salariale

La part des salaires dans la valeur ajoutée⁽¹⁾ a nettement baissé et s'établit en France autour de 65 % depuis 1988, contre 75 % en 1982, le reste allant à la « rémunération » du capital. Cette baisse tendancielle s'observe un peu partout dans le monde. Même Alan Greenspan, ancien directeur de la « Fed » (Réserve fédérale américaine), a reconnu

que cette part « est historiquement basse, à l'inverse d'une productivité qui ne cesse de s'améliorer ». Des économistes comme Michel Husson estiment qu'« il n'est pas possible de faire reculer le chômage sans remettre en cause la financiarisation et donc la répartition des revenus actuelle ». Nous en sommes, au SNES, intimement convaincus ! ■

(1) Richesse nouvelle créée lors de la production (différence entre le montant de la production et le montant des biens et services consommés dans la production et incorporés aux produits).

Emploi : la jeunesse maltraitée

En Europe, la jeunesse des pays les plus touchés par l'austérité subit une violence inouïe, y compris la jeunesse diplômée contrainte à l'émigration. L'avis récemment présenté au CESE sur l'emploi des jeunes⁽¹⁾ permet de constater que la crise en France, sans atteindre le niveau de l'Europe du Sud, aggrave les tendances antérieures : inégalités d'accès à l'emploi selon le diplôme, le sexe et les territoires, précarisation accrue. La crise touche plus particulièrement les non-qualifiés dont le taux de chômage un à quatre ans après la sortie de la formation initiale est quatre fois plus élevé que celui des diplômés du supérieur. Dans les banlieues populaires, le niveau du chômage est explosif. En cas de récession, l'emploi des jeunes sert de variable d'ajustement. Avec l'austérité durable qui s'installe en Europe, la jeune génération a le sentiment d'être sacrifiée.

Le rapport au travail des jeunes ne se distingue guère des générations précédentes. Les attentes sont fortes en termes d'intérêt du travail et de réalisation de soi, de relations avec les autres mais en contradiction avec le mode de management des entreprises et la précarisation de l'emploi. L'avis du CESE montre les limites des politiques ciblées sur l'emploi des jeunes. Il préconise notamment d'élever le niveau de qualification, d'améliorer les liens formation-emploi, de convertir les CDD de longue durée en CDI, de moduler les cotisations chômage des entreprises en fonction du recours au travail précaire... Il manque cependant une réflexion sur les ressorts profonds du mauvais traitement fait à la jeunesse sur une aussi longue période.

(1) Présenté par J.-B. Prévost, septembre 2012, au CESE (Conseil économique, social et environnemental).

Chiffres

3 millions

La barre des 3 millions de chômeurs (demandeurs d'emploi sans activité) a été franchie en août. Toutes catégories confondues, 4,7 millions de chômeurs sont inscrits à Pôle emploi.

1994 et 1997

Le chômage pourrait franchir en France la barre des 11 % en 2014, le niveau même des « records historiques » de 1994 et 1997.

70 000

En France, le déferlement de plans sociaux depuis la présidentielle menace directement l'emploi de 70 000 salariés.

2 fois plus

L'austérité imposée à la Grèce depuis 2010 a fait reculer le PIB de plus de 12 % et multiplier le chômage par 2 en 2 ans (de 12 à 24 %).

1 jeune sur 2

Le chômage touche plus d'un jeune de moins de 25 ans sur deux en Grèce (52,8 %) et en Espagne (52,7 %), plus de 2 fois plus que pour la zone euro dans son ensemble (22 %).

En finir avec la crise

Une politique du plein emploi

Résoudre le problème de l'emploi nécessite d'en finir avec les politiques d'austérité qui enfoncent l'Europe dans la récession et l'explosion du chômage. Vouloir ramener dans le court terme le déficit à 3 % est un choix économiquement absurde, socialement explosif, politiquement suicidaire.

C'est d'une politique de relance appuyée sur la réindustrialisation dans le cadre de la transition écologique, sur la modernisation des infrastructures et sur le service public dont nous avons besoin. Elle ne pourra réussir économiquement que si elle s'accompagne de l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés du privé comme du public ainsi que des retraités.

Malgré la défaite de Sarkozy, la droite et le patronat n'ont pas désarmé et rêvent de profiter de la crise pour mettre définitivement en pièces l'État social et le statut du salarié.

Les accords « compétitivité » que prônent le MEDEF et l'UE (Pacte de compétitivité adopté en mars 2012), avec son lot de flexibilisation libérale et de dynamitage du droit du travail, sont la version radicalisée des logiques antérieures, celles précisément qui ont entraîné le développement de la précarité, l'éclatement des inégalités, le recul de la part salariale dans la répartition des richesses et la crise. En effet, grâce à la concurrence fiscale et au dumping social, l'Europe a par-

faitement réussi à produire les déséquilibres majeurs qui la minent aujourd'hui.

Un nouveau triptyque basé sur la coopération, la solidarité et la démocratie doit remplacer l'actuel fondé sur la compétitivité, la concurrence et un déni de démocratie.

Le travail doit être réhabilité afin de libérer la créativité humaine. L'emploi refondé doit reposer sur la qualité des contrats de travail et la reconnaissance des qualifications dans les grilles salariales. C'est un nouveau statut protecteur pour le salarié qu'il faut construire, tout en renforçant celui de la fonction publique. Partout les préconisations du *new management* doivent être abandonnées.

Cela suppose de nouveaux droits assurant aux salariés la sécurité entre deux emplois et un véritable droit à la formation. Il s'agit enfin de conquérir une place nouvelle pour la démocratie sociale. Les représentants des personnels doivent pouvoir intervenir dans la gestion des entreprises ; les accords doivent être négociés au niveau de l'interprofessionnel et des branches, la procédure d'extension qui fait de la France un pays où la

plupart des salariés sont couverts par un accord doit être vivifiée et améliorée, et les accords d'entreprises ne plus pouvoir y déroger, sauf à les améliorer !

Le syndicalisme a aujourd'hui la responsabilité de construire un nouveau rapport de forces pour avancer vers une société du plein emploi en France et en Europe : il est urgent de nous y atteler. ■

La crise du travail en Allemagne

Les fameuses lois Hartz (2004) ont flexibilisé le marché du travail allemand, en faisant tomber les règles qui encadraient l'intérim, les salaires, plus largement les conditions d'emploi. C'est ce « modèle » que d'aucuns voudraient imiter en France pour lutter contre le chômage par des réformes « structurelles ».

Favorable à l'emploi, ce « modèle » ? D'abord, la flexibilisation a incité de nombreuses entreprises à licencier des travailleurs en CDI pour les remplacer par des intérimaires. Surtout, des données récentes de l'institut Destatis dressent un bilan bien sombre. Si l'emploi a augmenté de 6 % entre 2001 et 2011, l'emploi stable a diminué de 0,4 % pendant que les emplois précaires augmentaient de 34 %. Cette précarité croissante favorise la hausse du nombre de travailleurs à bas salaire (1 salarié sur 5 en 2010), et la dualité du marché du travail (certains secteurs sont, au contraire, assez bien protégés). La Commission Européenne s'inquiète même de la hausse sensible de la part des travailleurs pauvres dans le salariat (de 4,8 % en 2005 à 6,8 % en 2009).

Éclatement de la norme d'emploi, transfert de l'insécurité économique du capital vers le travail, développement du précaire : le « modèle allemand » (qui n'est un facteur de compétitivité pour un pays que si ses « partenaires » commerciaux ne l'imitent pas et ne font pas d'austérité...) est en fait un cas d'école des conséquences déplorables de la flexibilisation du marché du travail.

**Le syndicalisme
a la
responsabilité
de construire
un rapport
de forces pour
avancer vers
une société
du plein emploi.**



© Shutterstock.com

202 millions

Pour 2012, au niveau mondial, l'Organisation internationale du travail (OIT) attend 202 millions de chômeurs (soit 6 millions de plus par rapport à 2011). 50 millions d'emplois font toujours défaut par rapport à la situation de 2008.

4 années de baisse

Selon le CREDOC (19/09), en 2012 et en 2013, le pouvoir d'achat par ménage devrait reculer de 1,2 % par an, soit au total quatre années consécutives de baisse.

Entre 2000 et 2010

En Allemagne la politique de « désinflation compétitive » entre 2000 et 2010 s'est traduite par une baisse globale des revenus nets des travailleurs de 2,5 % et atteint 20 % pour les bas salaires.

De 92 à 1570 €

Dans 20 pays de l'Union Européenne doit être respecté un salaire minimum légal. Ce salaire varie de 92 € en Bulgarie à 1570 € au Luxembourg.

« La crise actuelle est fondamentalement keynésienne »

Philippe Askenazy, directeur de recherche au CNRS, chercheur à l'école d'économie de Paris. Il est membre de l'association *Les économistes atterrés*.



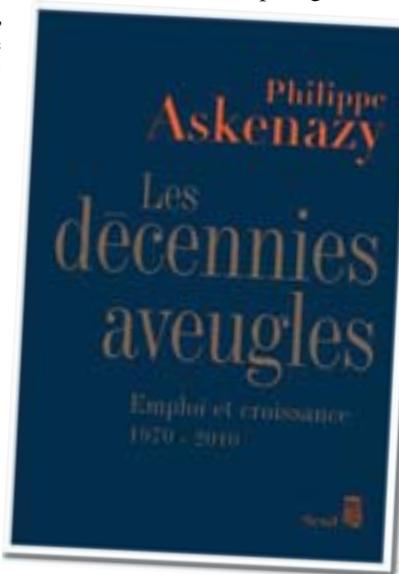
L'US : La relance économique passe-t-elle par une augmentation des salaires ?

Philippe Askenazy : La logique européenne pousse à l'austérité, budgétaire et salariale. La question est donc purement virtuelle, car on s'impose de plus en plus de contraintes qui vont à l'opposé de la relance par les salaires, par la demande. Cependant, les politiques d'austérité ne peuvent que nous amener dans une récession plus puissante, ce qui peut conduire à des changements de logique politique. Si l'on se met dans ce cas de figure, faut-il pour autant une relance par les salaires ? Il faut comprendre que la crise est fondamentalement keynésienne : il y a un déficit de demande majeur en Europe. Deux arguments permettent de le montrer : les pays dont les économies s'enfoncent le plus sont ceux qui ont mené les politiques d'austérité les plus fortes, à la fois budgétaires et salariales. Les analyses au niveau microéconomique vont dans le même sens : quand la crise est liée à l'inadaptation de l'outil de production, les entreprises licencient ce que l'on appelle leur « personnel cœur », pour réembaucher d'autres types de personnels : c'est l'effet nettoyage des crises. Or, on constate que les entreprises font de la rétention de séniors, et n'embauchent pas de jeunes. Les entreprises constatent donc que leur problématique ne réside pas dans l'adaptation de leur outil de travail, mais dans l'absence de demande. Il faudrait donc logiquement que les politiques européennes redonnent du pouvoir d'achat aux populations. Un élément de relance immédiate serait l'augmentation des minima sociaux. Une politique de demande doit également cibler la création d'emplois : il n'y a aucune raison de réduire le nombre de fonctionnaires en France. Pour les salaires à proprement parler, le questionnement doit être plus large. En effet, l'État, pour imprimer une dynamique salariale, n'a plus d'outil, sauf le salaire minimum. Ce dernier a un effet de diffusion, mais assez faible cependant. Il y a un problème plus profond : celui de l'équilibre entre employeurs et salariés sur les aspects de revendication salariale. Cette situation est durablement déséquilibrée par l'augmentation du chômage et par une faiblesse syndicale, qui fait que la question salariale n'est plus un levier du domaine politique, sauf pour les fonctionnaires, mais une inacceptation sociale forte pèse sur ce levier. Il faut donc réarmer l'ensemble des salariés pour qu'ils extraient une partie des rentes des entreprises, pour que les salariés captent à nouveau une plus grande partie des rentes.

L'US : Comment, dans le partage de la valeur ajoutée, les parts revenant au travail et au capital ont-elles évolué ?

P. A. : On constate quelque chose d'étonnant : certes, le partage de la valeur ajoutée entre le capital et le travail semble stable en France, quand il s'est dégradé dans la plupart des pays européens.

En France, l'existence du salaire minimum a permis cette stabilité. On constate cependant qu'en France, dans la part réservée au capital, la part dévolue aux dividendes est très élevée, alors que la part des impôts a baissé, tout comme celle de l'investissement. On a donc un intra-partage au niveau du capital qui suggère que cette problématique de la faiblesse des salariés dans les entreprises entraîne aussi une faiblesse de l'investissement. Ce rendement versé aux actionnaires est très court-termiste et ne favorise pas l'emploi. Au niveau du partage de la part dévolue au travail, on constate que les très hautes rémunérations ont considérablement augmenté : la plupart des dirigeants d'entreprise en France sont des salariés, ce qui entre dans la part travail de la valeur ajoutée. En Allemagne, la grande majorité des dirigeants d'entreprise sont des associés, détenteurs du capital de l'entreprise, rémunérés comme actionnaires. Le scénario français et le scénario allemand ont donc tendance à converger. Dans tous les cas, c'est un signal de la faiblesse du salariat dans l'intra-partage du salaire ou du capital.



L'US : Comment en France sortir de l'augmentation croissante du chômage lié à la désindustrialisation ?

P. A. : La question de la réindustrialisation et de la compétitivité concerne le chômage industriel, manufacturé. Mais cela ne concerne qu'une partie de l'activité économique en France. Dans tous les cas, même si on réussissait une fantastique reprise de compétitivité, cela ne résoudrait pas le chômage en France. Sur cette question, la question du diagnostic n'est pas facile à poser. Ainsi, dans le secteur automobile, on remarque que Peugeot s'écroule, quand Toyota produit en France des automobiles pour l'Amérique du Nord. Les choses ne sont donc pas toujours unilatérales. Bientôt va sortir le rapport Gallois, dont les conclusions sont connues : le coût du travail serait trop élevé. Il faudrait donc réduire les cotisations sociales des employeurs. Mais si c'est cela le problème, c'est paradoxalement une bonne nouvelle. Aujourd'hui, l'Allemagne, vis-à-vis de laquelle on a un tiers de notre déficit, est sur une dynamique d'inflation salariale. Le rôle des différentiels entre la France et l'Allemagne tendrait à se combler. Mais cette hypothèse de coût du travail trop élevé ne fonctionne pas. Si nos coûts sont si élevés, cela devrait se traduire dans les prix de nos produits. Or, ces derniers évoluent parallèlement aux prix allemands. Le problème est donc ailleurs. Il résiderait peut-être dans la qualité de la production française. Ainsi, le niveau de recherche et développement en France est au même niveau qu'il y a 25 ans, et est inférieur à ce qu'il était il y a 20 ans, quand une grande partie de nos voisins ont augmenté leur effort dans ce domaine. Cette explication est cohérente avec les dépenses d'investissement qui n'augmentent pas. Mais si on a une évolution des prix qui est la même que celle de l'Allemagne, pour des produits de faible qualité, on retrouve la question du coût. Il faudrait poser le débat : veut-on une France avec des coûts faibles pour une faible qualité, ou l'inverse ? ■

Action publique

Une valeur sûre !

Le fait est reconnu de tous ; même affaiblis, les services publics, la place importante de la Fonction publique et de la protection sociale dans notre pays atténuent pour la population la brutalité des effets de la crise vécue ailleurs. Et cela s'explique !

En premier lieu par le maintien des revenus pour une partie non négligeable des salariés, revenus d'activité comme les traitements des agents publics, ou revenus de remplacement comme les pensions de retraite, le versement des allocations d'indemnisation du chômage partiel ou total. Ces ressources versées régulièrement protègent une partie importante de la population via les solidarités familiales. Enfin, l'emploi dans les services publics est plus qualifié et fournit des débouchés aux étudiants.

Il y a aussi les services en nature rendus par la Fonction publique et les services publics : la quasi gratuité du système éducatif et la prise en charge de l'essentiel du coût des soins participent davantage à la redistribution des revenus que les impôts. En situation de crise particulièrement, le principe de l'égalité d'accès au service public pour tous est un bien précieux.

Construire de nouveaux services publics

Une partie de la population connaît des difficultés importantes pour se loger, se déplacer, se soigner... sans même parler des loisirs et de la culture. La croissance nécessaire à la création d'emplois doit d'abord répondre à ces besoins fondamentaux, et le faire dans un strict respect des impératifs de la transition écologique. Les intérêts privés ont prouvé leur incompétence voire leur nocivité de ce point de vue. Il faut donc dans l'intérêt de tous des emplois dans la sphère publique, qu'ils soient destinés à la définition de ces politiques, et selon les cas à leur mise en œuvre directe ou aux missions d'inspections et de contrôle.

De nouveaux services publics sont à construire pour répondre aux besoins enfin reconnus par la société quand auparavant ils étaient assurés dans la sphère familiale : petite enfance, handicap et perte d'autonomie. La dimension



En situation de crise particulièrement, le principe de l'égalité d'accès au service public pour tous est un bien précieux

qualitative de ces activités est déterminante ; on doit donc s'appuyer sur le développement au sein de services publics de la formation et la recherche. Les politiques publiques sont un atout irremplaçable et les valeurs des services publics et de la fonction publique des appuis indispensables

Une telle politique a un coût indéniable. Pas seulement un coût puisque les salaires versés aux travailleurs sont soumis à cotisations, dépensées pour la plus grande part. Mais aussi parce que les individus à l'abri de la pauvreté sont moins exposés à la maladie, ou

sont en capacité de se soigner plus tôt. Parce que les dépenses d'éducation et de recherche sont un investissement pour l'avenir. Le SNES et la FSU considèrent qu'il faut une révolution fiscale, à même de renverser le caractère antiredistributif des prélèvements fiscaux actuels. En faisant contribuer davantage les plus hauts revenus, on évitera les gaspillages, et en installant une fiscalité écologique sur les entreprises, on réduira l'impact de l'activité humaine sur la planète. Rien de simple dans tout cela, mais des pistes qui valent bien un débat citoyen. ■



Emplois aidés : indispensables mais à haut risque

Des milliers d'emplois sont détruits rendant d'autant plus difficile l'insertion professionnelle des jeunes sortis du système éducatif sans qualification ou de ceux des adultes qui se trouvent depuis longtemps sans emploi. La FSU a donc défendu l'adoption de mesures structurelles afin de créer des emplois stables et pérennes dans le privé comme dans le public, mais aussi que des dispositions soient prises pour des emplois « aidés » répondant à un objectif de formation et de qualification.

Les emplois d'avenir répondront-ils à ces exigences ? Pas sûr s'ils se calquent sur les « contrats d'insertion » en cours ; pour sortir de ce cercle vicieux, il faudrait assurer aux bénéficiaires un salaire complet pour une activité réduite, en surnombre dans l'organisation qui les emploie afin de donner la priorité à la formation et à la recherche d'un emploi stable.

Dans l'Éducation

Faut-il choisir entre salaire et emploi ?

Nicolas Sarkozy avait promis aux enseignants la revalorisation de leurs rémunérations « en échange » des suppressions d'emplois. Le gouvernement actuel, qui s'engage sur des créations d'emplois, reconnaît par la voix de Vincent Peillon que cette revalorisation serait « digne » mais devra attendre que le pays en ait les moyens...

Une évidence ?

Il y aurait donc une évidence à ce choix obligé : on ne pourrait à la fois augmenter le nombre d'emplois et les salaires des enseignants.

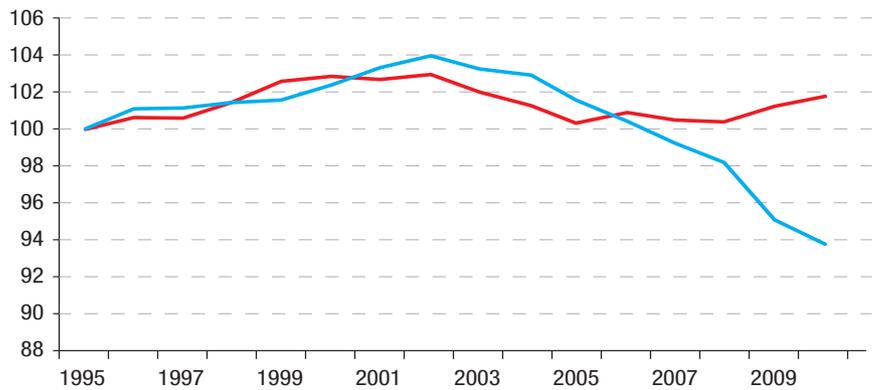
Cette « évidence » repose sur l'idée que les dépenses publiques représentent pour le pays un coût insupportable dans le contexte de crise économique et de déficit public. Finalement, peu importe le rôle de ces dépenses sur le moyen et le long terme, qu'il s'agisse d'efficacité du service public ou de participation à la relance économique. Par principe, les dépenses d'éducation seraient une « charge ». Or, un retour en arrière sur ces dernières années montre une réalité évidemment beaucoup plus contradictoire et complexe.

Le coût de la RGPP

La politique menée avec la RGPP, qui a conjugué suppressions massives d'emplois et blocage des traitements avec le gel du point d'indice depuis 2010, a des conséquences redoutables et un coût que ses chantres ont refusé de reconnaître.

Elle a conduit à redéfinir les missions des personnels dans le sens d'une mutualisation à visée purement comptable, empêchant ces derniers de faire leur travail. L'éducation a été touchée par ce mouvement avec, par exemple,

Évolution comparée des effectifs et des salaires des enseignants



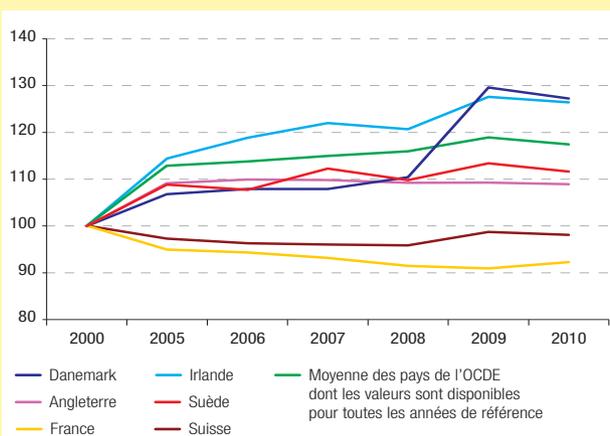
La hausse observée de 2007 à 2010 correspond au développement des HS exonérées de cotisations sociales, et pour partie à l'effet du vieillissement de la population enseignante. À partir de 2010, la baisse des effectifs s'est amplifiée et la valeur du point d'indice est gelée.
Source INSEE, salaires corrigés de l'inflation.

la volonté de transférer les missions des CO-Psy vers les enseignants, les remplacements non assurés ou imposés en heures supplémentaires, le changement de discipline imposé aux profs de STI au mépris de leur qualification...

Elle n'a pas conduit aux économies escomptées comme souligné par la Cour des comptes

en mai dernier, elle a par contre augmenté la part de la rémunération à la « performance » et érigé la concurrence en mode « gouvernance »... ce qui est très éloigné de la recherche de l'efficacité. Elle a conduit aussi à une crise de recrutement qui va nécessiter maintenant des moyens financiers très importants si on veut y mettre un terme.

Le salaire des enseignants en Europe



Selon l'OCDE, entre 2000 et 2010 le salaire statutaire (hors primes et HS) des enseignants du second degré ayant au moins 15 ans d'expérience a régressé en France et en Suisse alors que dans le même temps, en Angleterre, au Danemark ou en Irlande, il augmentait nettement. En 2010, le salaire moyen des enseignants du second degré après 15 ans d'exercice dans les pays figurant sur le graphique

sont tous supérieurs à celui des enseignants français, sauf celui des enseignants suédois ; la légère hausse en France entre 2009 et 2010 est uniquement due à la revalorisation des débuts de carrière (raccourcie d'un an) et depuis, le gel du point d'indice a eu des effets importants ; le niveau des salaires des enseignants du second degré en France, que ce soit en début de carrière ou après 15 ans d'expérience reste inférieur à la moyenne de l'OCDE ; enfin, en 2010, les enseignants suisses sont les mieux payés d'Europe : 51 240 € en début de carrière (c'est le salaire moyen d'un enseignant du second degré en fin de carrière en France) contre 27 184 € en France et 29 801 € en moyenne dans les pays de l'OCDE.

Emplois et salaires vont de pair

Depuis 2003 et plus encore depuis 2005 la baisse du nombre d'emplois d'enseignants s'est accompagnée de celle des rémunérations moyennes.

L'observation des années 1990 à 2003 montre là encore qu'emplois et salaires vont de pair... mais dans l'autre sens : sur cette période, salaire moyen et nombre d'emplois ont augmenté conjointement pour répondre à l'augmentation très forte des effectifs d'élèves dans le second degré et à la crise majeure du recrutement des années 80 (qui avait résulté des recrutements restreints de la décennie précédente et de la dévalorisation de nos métiers).

Créations d'emplois et augmentation du nombre de postes aux concours, allocations IUFM et primes dans certaines académies et disciplines déficitaires, revalorisation des salaires et des carrières de 1989... ont permis de redresser cette situation.

La question de fond est donc bien celle que le pays veut faire jouer aux services publics et notamment au service public d'éducation, et quels moyens il se donne pour en assurer le financement. ■

Pour en finir avec la crise

L'austérité est un cercle vicieux qui plonge les pays européens dans la récession les uns après les autres. Les conséquences de la crise pour les populations seront redoutables si l'on ne parvient pas à inverser le processus : chômage, baisse du pouvoir d'achat et du niveau de vie, recul des services publics, difficultés d'accès au logement, à la santé, à l'éducation.

Pour le SNES et la FSU, cela passe par un plan de relance de l'économie dont les principaux moteurs sont la hausse des salaires, l'innovation et l'emploi. Ce plan doit être concerté au niveau européen, pour en finir avec le dumping fiscal et social.

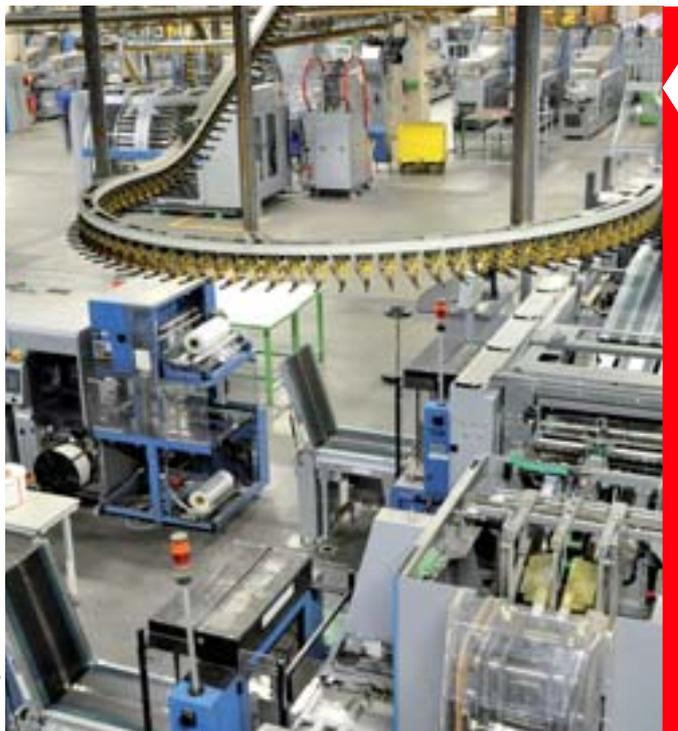
Relancer les salaires, c'est soutenir la consommation et la croissance. La dette privée est à l'origine de la crise de 2008 mais on se sert de l'endettement public pour justifier les politiques économiques d'austérité.

La dépense publique, financée par une révolution fiscale rendant à l'impôt son efficacité et sa progressivité, doit permettre de répondre aux besoins sociaux : l'accès aux soins, la prise en charge de la perte d'autonomie, le développement de moyens de transports écologiques et accessibles, le développement du logement social, l'amélioration de l'habitat et les économies d'énergie... sont des défis actuels, générateurs d'emplois, qui ne peuvent être relevés que par la puissance publique.

Relancer l'économie passe ensuite par des politiques publiques d'investissement dans les infrastructures pour répondre, au niveau européen, aux besoins des populations et du développement économique et social. Les économies émergentes se lancent dans des plans de relance très ambitieux, la Chine par exemple venant d'annoncer un plan de grands travaux de 127 milliards.

Préparer l'avenir

On nous objectera qu'une telle politique n'est plus possible dans une économie mondialisée où la concurrence est libre et non faussée. La concertation européenne doit aussi avoir pour



© LE imageFotolia.com

La relance de l'emploi suppose quant à elle de relancer le tissu industriel et productif, en identifiant les secteurs sur lesquels l'économie française a des atouts

objectif de protéger la production locale, en adoptant des politiques tarifaires et douanières qui découragent les délocalisations, taxent le coût écologique des transports de marchandises.

La relance de l'emploi suppose quant à elle de relancer le tissu industriel et productif, en identifiant les secteurs sur lesquels l'économie française a des atouts à faire valoir : productions à forte valeur ajoutée, à forte dimension innovante, économie verte... Car la

compétitivité économique n'est pas seulement affaire de coût du travail. Le dynamisme d'une société se mesure également à sa capacité à préparer l'avenir en investissement dans la recherche, dans l'innovation, dans la formation. Renouer avec un mouvement général d'élévation des qualifications, c'est une nécessité citoyenne, c'est une nécessité sociale, c'est une urgence économique pour que nous sortions par le haut de la crise que nous traversons aujourd'hui. ■

Contre la crise : plaider pour les formations technologiques et professionnelles

Le système éducatif français a développé l'accès aux lycées, quand d'autres limitaient à une élite les études longues et générales. La France a investi pour diversifier les voies et les séries, et prendre en charge la diversité des élèves et des besoins sociaux. Les voies technologique et professionnelle ont permis le doublement du taux d'accès au baccalauréat quand d'autres nations déléguaient à l'entreprise la formation initiale du travailleur. Ceci explique que le coût d'un lycée français soit supérieur de 15 % à celui de la moyenne des pays de l'OCDE.

Ce choix politique reste pertinent car ces formations conduisent à des diplômes et des certifications reconnues par les partenaires sociaux. Ces qualifications sont un rempart contre le chômage, un passeport pour l'emploi, un atout pour le jeune salarié.

Les formations de nos lycées offrent de bonnes conditions de découverte des processus de conception, de fabrication, de maintenance ou de recyclage des produits, du fait de la pratique en atelier ou en

laboratoire, ou de la qualité des équipements financés par la collectivité. L'équilibre recherché entre cultures générale et professionnelle, entre démarches inductive et expérimentale, entre activités pratiques et démarche d'abstraction, entre enseignements théoriques et stages en entreprise, permet d'évoluer en cours de carrière, d'anticiper ou de suivre les évolutions de l'organisation du travail et des techniques.

À l'inverse, l'apprentissage n'offre pas ces garanties, son accès est discriminatoire, au détriment des filles ou des minorités visibles. Les taux de ruptures de contrat, qu'elles soient le fait de l'employeur ou du jeune apprenti, sont importants, ouvrant alors grand la voie à la sortie sans qualification. Face à la crise économique majeure, à la désindustrialisation, aux problèmes de compétitivité, l'investissement éducatif s'impose pour redynamiser chacune des trois voies de formation et améliorer, via les séries technologiques, l'accès aux qualifications du supérieur, par les BTS, les IUT, les licences professionnelles ou les classes préparatoires post-BTS.

Un rapport pour sauver le socle

L'inspection générale y dresse un bilan très critique de la mise en œuvre du LPC, grâce à des observations de terrain dans plusieurs académies. Nombre de ces critiques rejoignent celles que le SNES n'a cessé de pointer avec la profession : le LPC et le socle qu'il est chargé d'évaluer procèdent d'une conception idéologique, posent des problèmes pédagogiques majeurs et accroissent la charge de travail des enseignants.

Un LPC critiqué

Ainsi, le rapport déplore « un objet complexe », « des sinuosités administratives », « une exigence nationale mal définie », le passage d'un « livret de suivi » à un « livret de validation » et la cohabitation compliquée avec un DNB à la « qualité évaluatrice déficiente ». Il souligne également le caractère « disparate » de sa mise en œuvre, un LPC « ignoré dans la communication avec les familles », la difficulté à articuler socle commun et programmes, évaluation par compétences et note chiffrée, et un sentiment d'abandon des équipes. Toutefois, l'IG s'obstine à vouloir sauver le LPC, pour sauver le socle. Des préconisations sont avancées pour « assurer la réception du socle au sein du système éducatif français » : « simplifier le LPC », « pointer les niveaux d'exigence attendus » et en faire un « outil de communication de l'école primaire au lycée » et avec les familles, « réécrire le socle et les programmes », « définir un DNB conforme avec la logique du socle », confier la validation de la scolarité obligatoire « aux seuls professeurs de l'établissement ».

Pour un projet culturel commun

La concertation pour la refondation de l'école, à laquelle le SNES participe, montre bien l'obstination dans cette voie d'un certain nombre d'organisations syndicales ou d'associations.

Pour plus d'informations

Voir sur le site du SNES

l'espace **Campagne collège** :

<https://www.snes.edu/-Redonner-un-avenir-au-college-.html>



Pour le SNES, la conservation d'un « socle » serait le signe d'un prolongement de la politique précédente. L'urgence est à un grand projet culturel commun, qui prenne en compte les mutations culturelles de la société, remette à plat ce qu'il faut enseigner dans le cadre de programmes profondément rénovés (dans chaque discipline mais aussi par des objets de travail communs entre disciplines). Ce projet doit permettre aux élèves de mieux entrer dans les apprentissages, de trouver plus de sens à l'école, aux enseignants de réfléchir davantage à leurs pratiques et aux contenus qu'ils enseignent grâce à une formation initiale et continue digne de ce nom, d'obtenir une amélioration des conditions de travail et la fin des prescriptions contre nature. ■

Sandrine Charrier, Bruno Mer

VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE

Un observatoire, et après ?

Le ministre a annoncé le 16 septembre la création d'un observatoire de la violence scolaire au sein du ministère de l'Éducation nationale. Il s'agit à la fois de « mieux connaître la réalité de la violence en milieu scolaire » et de « mettre en place des dispositifs de prévention ».



Éric Debarbieux, qui devrait venir le diriger, avait déjà publié les résultats d'une enquête de victimation, suite aux États généraux de la Sécurité à l'École, pour mesurer le climat scolaire au sein des établissements. Elle indique que « les résultats obtenus sont massivement positifs : les collégiens interrogés expriment un fort sentiment de satisfaction quant à leur présence au collège » et conclut que « les faits de violence à l'École sont principalement des petites victimations, mais répétées et concentrées sur un nombre réduit d'élèves ».

Ne rien minimiser

Mais il convient de croiser ces résultats avec les données du ministère issues du logiciel SIVIS qui recense les faits de violence. Elles montrent quant à elles une augmentation sensible depuis 2009-2010, notamment dans les collèges et les lycées professionnels.

Mieux connaître la réalité de la violence en milieu scolaire est important, et le croisement des données et des sources doit permettre de mieux la cerner. Mais cela ne saurait constituer la seule réponse. D'autant que le système scolaire est confronté depuis 2008-2009 à des actes d'une gravité et à des périodes inhabituelles. Les agressions récentes, notamment envers des personnels, montrent bien que la présence d'adultes formés et en nombre suffisant est essentielle. ■

Bruno Mer

Enfin gain de cause !

Le SNES avait dès l'origine dénoncé un programme d'histoire-géographie de Première pléthorique et inaccessible pour beaucoup d'élèves. Les enseignants qui l'ont mis en œuvre l'an dernier l'ont confirmé et demandaient que des mesures d'urgence soient prises, en attendant une révision partielle de ces programmes.

Les organisations syndicales qui siègent au CSE ont été reçues en audience au ministère le mercredi 19 septembre.

Alors que, depuis des mois, le SNES interpelle la DGESCO et l'inspection générale pour obtenir ces allègements et qu'il se heurtait à une fin de non-recevoir, il vient d'avoir gain de cause : le ministère a confirmé travailler à des allègements de programme en Première, à une modification transitoire pour la session de juin 2013 des épreuves anticipées, ainsi qu'au rétablissement en Terminale S. On peut regretter une annonce bien tardive...

Les allègements seraient débattus au CSE d'octobre 2012 et mis en place dès cette année.

Le rétablissement de l'histoire-géographie en Terminale S ne se fera qu'à la rentrée 2014.

Allègements en Première dès cette année

Le ministère assume donc la sortie de l'histoire-géographie du tronc commun de Première, qui était un des piliers de la réforme Chatel. La mesure nécessite de repenser un nouveau programme pour la série S en Première à la rentrée prochaine, puis en Terminale l'année suivante (le bac histoire-géographie reviendra donc en fin de Terminale S en 2015). Le groupe d'experts devrait les présenter au CSE de décembre. Nous serons particulièrement vigilants sur la façon dont les collègues seront consultés et sur les progrès dans le dialogue social



© Thierry Nectoux

que l'on nous a promis. Nous continuerons d'œuvrer pour que l'ensemble des programmes, séries ES et L incluses, soit remis à plat.

Refonte des programmes en série S dès l'an prochain

Par ailleurs, le rétablissement nécessite une modification des structures et des équilibres disciplinaires. La question du nombre d'heures d'histoire-géographie en Première et Terminale renvoie à des arbitrages délicats avec les autres disciplines. Le retour à la situation antérieure semble difficile avec le maintien de l'accompagnement personnalisé en Terminale, alors que la réforme a amputé les horaires des maths et des sciences.

Si le SNES se félicite de cette mesure, il rappelle qu'elle ne doit pas masquer la nécessité d'une remise à plat générale de la réforme des voies générale et technologique. D'autre part, en SES, le combat des collègues continue pour obtenir dans l'urgence une révision partielle d'un programme de Terminale impossible. ■ Alice Cardoso

ÉPREUVES DE LANGUES VIVANTES AU BACCALAURÉAT

Passons immédiatement à l'offensive

La réforme du lycée a entraîné de profonds bouleversements dans la forme et le contenu des épreuves du baccalauréat, particulièrement en langues vivantes étrangères et régionales.

Si nous saluons l'introduction d'épreuves orales dans toutes les séries, la nature de celles-ci est inacceptable. Désormais, en ES, S, STI2D, STD2A, STG, ST2S et STL, les élèves sont évalués en compréhension et expression orales par leur propre enseignant pendant l'année. Dans le même temps, l'horaire de cours reste inchangé, 2 heures hebdomadaires.

Une organisation dangereuse

On voit donc toutes les conséquences d'une telle organisation :

- menace sur l'égalité de tous les élèves devant l'examen avec risque de multiplication de recours ;
- menace sur le diplôme qui perd son caractère unique et national ;
- surcharge de travail pour les professeurs ;
- désorganisation des cours dans les établissements lors de ces épreuves internes.

Mais la liste des problèmes posés par cette nouvelle version du bac ne s'arrête pas là. Pour la série L, seule à conserver des épreuves terminales, il n'y a paradoxalement pas d'évaluation de la compréhension orale. Le coefficient de la nouvelle épreuve de littérature en langue étrangère est seulement 1 et le regroupement des épreuves orales obligatoires et optionnelles est problématique à bien des égards.

Enfin, l'évaluation de ces nouvelles épreuves orales se fait grâce à des grilles limitant l'échelle de notation (certaines notes ne pouvant être attribuées).

L'exaspération grandit chez les collègues de langue face aux horaires insuffisants, aux stages hors temps scolaire, à la culture de l'évaluation permanente, aux groupes de compétences, aux certifications, à la réforme inacceptable du diplôme du bac.

C'est pourquoi nous appelons l'ensemble des collègues à signer la pétition, mise en place avec l'APLV, pour des épreuves du baccalauréat terminales et nationales, et à utiliser les outils proposés en ligne sur le site, afin de mobiliser la profession et informer parents et lycéens : www.snes.edu/Action-contre-les-modalites-du-Bac.html ■

Groupe langues vivantes : H. Bonnin,

T. Jamet-Madec, M. Rollin, contenus.secretariat@snes.edu



© Thierry Nectoux

INSPECTION GÉNÉRALE ET VOIE TECHNOLOGIQUE

Avis de divorce ?

Après les réformes Chatel successives (bac pro 3 ans, STI et STL puis STG et ST2S) qui mettent à mal les séries technologiques, on peut s'interroger sur les objectifs poursuivis par l'inspection générale.

Les réformes des séries technologiques se traduisent notamment par une diminution des horaires des enseignements technologiques et une perte du lien entre ces enseignements et les enseignements généraux. Dans le cas de la série STI2D, on a assisté à une déconstruction de ce qui fait le cœur d'une série technologique industrielle : la formation d'une culture technologique par la confrontation avec des systèmes industriels et une pratique sur ces systèmes, le geste professionnel n'étant pas l'objectif mais le moyen. Il en a été de même dans la série STL.

Situations impossibles

Les enseignants ont été mis dans des situations impossibles et en payent le prix. Les élèves aussi, sans que les effectifs n'aient augmenté, bien au contraire.

Mais voici qu'on assiste à une série de mesures qui ajoutent à la confusion :

- la volonté de reclasser dans la précipitation les enseignants de STI selon des spécialités déconnectées des champs de la production industrielle comme des champs universitaires, sans lien avec leur formation ni leur domaine de compétence ;

- des changements de dénomination des groupes de l'inspection générale qui marquent la volonté de brouiller les cartes :

- l'IG de « Sciences physiques et chimiques fondamentales et appliquées » devient celle de « Physique-Chimie », achevant la disparition de la physique appliquée en Première et Terminale, et peut-être au niveau BTS,

- l'IG de « Sciences de la vie et de la Terre » devient celle de « Sciences et technologies du vivant, de la santé et de la Terre », peut-être la première étape vers la fusion de la discipline « biotechnologies » avec les SVT ;

- la défense jusqu'au-boutiste par l'IG de STI du projet de fusion de



© Fotolia.fr/saratis

certaines BTS industriels en contradiction avec les besoins en termes d'emploi.

Suspendre le reclassement

Le SNES continue à intervenir aux niveaux des établissements, académiques et national pour que ces politiques de dégradation des formations technologiques cessent, et en particulier que la procédure de reclassement des enseignants de STI soit suspendue, il s'est adressé au président de la République sur cette question en exigeant que, dans le cadre d'un dia-

logue social rénové, les demandes des collègues soient considérées. Le SNES a médiatisé son action par une conférence de presse, et continuera à communiquer et à mobiliser pour obtenir satisfaction. Il appelle les enseignants à signer massivement la pétition : www.snes.edu/petitions/index.php?petition=25

Le SNES demande au ministre de préciser la politique poursuivie en ce qui concerne la voie technologique ainsi que le rôle qu'il donne à l'inspection générale sur cette question. ■ **Thierry Reygades**

QUESTIONNAIRE AED

Pour mieux vous connaître

En cette nouvelle rentrée scolaire, le secteur AED du SNES a décidé de lancer un questionnaire pour l'ensemble des collègues de la catégorie (AED, AVS, AP...). Le ministère de l'Éducation nationale ayant toujours été incapable d'établir des statistiques sur le profil des AED recrutés, le SNES a décidé de mener lui-même cette enquête afin de mieux cerner la situation des AED, ainsi que leurs attentes. La liste des difficultés rencontrées par les collègues est longue : volume horaire incompatible avec la poursuite d'une formation, relation floue et difficile avec les directions d'établissement, problèmes de versement de salaire, autorisations d'absences refusées pour examens ou concours... C'est pour cela qu'il était important d'avoir une vision nationale de la situation des AED. Nous attendons



© Fotolia

donc impatiemment le retour des questionnaires remplis qui ont été envoyés dans les sections d'établissements et dans les sections académiques du SNES. Il sera bientôt disponible en ligne sur le site (www.snes.edu, rubrique penser et exercer son métier). Nous vous communiquerons les résultats académiques et nationaux dès que possible ! Le questionnaire est accompagné de la nouvelle plaquette AED : connaître et défendre ses droits, qui permet de répondre aux questions concernant ce statut : le contrat, les missions légales, l'organisation du temps de travail... Ces outils sont également le moyen de faire savoir aux AED que le SNES est là pour les informer, les défendre, qu'il se préoccupe de leur situation et qu'il est également offensif pour améliorer leur condition. ■

Le secteur AED, aed@snes.edu

UN FILM POUR DÉBATTRE

« Tempête sous un crâne »

Le SNES a répondu avec enthousiasme à la proposition innovante qui lui fut faite par *Point du Jour*, producteur du film de Clara Bouffartigue *Tempête sous un crâne* : s'engager pour que le film existe, l'accompagner pour qu'il vive et que du regard singulier de son auteur éclore un débat public et citoyen dans lequel le SNES se reconnaisse et se retrouve.

D'ici le 24 octobre, date de sortie nationale du film, des avant-premières sont organisées par *Point du jour* en association avec le SNES. Ces projections sont suivies de débats avec le public en présence de la réalisatrice et de responsables nationaux du SNES. La première de ces séances a eu lieu dans la grande salle de « L'espace 1789 » à Saint-Ouen, en présence notamment des

équipes du collège Joséphine Baker, où a été tourné *Tempête sous un crâne*. La deuxième avant-première s'est déroulée à Nantes dans la salle plus intime du cinéma « Le Concorde » avec un public enthousiaste d'enseignants et de parents d'élèves, et un accueil chaleureux de l'exploitant.

À chaque fois applaudi, le film de Clara Bouffartigue a offert l'occasion de discussions riches, enthousiastes, animées, sur la réalité du collège et des élèves, les pratiques pédagogiques et les contenus enseignés, le rôle des équipes mais aussi les conditions du tournage, les objectifs de la réalisatrice...

À Saint-Ouen, comme à Nantes, les questions et les interventions des spectateurs ont montré à quel point le film ne se résume pas à son synopsis. En effet, au-delà (ou à partir) de la Quatrième C et de ses professeurs de français et d'arts plastiques, c'est bien le sens de l'enseignement, le cœur du



métier qui est interrogé en images par Clara Bouffartigue.

Parce qu'il est construit autour de l'essentiel, c'est-à-dire la lente, patiente et compliquée construction des apprentissages, *Tempête sous un crâne* permet de débattre sur ce qui compte vraiment en luttant contre les préjugés, les stéréotypes, les idées toutes faites et le plus souvent fausses sur la réalité d'un métier exigeant et complexe. Un documentaire à voir et à faire voir. ■

Guillaume Delmas

Les avant-premières à venir

Villes	Salles	Dates/heures
ROUEN	Omnia	Mardi 2/10, 20 heures
PESSAC (Bordeaux)	Jean Eustache	Mercredi 3/10, 20 heures
ORLÉANS	Les Carmes	Jeudi 4/10, 20 heures
VILLEURBANNE	Zola Cinéma	Mercredi 10/10, 20 h 30
TOULOUSE	ABC	Lundi 15/10, 20 h 30
CLERMONT	Le Rio	Mercredi 17/10, 20 h 30
MARSEILLE	Pathé Madeleine	Jeudi 18/10, 20 heures
AVIGNON	Utopia	Vendredi 19/10, 20 h 30
STRASBOURG	Star	Lundi 22/10, 20 heures
PARIS	Les 7 Parnassiens	Mardi 23/10, 20 h 30

MANIFESTATION LE 11 OCTOBRE

Non, les retraités ne sont pas des privilégiés

La majorité des personnes retraitées constatent une dégradation de leurs conditions de vie. Comme les actifs, elles subissent les effets de la crise. En témoigne le rapport de l'Insee sur la pauvreté qui touche de plus en plus de personnes âgées, notamment les femmes seules en situation de grande précarité parfois.

Les retraités ont des attentes fortes. Des mesures urgentes doivent être prises, notamment en direction des « petites » pensions. Les difficultés d'accès aux soins qui frappent actifs et retraités exigent des mesures rapides pour que ce droit soit effectif. La perte d'autonomie qui frappe douloureusement la vie quotidienne des familles nécessite des réponses urgentes.

Les mauvais conseils de la Cour des comptes

Le gouvernement reste bien discret sur ces questions. Il annonce une rigueur sans précédent pour

les deux années à venir et s'apprête à ratifier le TSCG qui va priver l'État de la possibilité d'investissements publics. Austérité donc. La Cour des comptes a une idée : il faut faire payer les retraités et récupérer 5 milliards en rabotant les « niches fiscales » (*sic*) dont bénéficieraient les pensions de retraite.

Diviser pour régner : le procédé est éculé mais il sert toujours. Ainsi on cherche à opposer les actifs aux retraités, les jeunes aux vieux. La Cour des comptes préconise, entre autre, la suppression de l'abattement de 10 % sur le revenu déclaré, la suppression de la majoration pour avoir élevé trois enfants, l'augmentation de la CSG pour atteindre le niveau de

cotisation des salariés actifs. Ces recommandations interviennent après la suppression de la demi-part et le gel des tranches d'impôt qui ont entraîné une augmentation de l'impôt ou l'imposition pour des milliers d'autres.

Se faire entendre le 11 octobre

Oublie-t-on en haut lieu l'investissement – y compris financier – des retraités pour aider enfants, petits-enfants ? Oublie-t-on leur rôle dans la vie économique et sociale ?

Il y a au contraire urgence à dégager des moyens financiers et pour ce faire s'orienter vers d'autres choix politiques. Les retraités se feront entendre le 11 octobre, en manifestant massivement pour le pouvoir d'achat, l'accès au soin et le financement de la perte d'autonomie. Le SNES les appelle à participer aux différentes initiatives nationales et locales. ■

Marylène Cahouet



Enseigner en milieu carcéral



© Philippe Bonnamme

ALORS QU'UNE CONCEPTION RÉPRESSIVE ET MORALISATRICE de l'emprisonnement des personnes reconnues coupables de crime ou de délit a fortement imprégné les politiques judiciaires, il semble important de revenir sur le rôle de l'enseignement en prison, parfait contrepied d'une telle orientation qui réduit le détenu à ses actes passés et non à ce que pourrait être son avenir.

La liberté au milieu des chaînes

« **O**uvrez une école, vous fermerez une prison. » Le célèbre appel de Victor Hugo résume bien une conception de l'éducation comme antidote aux comportements antisociaux, préservant de l'enfermement carcéral. Plus : le développement et la systématisation de la scolarisation réduiraient les délits et les crimes, et entraîneraient finalement la disparition de la prison.

Si la perspective tracée par Hugo garde toute sa pertinence sur le long terme, l'enseignement non pas contre la prison, mais en son sein, auprès des prisonniers, est devenu un enjeu de plus en plus important, le nombre de personnes écrouées augmentant en France depuis plusieurs années. Alors qu'à la fin du XIX^e siècle, une quarantaine d'instituteurs travaillaient en prison aux côtés de quelques religieux, l'offre d'enseignement et la présence de personnels enseignants a bondi depuis lors.

En effet, l'accès à l'enseignement est devenu un droit fondamental des détenus figurant dans les textes réglementaires (art. D 450 à D 456 du code de procédure pénale) et dans les recommandations ou résolutions internationales. Depuis 1963, l'enseignement en milieu pénitentiaire est assuré donc essen-

tiellement par des enseignants de l'Éducation nationale. Il est organisé sur la base d'un partenariat entre les ministères de la Justice et de l'Éducation nationale. L'enseignement dans les établissements pénitentiaires est assuré par le ministère de l'Éducation nationale, qui met concrètement à disposition des personnels enseignants, alors que le ministère de la Justice prend en charge les budgets de fonctionnement.

CHIFFRES

- **67 373 personnes** sont incarcérées en France en juillet 2012. C'est le chiffre le plus important qu'aït connu notre pays.
- **3,9 %** des détenus ne parlent pas français ; **4,6 %** parlent français de manière rudimentaire.
- **45,6 %** des détenus sont sans diplôme et **85 %** n'ont pas de diplômes dépassant le niveau CAP.
- **15 %** des détenus sont en situation d'illettrisme ce qui est supérieur à la moyenne nationale qui est de 10 %.

L'objectif n'est plus, comme jadis, le « redressement moral » des détenus mais l'acquisition de savoirs et de connaissances allant d'une remise à niveau des connaissances élémentaires jusqu'aux diplômes de l'enseignement supérieur.

Une demande d'enseignement en croissance régulière

Dans ce contexte, on constate une augmentation significative de la demande d'enseignement et de formation de la part des détenus, augmentation que l'institution a du mal à suivre dans le cadre de la politique de restriction des moyens dont souffre la Fonction publique. Dans un tel contexte, les listes d'attente ont tendance à s'allonger. Ce sont souvent les détenus condamnés à de courtes peines qui se voient tout particulièrement privés de l'accès à un enseignement, l'administration jugeant peu « rentable » la prise en charge éducative d'une population considérée avant tout comme « de passage ». Être « classé scolaire » est un objectif pour beaucoup de détenus pour toutes sortes de raisons. Si certains détenus ont un objectif de formation, notamment dans la perspective de préparer leur sortie, d'autres envisagent aussi, voire surtout, le

Niveau d'étude suivi

- **400 enseignants** du premier degré et **66** du second degré sont affectés à temps plein en prison.
- **1 200 heures** d'enseignement de premier degré et **3 100** du second degré ont été données en prison sous forme de vacation en 2012.
- **63 %** des « élèves » détenus suivent une remise à niveau contre l'illettrisme.
- **27,5 %** suivent une préparation au brevet, au BEP ou à un CAP.
- **8,1 %** passent le baccalauréat ou le DAEU.
- **1,5 %** suivent des études supérieures.

suivi de cours comme une opportunité de rencontrer des personnes, de pouvoir discuter, etc. D'autres demandent à être inscrits uniquement pour obtenir une remise de peine, plus facilement octroyée aux prisonniers considérés comme « méritants » et exemplaires car ils suivent un enseignement.

Ce rapport instrumental de certains détenus envers l'enseignement est aussi partagé par l'administration pénitentiaire et les autorités judiciaires. « *Si l'administration est globalement favorable à l'enseignement en prison, celui-ci est aussi considéré comme une occupation et non un projet. Cette conception se résume bien par le dicton : "Oisiveté est source de vice", qui guide malheureusement l'organisation des activités en détention...* », explique Charlotte Cloarec secrétaire générale du SNEPAP-FSU (Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire), qui dénonce la logique des « bons points ».

Une expérience incontestablement enrichissante

Toutefois, malgré le manque d'assurance de nombreux détenus auxquels il faut redonner confiance en leur capacité à apprendre, malgré les difficultés d'assurer un suivi régulier des cours, alors que des détenus sont régulièrement absents pour de bonnes ou mauvaises raisons, malgré les cellules surchargées qui empêchent les prisonniers de pouvoir travailler entre les cours, les expériences pédagogiques en prison sont souvent extrêmement positives. Et beaucoup d'enseignants évoquent avec enthousiasme des cours dont le déroulement n'a souvent que bien peu à voir avec les pratiques classiques du premier et du second degré, tant ils se caractérisent par une bien plus grande liberté (voir entretien ci-contre) et par une immense motivation de la part de nombreux détenus avides de savoirs et d'échanges. Les 74 % de réussite des prisonniers aux examens de l'Éducation nationale confirment largement cette perception. ■ **Baptiste Eychart**



Samuel Lebois

Enseignant en technologie en collège, chargé de cours au centre pénitentiaire du Havre

L'US : Comment décrirais-tu les conditions concrètes d'enseignement en prison ?

Je donne deux heures de cours d'informatique par semaine. Chaque aile du centre a sa propre salle d'informatique composée de sept ordinateurs récents en réseau local et d'une imprimante. Les détenus doivent s'inscrire lors de leur entrée au centre. Les listes sont composées de dix personnes en sachant qu'en moyenne 5 à 6 détenus viennent. Les absents sont soit « excusés » (parloir, rendez-vous avec un avocat), soit non excusés (refus, promenade). S'il y a trop d'absences non excusées, le détenu est déclassé et remplacé par une personne de la liste d'attente.

Les enseignants intervenants ont eu un stage d'accueil expliquant le fonctionnement du centre, les procédures particulières, ce que l'on risque aussi en cas de non-respect des lois et les risques (surtout liés aux tentatives des détenus d'en savoir plus sur nous ou de vouloir faire passer des informations à l'extérieur, ou les vols de clés USB). Concernant la préparation des séances, je ne peux entrer au centre avec une clé USB, donc il faut prévoir d'avance et, si besoin, envoyer les différentes ressources par mail.

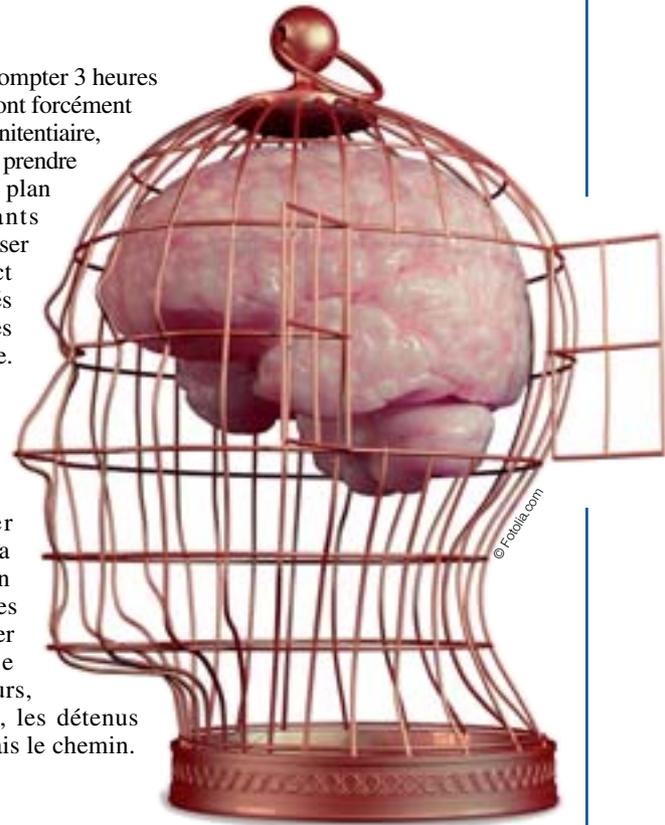
L'US : Comment se déroulent les cours ?

Pour 2 heures de cours il faut compter 3 heures sur place car les mouvements sont forcément longs : l'entrée dans le centre pénitentiaire, passage à l'administration pour prendre la liste des élèves et faire le plan avec l'équipe d'enseignants permanents. Il faut ensuite passer sept portes et prendre contact avec le surveillant des activités qui fait l'appel dans les étages des détenus inscrits sur la liste. Ces derniers arrivent dans la salle informatique qui sera fermée durant les séances. Je travaille seul avec eux mais j'ai constamment un appareil nous permettant de donner l'alerte en cas de problème et la salle est équipée d'un bouton d'arrêt d'urgence au mur. Ces deux systèmes peuvent générer l'intervention rapide de surveillants. À la fin du cours, nous appelons le surveillant, les détenus retournent en cellule et je refais le chemin.

L'US : Quel bilan fais-tu de ton expérience ?

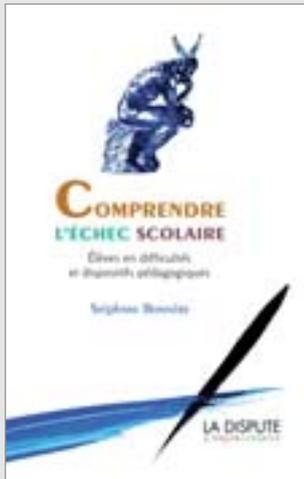
Pour ma part, c'était la première fois que j'enseignais à des adultes et mes craintes de départ étaient de donner des choses trop faciles ou d'avoir une approche trop « collègue » qui risquerait de vexer les adultes. L'adaptation fut rapide. Les niveaux étant très différents d'une personne à l'autre, je suis parti de leurs besoins et passions pour préparer des exercices individuels.

Le rapport à l'enseignant est tout autre, il y a un respect que l'on ne trouve pas forcément en collège : les détenus voient un autre adulte en face d'eux et non un enseignant. Il y a forcément un lien qui se crée avec les détenus même s'il faut toujours faire attention. Leurs motivations sont multiples : pour certains il s'agit vraiment d'apprendre à utiliser l'outil informatique avec comme objectif leur sortie, pour d'autres, cela permet de sortir de la cellule, discuter, d'autres enfin y voient aussi la possibilité d'une remise de peine s'ils suivent correctement les cours. Le bilan est très positif et enrichissant pour ma part, d'autant que pour certains, ce qu'ils apprennent durant les cours est très vite réinvesti (lettre pour les avocats, de demande d'entretien...). ■



Livre

Déjouer les mécanismes de l'échec



Le chercheur part du constat partagé que l'élève en difficulté au collège ne semblait pas l'être au primaire, et il porte donc un regard attentif à la transition entre ces deux niveaux ; il s'applique à démontrer qu'au-delà de déterminismes sociaux, l'entrée de tous dans le savoir est aussi et surtout affaire de pratiques pédagogiques, et qu'il est possible de venir à bout du « malentendu » cognitif. À travers un travail d'expérience de terrain, et des exemples très concrets, en CM2 et en Sixième, S. Bonnéry livre des pistes de réflexion pour mener à bien un projet d'école commune de la réussite.

• *Comprendre l'échec scolaire*, Stéphane Bonnéry, éd. La Dispute/ L'enjeu scolaire

En chiffres

650 689 élèves entrent en Sixième dans le public

À l'entrée en Sixième : **12 %** d'élèves ont au moins un an de retard

89 % maîtrisent les compétences de base en français

91,5 % en maths

Le saviez-vous ?

En 2000 : **9,4 %** des élèves redoublent la Sixième.

En 2011 : ils ne sont plus que **3,3 %**

Source : Élèves du second degré. Repères et références statistiques. Éd. 2012

« Dans la classe », une nouvelle rubrique du magazine, arrêt sur image pour parler de ce qui se passe dans la classe ou dans l'établissement, pour aborder la réalité de nos métiers, des questions de pédagogie, de pratiques, de dialogue avec les élèves... La réussite des élèves est au centre de cette rubrique : coup de projecteur sur leur monde, sur l'école, le monde que nous partageons avec eux.

ENTRÉE EN SIXIÈME

“Ma première rentrée au collège”

Coline a quitté la petite école de son village pour rejoindre cette année son collège de secteur ; elle prend donc le bus scolaire, ce qui représente le premier changement pour elle.

« Les horaires, c'est ce qui m'a le plus étonnée : ça change tout le temps, on ne se rappelle pas si on finit à 16 heures ou même à 17 heures et, surtout, il faut que je me lève beaucoup plus tôt que l'année dernière, vers 6 h 30, pour prendre le bus, et c'est fatiguant », explique-t-elle. Elle vit aussi d'autres bouleversements, et il lui a fallu s'adapter, s'organiser : « je fais mon cartable la veille au soir, avec ma mère, car je ne sais pas vraiment quoi prendre ; et puis, c'est nouveau, il faut gérer l'agenda, et pas seulement pour le lendemain, mais regarder tous les jours suivants ». Pourtant, elle est très heureuse d'être en Sixième : elle se sent plus grande, et elle est traitée comme telle par les professeurs, ce qui l'enchant ; en classe, elle commence l'année par des révi-



connaiss, et on a visité tout le collège une nouvelle fois avec mon professeur principal, donc je ne suis pas perdue. Quand même, c'est impressionnant le collège, il y a dix fois plus de personnes que dans une école, il y a 200 élèves de Sixième ! Et puis avec les Troisièmes, dans les couloirs, c'est assez bruyant et il y a des bousculades. J'ai un ami en Cinquième et, l'année dernière, il a subi un vol parce que souvent, les plus grands embêtent les petits, alors je fais attention... ». Pendant la

journée de cours, Coline ne se plaint pas d'avoir moins de récréations qu'au primaire, ni de consacrer moins de temps au jeu, parce qu'elle trouve qu'avec les différents enseignants, et le découpage des séquences en heures de cours, ça passe plus vite... « Et puis on a plusieurs professeurs, c'est le signe qu'on est plus grand. » ■

CONTINUITÉ

Une césure nécessaire

L'entrée en Sixième représente un palier qui permet à l'enfant de devenir pré-adolescent ; c'est un rite de passage, une césure qui rythme la croissance de l'enfant, qui l'aide à grandir.

Grâce au travail commun des équipes enseignantes, par des projets entre écoliers et collégiens, des visites au long de l'année, une liaison inter-degrés réaffirmée, il est possible d'éviter une rupture brutale aujourd'hui, et de favoriser une transition réussie entre école et collège. Si les enfants sont inquiets face à ce changement, la Sixième est surtout redoutée par les parents, parce qu'ils savent que l'intégration dans ce nouvel établissement passe surtout par la capacité à entrer dans les apprentissages ; en effet l'élève de Sixième

découvre un enseignement structuré en discipline : cette nouvelle organisation nécessite une attention particulière afin de se mettre en place dans de bonnes conditions. Il n'est pas rare de rencontrer un parent paniqué par les résultats de son enfant, tôt dans l'année, redoutant de le voir « couler », alors que rien ne le laissait penser. Le groupe Escol (Bonnéry, Rochex...) a travaillé sur les « malentendus socio-cognitifs » ; ils prennent racine très tôt, se poursuivent au collège et c'est à ce moment-là qu'ils donnent lieu à

concrétisation : l'élève réussit moins bien, l'évaluation le sanctionne, de façon brutale, alors que ce n'était pas le cas auparavant.

Il importe donc de favoriser l'articulation entre primaire et collège en renforçant les dispositifs existants, mais aussi de mener la réflexion au niveau de la construction d'une culture commune et de pratiques pédagogiques démocratisantes qui permettent à tous les élèves d'entrer dans les savoirs. ■

Rubrique réalisée par Véronique Ponvert

OUVERTURE DU MARIAGE À TOUS, PARENTALITÉ, PROCRÉATION MÉDICALE ASSISTÉE

Le Président doit tenir ses engagements

Après avoir été en avance, la France est désormais en retard concernant les droits des personnes LGBT⁽¹⁾. Dix pays ont ouvert le mariage à tous les couples⁽²⁾, quatorze pays ont mis en place des partenariats civils. Les promesses du candidat Hollande concernant ces thèmes sont claires. L'engagement 31 est l'ouverture du mariage et de l'adoption à tous. En ce qui concerne la procréation médicale assistée (PMA), cet engagement a été confirmé à plusieurs reprises, notamment lors de la campagne « Égalité LGBT 2012 » ou en réponse au questionnaire d'HES⁽³⁾. Une série d'auditions a été conduite conjointement par la garde des Sceaux et la ministre déléguée à la Famille, qui ont reçu opposants et associations favorables au projet.

Des interviews de la garde des Sceaux, qui laisse entendre ses réticences, et la fuite dans le journal *La Vie* d'un possible pré-projet de loi *a minima* montre bien que le combat n'est pas gagné concernant l'égalité des droits.



Ces droits, c'est l'accès à la PMA, bien sûr. Cependant, le mariage est aussi une façon de créer de la filiation. Or, en l'état

actuel du texte, les conjoints de couples de même sexe devraient adopter l'enfant. Il faut aller plus loin, sortir du biologique, et

repenser ce que veut dire au XXI^e siècle être parent. Non pas le repenser pour créer de la nouveauté, mais bien pour mettre un nom, des droits, des devoirs et un cadre à la multiplicité des façons de faire famille et d'être parents aujourd'hui, dans ou hors du cadre du mariage.

Comme le Pacs, initié par les militants LGBT, mais qui a profité à l'ensemble de la société, ce débat sur la filiation doit être une chance pour tous.

Le président de la République, son gouvernement et les députés doivent tenir la barre, afin que ne se renouvelle pas le désastreux épisode du vote du Pacs en 1999, qui avait vu l'absence « volontaire » d'un certain nombre de députés socialistes lors du premier vote. ■

Olivier Lelarge

(1) Lesbiennes gays bisexuels transsexuels.
 (2) Belgique, Espagne, Islande, Norvège, Portugal, Pays-Bas, Suède, Afrique du Sud, Argentine, Mexique, Canada, certains États des USA.
 (3) Association « Homosexualité et socialisme ».

LOGEMENT SOCIAL

Il y a urgence

L'incendie d'un immeuble à Saint-Denis dans la nuit du 8 au 9 septembre et ses conséquences tragiques ont remis en lumière la question du logement. L'aggravation de la crise a des conséquences catastrophiques sur le logement. La situation s'est encore dégradée depuis les élections de mai.

Ainsi, près de 3 000 places d'hébergement d'urgence ont été fermées fin juin, faute de financement. Les expulsions locatives se sont poursuivies, les destructions des bidonvilles sans relogement – sans parler des Roms – se sont accélérées. Le droit à l'hébergement et le droit au logement opposable (DALO) sont bafoués et le nombre de personnes à la rue augmente. Depuis janvier 2012, 300 personnes sont mortes alors que la durée de vie

d'un sans-abri est de 48 ans. Cette situation est intolérable.

Un toit c'est un droit

Le gouvernement a fait voter une loi sur le logement social le 26 septembre. Elle va dans le bon sens : terrains publics mis à disposition, création de 100 000 logements (sans en préciser la nature), augmentation des amendes pour les municipalités qui ne réalisent pas l'objectif des 25 % de logements sociaux. Mais elle ne répond pas à l'urgence de la situation. Ainsi, cette loi conserve la « loi Scellier » qu'elle aménage, une niche fiscale en matière d'investissement locatif, favorable aux ménages les plus riches.

Cette loi ne remet pas en cause le projet de Grand-Paris dont une des conséquences est de favoriser la



© Fotolia.fr/uzulee

spéculation immobilière et de déplacer les couches populaires vers la périphérie.

Le gouvernement ne prend aucune disposition pour faire appliquer les réquisitions, pourtant inscrites dans la loi. Or, l'Insee estime le nombre de logements vacants à 2,39 millions en 2011 et on sait que 3,2 % du parc HLM en France était vacant en janvier 2011.

Cette situation doit cesser. Les organisations de la « plate-forme des mouvements sociaux pour le logement », dont la FSU est partie

prenante, demandent des mesures d'urgence pour sortir de la rue ou de la précarité des hébergements les sans-logis et les prioritaires DALO, afin qu'ils accèdent à un hébergement stable, décent.

Rappelons que nos élèves et leurs familles, et même nos collègues, ne sont pas épargnés par la crise du logement.

La FSU et le SNES appellent les personnels à participer aux initiatives unitaires de la plate-forme « Un toit c'est un droit ». ■

Marylène Cahouet

À LIRE

Notre sélection

► PORTRAITS DE JEUNES FILLES



En une première partie superbe et subtile, Sylvain Pattieu dresse les portraits à la fois de ces jeunes filles qui vivent l'école soit en adhérant à ses règles soit en les refusant et de ces enseignants, encore jeunes, dont la vie privée interfère avec la vie professionnelle. Portrait aussi de cette institution étrange, l'école, qui dépasse ses protagonistes. Pour faire la classe, il faudrait toujours être en forme, ne pas avoir de problèmes personnels. Ces filles, qui ont 17-18 ans, qui passent le bac, n'ont pas encore trouvé leur place. Le champ des possibles est ouvert. Un drame fait le lien entre la première et la deuxième partie. Moins réussie, plus sociologique, elle n'apporte pas de touches supplémentaires aux portraits. Comme souvent pour un premier roman, l'auteur a voulu trop en dire. Une critique mineure qui ne nuit pas à la démonstration. Cette jeunesse cherche son futur, qu'elle n'a pas encore trouvé. **Nicolas Bénéïès**

• *Des impatientes*, Sylvain Pattieu, Éditions du Rouergue/La Brune, 256 p.



Films conseillés, CD jazz, le coin du polar :

CRITIQUES SUR LE SITE

WWW.SNES.EDU

POUR DÉCOUVRIR OU REDÉCOUVRIR SAUL BELLOW (1915-2005)

Un écrivain américain

Longtemps les universitaires WASP – pour *White Anglo Saxon Protestant*, les descendants des colons du Mayflower, le haut du panier de la société américaine – ont dénié à Saul Bellow, fils d'émigrants juifs d'Europe de l'Est passés par Toronto pour s'établir à Chicago, le statut d'écrivain. Au-delà, ils déniaient à ces émigrants Juifs ou Italiens, sans parler des Noirs, le statut de citoyen à part entière. Ils étaient des Américains à trait d'union. Les seules manières de s'intégrer pour ces émigrants rejetés : la musique (le jazz), le sport ou les gangs. Le père de Saul Bellow fut bootlegger. Dans *Herzog* cette biographie se retrouve. La mère de Herzog lui avait seriné de ne pas répondre à la question « *quel métier fait ton père* ». Le petit garçon avait très vite compris. La réaction à cette exclusion a été littéraire. Il a construit un nouveau langage en collant toutes les langues, l'anglais, le yiddish – et certaines de ces expressions sont passées dans le langage commun –, l'hébreu, le français, le portugais... L'exemple de James Joyce lui a servi de porte d'entrée tout en refusant, en partie, d'être par trop hermétique en se servant de l'humour et de l'ironie. Pour vivre, il faut savoir être un peu fou.

Une manière de refuser le monde. Ou d'être totalement pessimiste. Après les camps de concentration comment pourrait-il en être autrement ? Mr Slammer, dans *La planète de Mr Slammer* – je vous laisse découvrir la signification de ces noms propres aucunement choisis au hasard –, à la question « *Notre planète a-t-elle perdu la tête* », répond « *Ce ne sont pas les preuves qui manquent* ». Réflexion qui pourrait s'appliquer tout autant au monde d'aujourd'hui. « Herzog » est aussi une tentative – la première chez cet auteur – de prendre Chicago, sa ville natale, pour personnage. Une histoire qui ne connaît comme chronologie que le rythme du boogie-woogie, du train, dans lequel il égraine les lettres. Herzog en écrit de multiples, à tout le monde, du connu à l'inconnu, une sorte de logorrhée, une longue plainte, drôle à en pleurer. *La planète de Mr Slammer* est tout autant un essai sur le comment vivre après la mort, une manne d'aphorismes, d'histoires dites juives alors qu'elles sont universelles, et une réflexion sur ces curieuses années 60 dont on parle aujourd'hui avec nostalgie. Un sentiment que Saul Bellow ne connaît pas. Ces deux romans apportent la preuve de l'art particulier de cet écrivain et de son

Bellow
Herzog
La planète de Mr. Sammler



côté cyclothymique – la drôlerie et le désespoir font bon ménage – comme de son appétence à la psychanalyse. Saul Bellow, prix Nobel de littérature 1976, est connu du public français. L'intérêt de cette édition « Quarto » est multiple. Une nouvelle traduction, de Michel Lederer, permet de le relire avec une « inquiétante familiarité », de découvrir de nouveaux aspects de cette œuvre foisonnante, un index indique les traductions des termes utilisés et une présentation par Philippe Roth des œuvres de son maître et ami montre le cheminement qui conduit Solomon Bellow à devenir Saul Bellow. ■

Nicolas Bénéïès

• *Herzog, La Planète de Mr Slammer*, Saul Bellow, Quarto/Gallimard, 627 p.

Le coin du polar

La Corse, île de Beauté mais aussi nid de vipères où les nations et les gangs s'affrontent ou se soutiennent. Les RG surveillent tout ce petit monde avec beaucoup de difficultés. Les Continentaux se reconnaissent vite. Alix Deniger a voulu raconter les dérives de ce monde isolé qui ne sait plus mettre de frontières entre sa sauvegarde personnelle et celle d'un idéal qui semble hors de portée. Une histoire de morts pour rien, de barbouzes et de lutte pour le contrôle de l'île. À la fin, personne ne gagne, mais ceux qui ont perdu ce sont ces jeunes gens – les filles sont très absentes – qui ont vu la possibilité d'une vie facile et se retrouvent au cimetière. Un beau gâchis. *I Cursini* se veut la chronique de cette Corse-là. Dommage que ce soit écrit un peu trop au fil de la plume.

La banlieue, une autre île moins de Beauté autant de casse même si elle est différente. Hervé Decca, ex-enseignant dans ce Val-de-Marne qui sert de toile de fond à ce faux vrai polar, *404 not found* – pour analphabète. Un enlèvement, une enquête des flics, l'embrasement des quartiers, la famille, les grands frères, le racisme interne aux communautés, la guerre des gangs, la police ouverte et une autre raciste, remontée contre les jeunes, la vie de ces Cités. Le lycée Ravel – le *Boléro* n'est pas



loin –, avec ses élèves qui veulent s'en sortir – les filles surtout – et d'autres qui s'installent dans l'absence d'avenir et refusent de « passer le pont », d'aller à Paris, ses profs qui essaient de faire leur métier, se réunissent en assemblée générale face à une administration qui n'a plus de moyens et un manque criant d'adultes, le lycée qui reste malgré tout une sorte d'îlot de résistance. Pour le reste, la violence contre les filles, les petits, règne en maîtresse exigeante. Une fresque ! Le fil directeur de l'enquête fait passer l'essentiel, la nécessité de développer les biens communs.

Le Tennessee est un endroit isolé, rural et pauvre en ces années 1940. Les soldats revenus de la guerre en Europe soignent leurs cauchemars et d'autres font vivre un cauchemar à l'ensemble de la population. La vieille lutte du Mal et du Bien – la Bible exerce toute son influence mais ce fut le cas aussi pour Faulkner et pour beaucoup de ces écrivains du Sud des États-Unis – revit sous la plume d'un de ces grands écrivains découverts sur le tard. Pour nous, trop tard. William Gray est mort

en février 2012. Il venait juste d'être reconnu après avoir exercé longtemps les métiers du bâtiment. *La demeure éternelle* est l'un de ces romans qui laisse une trace indélébile dans votre mémoire. Le style tient la dragée haute à celui de tous ceux et celles qui l'ont précédé. Une vision sombre du monde, un monde rempli de violences et de souffrances. Il reste la lumière même si elle est ténue. Alimenter cette flamme est l'un des objectifs de cet auteur. Qu'il faut découvrir.

Les États-Unis servent de toile de fonds à ce raconteur d'histoires qu'est James Hadley Chase – René Brabazon Raymond pour l'état civil britannique. Folio a la bonne idée de nous proposer trois romans, moins connus que *Pas d'orchidées pour Miss Blandish*, en l'occurrence *Tu me suivras dans la tombe*, *Passez une bonne nuit* et *C'est pas dans mes cordes*. Des portraits de femmes libérées – appelées ici « garces » – qui savent ce qu'elles veulent, des hommes veules dans l'ensemble, respectueux de toutes les conventions, sont des thèmes qui se retrouvent dans chacune de ces enquêtes. Peut-on classer Chase parmi les féministes ? ■

Nicolas Bénéïès

• *I Cursini*, Alix Deniger, Série Noire/Gallimard ; *404 not found*, Hervé Decca, Actes noirs/Actes Sud ; *La demeure éternelle*, William Gay, Policiers/Seuil ; *Tu me suivras dans la tombe et autres romans*, James Hadley Chase, Folio/policier.

RENTÉE LITTÉRAIRE

Un échantillon

Tony Morrison, prix Nobel de littérature 1993, marque cette rentrée littéraire. *Home* est une sorte de porte d'entrée de toute son œuvre. Une histoire de racisme dans les années 1950 d'un vétéran revenu de la guerre de Corée et, surtout, un portrait de jeune femme en route vers son émancipation. Se retrouvent tous ces thèmes habituels qui construisent son univers. Elle tient à la fois du gospel, du blues, de Faulkner et de toutes les écrivaines africaines-américaines qui l'ont précédée.



À commencer par Zora Neale Hurston. Un grand roman de libération. Elle vous propose de partager son *Home*. L'accueil n'est ni chaleureux ni hostile. Il est. L'Espagne, avec Ricardo Menéndez Salmón, essaie de renouveler l'art du roman. L'auteur se met en scène sous le nom de Bocanegra et fait

l'hypothèse qu'il aura, notamment pour ce livre *La lumière est plus ancienne que l'amour*, le prix Nobel de littérature en 2040. Ironique et provocateur. Ce faux-vrai roman est une réflexion sur la place de l'art dans la société et sa capacité à pervertir le présent par une vision du futur. Le néant n'est jamais loin. Deux peintres imaginaires – Adriano de Robertis qu'il place au XIV^e siècle, Vsévolod Semiasin contemporain – et un réel, Mark Rothko, permettent de dresser des biographies qui se répondent à travers les âges. Le premier, au XIV^e siècle, s'attaque aux dogmes de l'Église et le dernier à Staline. La réalité ressemble à ces images reflétées par des miroirs



traverse. Lorenza Foschini se propose de suivre *Le manteau de Proust*. Pour qui connaît les photographies de l'écrivain, son manteau fait partie de sa silhouette. Sur sa route, elle a rencontré un collectionneur, un « nez », Jacques Guérin, le grand amour impossible de Violette Leduc, traquant manuscrits et meubles de Marcel Proust. Les personnages se succèdent, le frère de Marcel, son épouse, son gigolo, pour reconstruire l'environnement de l'écrivain génial, environnement qui se retrouve transformé dans *À la recherche du temps perdu*.

La rentrée se fait aussi du côté des « poches ». Si vous l'avez raté à sa sortie, malgré la première page de *Libération*, *Freedom* de Jonathan Franzen est disponible dans la collection Point au Seuil. Un monde étrange, déchiré, dans lequel on entre difficilement et duquel il est difficile de sortir. ■ **Nicolas Bénéès**

• *Home* Tony Morrison, Christian Bourgois, 153 p. ; *La lumière est plus ancienne que l'amour*, Ricardo Menéndez Salmón, éditions Jacqueline Chambon, 192 p. ; *Le manteau de Proust*, Lorenza Foschini, éditions Quai Voltaire ; *Freedom*, Jonathan Franzen, Points, 744 p.

déformants, le roman devenant la vérité d'un monde en train de se déliter. À découvrir absolument.

La littérature peut prendre des chemins de



NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► COMMENT ENSEIGNER LES LANGUES ?

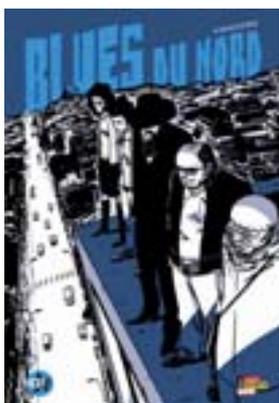
L'ouvrage est une déconstruction du discours sur le plurilinguisme qui est aujourd'hui le paradigme dominant imposé par le Conseil de l'Europe. Il conduit, selon l'auteur, à tourner le dos à l'enseignement des langues pour aller vers une autre voie, l'éducation plurilingue et interculturelle. La première partie montre les impacts possibles de ce changement sur la professionnalité du métier d'enseignant de langue, la formation des enseignants, les statuts, les *curricula*. La deuxième analyse la manière dont le plurilinguisme s'est constitué en idéologie dominante, remplaçant une autre idéologie, le monolinguisme. La dernière partie explique pourquoi l'Europe libérale instrumentalise l'enseignement des langues à des fins politiques.

Marc Rollin, groupe national langues vivantes
• *Enseignement des langues et construction européenne*, Bruno Maurer, éditions des archives contemporaines.

HISTOIRE D'UNE LUTTE VICTORIEUSE

Revenir sur l'histoire d'une lutte de dix ans, qui ne s'est jamais essouffée ni divisée et a débouché sur une victoire : c'est l'objet d'un colloque qui s'est tenu à Millau en octobre 2011, à l'initiative de la Ville et de l'Association pour l'aménagement du Larzac. Les témoignages des participants, l'éclairage d'historiens, de journalistes... ont donné lieu à ce livre. Pour ceux qui ont connu cette époque comme pour les plus jeunes, le livre permet de comprendre comment une bande de paysans, au départ plutôt individualistes et conservateurs, ont réussi à construire un mouvement social. Le livre se conclut sur les acquis à long terme de la lutte.

Sylvie Chardon
• *Paroles du Larzac*, ouvrage collectif sous la direction d'Élisabeth Bailion, Éditions Privat



Le coin de la BD : le Blues d'un pays du Nord

Viravong est un jeune auteur. *Blues du Nord* est son troisième album.

C'est pendant sa résidence d'artiste au Centquatre, au cœur du très cosmopolite XIX^e arrondissement, que le projet a germé. En couverture, la dernière image de la bande dessinée : au sommet de la tour du Maroc, surplombant Paris, les cinq personnages principaux se retrouvent acculés mais solidaires face au vide. Rien pourtant ne les destinait à se retrouver ensemble et dans une telle situation au

début du récit. Ousmane, le vieux travailleur africain à la retraite, Mme Ly, la grand-mère cambodgienne en situation irrégulière, Khadija, l'animatrice maghrébine, Hillel, le juif orthodoxe et Zaïm, le dealer algérien, sont des habitants du XIX^e arrondissement de Paris. Pendant toute la première moitié du récit, ils se croisent sans se connaître dans leurs activités quotidiennes, dans une rame de métro, au square ou au « Fantasy Bazar » de Sivardjee, qui vend « tout à un euro ».

Soudain, la situation dérape : les policiers venus en nombre arrêter Mme Ly devant l'école de sa petite fille se heurtent à la détermination de Khadija ; au même moment, des coups de feu, tirés lors d'un

règlement de compte entre gangs, sèment la confusion dans le quartier. Fuite, fusillade, prise d'otages, on bascule de la fable humaniste dans le scénario catastrophe. Les journalistes sont sur le terrain, une manifestation spontanée de soutien aux sans-papiers s'organise et le cortège se met à scander des slogans : « on bosse ici, on vit ici, on reste ici ».

À travers ce récit énergique et engagé, partagé entre l'inspiration naturaliste et l'influence des *comics* et des *mangas*, Viravong donne la parole aux immigrés sur les injustices de la société française. Le passage le plus poignant est peut-être celui où la jeune Khadija, éducatrice dans une école primaire, finit par demander aux enfants qu'elle encadre : « c'est quoi, pour vous, être Français ? » Et ces derniers de répondre : « être blanc », « manger du porc », « avoir des parents français »... Lui-même métis et originaire de la région parisienne, Viravong a un regard privilégié sur la question. Il déplore le contexte de discrimination et de racisme larvé qui est souvent le lot d'un certain nombre de descendants d'immigrés au sein de la société française et en appelle à un sursaut collectif au nom de la dignité humaine. ■ **Stéphanie Marco**

• *Blues du Nord* de Viravong, KSTR, Casterman, 170 p.



FOR ELLEN, UN FILM DE SO YONG KIM (ÉTATS-UNIS)

Rendez-vous manqué

Joby, jeune rock-star, pris dans le tourbillon de sa carrière, a mis en stand-by sa vie familiale. Oubliées, au cours de ses tournées, sa femme et Ellen, une petite fille de six ans qu'il n'a pratiquement jamais vue.

Au moment de signer les papiers du divorce réclamés par sa jeune femme, il prend conscience de la situation, entrevoit le champ de ses responsabilités. Du coup, il demande un délai, le temps de rencontrer Ellen, ne fût-ce que pour quelques heures.

L'autorisation lui est accordée. Joby, en présence de sa petite fille, bascule dans un domaine dont il n'avait sans doute aucune idée, la paternité. Une sorte de coup de foudre.

For Ellen est une œuvre magnifique tout en nuances et délicatesse. Les scènes qui réunissent le père et l'enfant sont d'une cruelle beauté, d'une telle justesse que chaque geste, attitude, regard, réplique jouent la carte du rendez-vous à jamais manqué. ■ Francis Dubois



TEMPÊTE SOUS UN CRÂNE, UN FILM DE CLARA BOUFFARTIGUE

Comment faire la classe ?

Une classe de Quatrième au collège ZEP « Joséphine Baker » de Saint-Ouen. S'y côtoient, l'insolent récidiviste, le hâbleur courant derrière sa réputation d'amuseur, la tête de mule, le paresseux provocateur... Comment contenir ce petit monde agité et réussir à transmettre les connaissances inscrites au programme, à intéresser tous les élèves à Victor Hugo, Émile Zola, Arthur Rimbaud pour

la professeure de français, à Calder et aux « lumières du noir » pour la jeune enseignante chargée de leur enseigner les arts plastiques ? Pour elles, la réponse se trouve dans une attitude non répressive mais exigeante et surtout dans le contenu de leur pédagogie. La générosité, une proximité avec les enfants sans démagogie n'ont pas valeur de

baguette magique. Mais on sent, sur l'année, se mettre en place entre les élèves et leurs enseignantes une sourde complicité. Les résultats deviennent tangibles.

Un documentaire qui, loin de la démagogie d'*Être et avoir* ou du tableau malin et pessimiste de *Entre les murs* dégage une émotion revigorante. Ici, pas de leçon de morale frontale, pas de rabâchage à propos de ce qu'est le bien et le mal, mais un travail de fourmi et une volonté tenace qui a valeur d'exemple. ■ F. D.

Le SNES est partenaire associé à la production de ce film qui participe de sa campagne de rentrée. Nous y reviendrons dans toutes nos publications. Des avant-premières sont prévues pour les enseignants partout en France. Sortie en salle le 24 octobre.

CINÉMA

Rattrapage

Ce film, *Madame Solario*, de René Féret, est sorti dans la torpeur de l'été. Pour ceux qui auraient oublié d'aller à ce rendez-vous, il y a peut-être encore ici et là des « séances de rattrapage ». ■ F. D.

MUSIQUES

• CHANSON

Champagne pour tout le monde

Les Nuits de Champagne fêtent leur 25^e automne, à Troyes, avec comme invité d'honneur Maxime Le Forestier. Un programme qui tient du livre



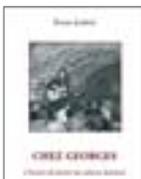
des records : 30 formations musicales, un genre musical nouveau, la « chanson chorale », une harmonisation polyphonique des compositions de l'invité et l'édition de milliers de partitions ; une création chorale, *L'Aube à l'union* qui réunit 700 collégiens-chanteurs en ouverture et, en clôture, Maxime en compagnie de 850 choristes. Une rencontre avec les chansons à ne pas manquer. Des décou-

vertes permises, comme dans tout festival qui se respecte, par le off et des concerts gratuits. ■ N. B. • Du 28 octobre au 3 novembre, rens. : www.nuitsdechampagne.com

Poésie et chanson

Enseignant de musicologie à l'Université de Valenciennes, auteur-compositeur interprète, Bruno Joubrel, fait revivre, avec son dernier ouvrage *Chez Georges* l'histoire du célèbre cabaret littéraire parisien. En ce lieu, sont passées des générations d'artistes, d'Hélène Martin à Allain Leprest, d'Anne Vanderlove à Jacques Bertin, de Michel Buhler à Valérie Barrier... Auteur aussi d'un ouvrage passionnant sur l'œuvre de Jean Ferrat, *Jean Ferrat - De la fabrique aux cimes* (Presses Universitaires de Valenciennes), il propose une chanson-conférence *Ferrat-Aragon* programmée en Île-de-France le dimanche 14 octobre (17 heures, Conservatoire Gershwin, Conflans, 78). ■ Ph. L.

• *Chez Georges*, L'Harmattan, 175 p. • Albums disponibles sur www.brunojoubrel.org



• JAZZ

Le Nord rouge et or



Tourcoing a choisi, pour sa 26^e édition, de sortir la grosse artillerie en invitant Melody Gardot, Marcus Miller, Blitz the Ambassador, John McLaughlin, Jacques Schwarz-Bart, concerts qui sont déjà complets. Il reste des innovations dont un solo de guitare de Misja Fitzgerald-Michel, Magma, les aventures de Michel Portal, les batteurs Aldo Romano, Daniel Humair, Franck Agulhon, les pianistes Roberto Fonseca, Bojan Z., Pierre de Bethmann, la chanteuse China Moses et beaucoup d'autres qu'il faut entendre et voir. Un grand festival qui marquera votre automne. Les organisateurs mettent en place des actions pédagogiques vers les élèves de tous les établissements scolaires. ■ N. B.

• Du 20 au 30 octobre, rens. : www.tourcoing-jazz-festival.com

L'automne du jazz n'en finit pas

Un festival au long cours qui nous fait visiter toutes les localités du 95. Il s'ouvrira le 20 octobre avec un trio étrange, David Venitucci à l'accordéon, Denis Leloup au trombone et Christophe Marguet à la batterie, et se terminera le 16 décembre avec un tremplin jazz dont le gagnant sera l'invité du prochain festival. Une programmation là encore pléthorique avec des rencontres classiques/jazz sur les *Variations Goldberg*, des pianistes originaux Vijay Iyer, Shai Maestro, Mario Cannonge ; des vedettes émergentes, Pierrick Pedron, Ibrahim Maalouf ; des retours comme celui de Palatino ou de David Krakauer ; et d'autres encore qu'il faudra, comme d'habitude, découvrir. Il est aussi prévu des rencontres avec les publics, jeunes et moins jeunes, pour éveiller à cette musique spécifique. Emmanuel Bex, artiste en résidence, participera à ces actions. ■ N. B. • Rés. : 01 34 48 45 03, www.jafo95.com



UNE EXPOSITION À LA CITÉ DE LA MUSIQUE, un catalogue et un coffret de cinq CD, actualité de Django Reinhardt pour le 60^e anniversaire de sa mort le 16 mai 1953. Il avait 43 ans.

À Django Reinhardt, pour l'éternité

Django, un nom qui sonne comme une charge, comme un défi. Et il a dû en relever. Le premier, sa roulotte s'enflamme en 1928. Il perd l'usage de deux doigts de la main gauche alors qu'il est déjà guitariste et banjoïste dans les orchestres musette. Il lui faudra réapprendre, ou plutôt apprendre à jouer de la guitare en abandonnant le banjo, sans se servir de ses doigts paralysés, l'auriculaire et l'annulaire. En naîtra une technique particulière qui ne doit rien à personne et tout à la rencontre des cultures, celle des Manouches, ces Tsiganes du Nord – il est né en Belgique le 23 janvier 1910 –, et le jazz. Il racontera à Charles Delaunay, son mentor, son impresario, son producteur – le fils de Robert et Sonia avait créé le label Swing, le seul label consacré uniquement au jazz et la revue *Jazz Hot* –, cet éblouissement dû à l'écoute de Louis Armstrong, grâce à sa rencontre avec le peintre Émile Savitry. À son tour, il influencera tous les guitaristes et même l'inventeur du saxophone ténor, Coleman Hawkins, avec qui il enregistra. Il constituera, avec le violoniste/pianiste Stéphane Grappelli – la fin est en i et non en y,



pour qualifier les origines italiennes – *le quintette du Hot Club de France*, en référence à ces Hot Club qui viennent de se constituer partout

en France regroupant les amateurs de jazz qui se recrutent dans les rangs du PCF comme de la droite sensible aux thèses de Jacques Maritain sur le déclin de la culture occidentale. Ce quintette sans « tambours ni trompettes » deviendra classique et sera copié dans le monde entier. Il cache d'autres confrontations, d'autres aventures. En décembre 1936, le guitariste enregistrera avec Michel Warlop – violoniste oublié qui mourra en 1947 – un *Christmas swing* aux « sophistications barbares », écrira Patrick Williams à juste raison. La folie n'est pas loin. Sa période de gloire, l'Occupation, sera celle dont personne ne voudra se souvenir pendant longtemps, sauf les « zazous » qui peupleront Saint-Germain-des-Prés. Il joue comme jamais. Il est le maître. Dans ce contexte, le jazz « français » pouvait naître. Un jazz qui s'éloigne de ses modèles et tend à l'originalité. Django donnera le la, constituant des grands orchestres, des petites formations, composant son thème-signature, « Nuages ». La chanson française s'en trou-

vera pour longtemps transformée.

Django avait déjà accompagné le chanteur de charme Jean Sablon, il accompagnera Charles Trenet et sera le professeur lointain d'un certain Henri Salvador qui se trouve, à ce moment-là, en Amérique du Sud avec l'orchestre de Ray Ventura. Bientôt Yves Montand suivra leurs traces en rêvant d'une Amérique mythique. Dans l'après-guerre, après un voyage aux États-Unis décevant où il se produit aux côtés – et non pas avec, il le regrettera – de l'orchestre de Duke Ellington, il intervient en soliste, remporte – contrairement à une légende – un grand succès mais revient amer de n'avoir pas été invité à la grande aventure du be-bop. Il continuera les concerts, retrouvant pour un temps Stéphane Grappelli mais la magie n'est plus là. Il cherchera une nouvelle famille, adoptant la guitare électrique pour, une fois encore, partir en pleine mer, sans cartes avec un simple compas, pour découvrir l'Amérique. Ce sera chose faite en 1951 et surtout en 1953, engageant Martial Solal, pianiste venant de son Algérie natale, dont c'est la première trace enregistrée, ou les frères Fol – pionniers du be-bop en France. Ils lui tiendront la dragée haute et il retrouvera le plaisir de créer. Un nouveau « Nuages » exprimera cette direction originale, l'adoption de la révolution esthétique du be-bop. Ce sera surtout ce thème insolite « Deccaphonie » qui reste un grand mystère. Au retour d'une partie de pêche à la mouche – une de ses compositions – il nous quittera brutalement. Le monde se sentit orphelin. Dans les hommages, les faces de 1951-1953 furent totalement occultées. Comme si Django ne les avait jamais enregistrées. Bizarre retournement. Il dérangeait à ne pas douter.

Il laisse une culture. Tous les guitaristes manouches apprennent la guitare avec Django, citent des thèmes qu'ils ne connaissent qu'à travers lui. Le legs de Django – signifiant « Je réveille » – se conjugue au présent. Aucune commémoration dans la volonté de le fêter. Juste la nécessité de raviver son souvenir pour qu'il reste encore parmi nous, pour qu'il prenne la place qui lui revient dans le monde d'aujourd'hui. ■

Nicolas Bénéès

• Exposition, « Django Reinhardt, Swing de Paris », Cité de la Musique, du 6 octobre 2012 au 20 janvier 2013, films et concerts dans le cadre de l'exposition, rens. 01 44 84 44 84, www.citedelamusique.fr. Catalogue sous la direction de Vincent Bessières, commissaire de l'exposition, textes de Michael Dregni, éditions Textuel avec des documents inédits.



► Promenade en bus avec le TRAM

Le réseau TRAM regroupe 31 structures, essentiellement publiques, d'art contemporain en Île-de-France qui se sont regroupées pour favoriser l'accès d'un large public à l'art contemporain. Il regroupe centres d'art (Crédac d'Ivry, CAC de Brétigny, La Galerie de Noisy-le-Sec, Micro Onde à Vélizy, Palais de Tokyo, etc.), galeries (Édouard Manet à Gennevilliers...), musées (MacVal, Musée d'art moderne de la Ville de Paris...) et écoles (ENSBA...). Dans un souci pédagogique intéressant et novateur, TRAM organise, un samedi par mois, des « taxi-tram ». Il vous invite à des promenades artistiques d'une demi-journée ou d'une journée, en car, avec un programme varié, montrant bien tous les champs de l'art contemporain. Vous aurez ainsi l'occasion, pour 6 € tout compris, de partir à la découverte de deux ou trois lieux d'art contemporain membres du réseau, et de partager des instants privilégiés en rencontrant les artistes exposés, les commissaires d'exposition ou encore l'équipe du lieu visité.

Sylvie Chardon

• Le programme taxi-tram est sur le site www.tram-idf.fr où vous pouvez vous inscrire (n'attendez pas le dernier moment, les places sont limitées). Informations complémentaires dans la rubrique « Culture » sur le site du SNES.

REDUC'SNES

Depuis bientôt 30 ans, le SNES a tissé des liens avec de nombreux théâtres, à Paris, en Île-de-France, et dans différentes Régions. Près de 200 théâtres proposent aux syndiqués SNES des réductions parfois importantes, sur présentation de leur carte d'adhérent, et moyennant une réservation préalable. Généralement, ils consentent le prix fixé pour les abonnés, mais certains lieux vont jusqu'à proposer des places à moitié prix. En échange, le SNES fait connaître la programmation de ces théâtres, annonce et critique certaines des pièces qui y sont jouées. Il publie ces informations régulièrement sur le site www.snes.edu à la rubrique « culture ». Lorsque vous réservez des places, n'hésitez pas à demander si le lieu est partenaire Réduc'SNES.

L'ACTUALITÉ CULTURELLE :
www.snes.edu

Entre deux publications du *Magazine*, chaque semaine, des dizaines de nouveaux articles à découvrir en parcourant les onze rubriques culturelles sur www.snes.edu/-Culture-.html... N'hésitez pas à nous signaler des initiatives ou des lieux qui mériteraient l'attention de tous et que nous n'aurions pas évoqués.

Philippe.Laville@snes.edu

« L'avènement des nouvelles technologies invite à repenser l'école »

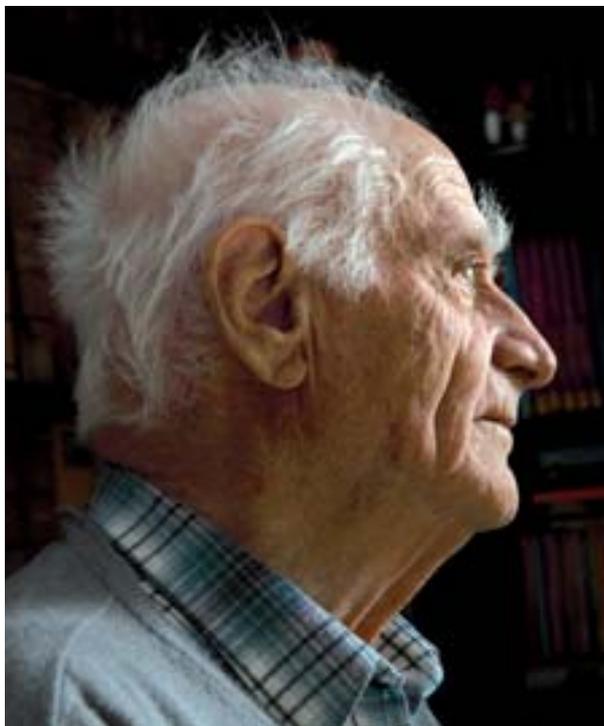
Petite poucette : rencontre avec la dernière-née de l'histoire de l'Homme. Dans son dernier livre, Michel Serres décrit un être qui a vu le jour il y a quelques années seulement : petite poucette. La réflexion du philosophe, écrite dans un style fulgurant, qui tranche avec le ton sentencieux de nombre d'essais contemporains, invite à prendre toute la mesure d'un événement considérable : la naissance des nouvelles technologies.

L'US : C'est qui, la petite poucette ?

Il y a d'abord la vitesse avec laquelle elle envoie des textos, avec les pouces. Ce nom, c'est l'expression de mon admiration ! Son âge ? Entre 7-8 ans et, disons, 32-33 ans. C'est-à-dire qu'elle est née en un temps où existaient déjà les nouvelles technologies. Ceux qui ne sont pas petite poucette vivent avec les nouvelles technologies, tandis que petite poucette vit dedans. À présent, petite poucette a grandi. Elle est entrée sur le marché du travail. Elle a fait des études supérieures, est devenue institutrice, professeure, et bientôt elle enseignera dans le supérieur. Son sexe ensuite : les femmes ont mieux réussi que les hommes à l'école ces dernières années. Je l'ai moi-même largement constaté dans mes classes, et c'est à mes meilleures élèves, au féminin donc, que je rends hommage. Sa devise : pour la comprendre, il faut entendre au sens littéral *maintenant* comme *main-tenant*... Poucette tient son ordinateur en main, c'est-à-dire le monde : les autres, les lieux, l'information. La devise de poucette ce pourrait être : « maintenant tenant en main le monde ».

L'US : Et pour l'école, ça change quoi ?

À chaque fois que j'entre dans un amphithéâtre pour faire cours... disons, par exemple, que je fasse cours sur la notion de « cacahuète »..., je me demande toujours combien d'étudiants sont allés la veille au soir taper « cacahuète » sur internet. Combien d'entre eux savent quelque chose de ce dont il sera question ? Notre époque est celle de la présomption de compétence. Un médecin doit se le dire aussi : n'importe qui souffrant d'un « pet de travers » est en mesure d'aller voir sur internet de quoi ce « pet de travers » est le symptôme et d'arriver chez le médecin avec tout ça en tête ! Petite poucette est l'héroïne d'un moment



C'est en dialoguant avec les autres disciplines qu'on fait progresser la sienne

qui n'a que deux équivalents dans l'histoire : le passage de l'oral à l'écrit, qui a bouleversé notre rapport au savoir ; le passage de l'écrit à l'imprimerie, l'exigence d'une « tête bien pleine » faisant place à celle d'une « tête bien faite », pour citer Montaigne. De même, l'avènement des nouvelles technologies invite à repenser l'école.

L'US : Les nouvelles technologies forgent, à la lettre, un nouvel être humain. L'un des chapitres de *Petite poucette* s'ouvre sur le récit de la décollation de Saint-Denis, portant sa tête sous le bras...

Quand j'étais en Terminale, en philo (je vous parle de la préhistoire, là), on nous disait que le sujet connaissant était composé de trois parties : la mémoire, l'imagination et la raison. À présent, avec les nouvelles technologies, poucette a sous la main des données par milliards de

milliards : mémoire. Des images, il y en a aussi tant et tant mises à disposition : imagination. Quant aux raisonnements, ceux que l'ordinateur peut faire sont totalement inaccessibles à l'intelligence humaine. Bref, elle a la tête sous le bras. Alors, oui, ça a des conséquences sur la nature de l'homme. Il y a ce très beau livre de Stanislas Dehaene, *Les neurones de la lecture*. Et Dehaene demande : « mais qu'est-ce qu'ils foutaient les neurones de la lecture quand les hommes ne lisaient pas ? ». Eh bien, pour poucette, c'est pareil. Elle n'a pas les mêmes neurones que ses ancêtres.

L'US : Dans votre livre, poucette s'écrie, à propos de la connaissance : « Vive Boucicaut et ma grand-mère » !

Oui, oui ! Boucicaut, c'est l'inventeur du *Bon Marché* au XIX^e siècle. Constatant que son chiffre d'affaires stagnait, il s'est dit qu'il fallait placer sur le chemin de ses clientes des produits qu'elles n'avaient pas prévu d'acheter mais qui pouvaient les intéresser : pour acheter des poireaux, grand-mère devait passer devant les soieries, et repartait ainsi avec des parures imprévues ! C'est ce que les Anglo-Saxons appellent la *serendipity*, un concept que je traduis par « sérendipité ». Cherchant un mot dans le dictionnaire, on rencontre un autre mot dont la découverte sera finalement plus importante. Les nouvelles technologies exigent ce genre de connexions, cette sorte d'errance.

Biographie

Né en 1930, Michel Serres est philosophe et historien des sciences. Diplômé de l'École navale et de Normale Sup, il a enseigné longtemps en université en France et aux États-Unis, c'est un éminent membre de l'Académie Française.

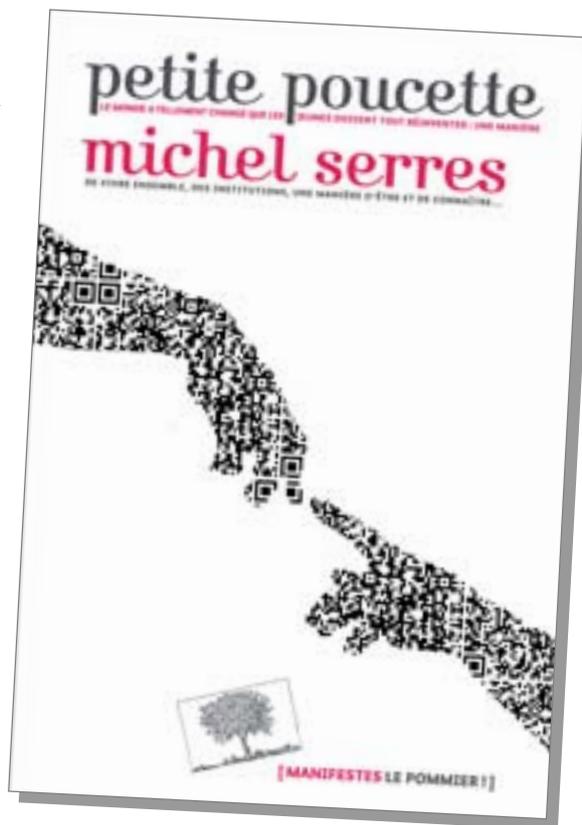
Je m'arrête : il y a, à Paris, un projet pour concentrer, au nord, à l'université de Condorcet, un pôle de sciences humaines, et, parallèlement, au sud, à l'université d'Orsay, tout ce qui relèverait des sciences dures. De la pure barbarie ! C'est en dialoguant avec les autres disciplines qu'on fait progresser la sienne. Puiser ailleurs... je me souviens d'après-midi passées avec des Sénégalais, des Vieux de mon âge, dans des villages de la brousse. On apprenait beaucoup l'un de l'autre sans parler la même langue... en séparant ainsi brutalement sciences humaines et sciences dures, la question devient : qui seront les cons d'Orsay ?

L'US : Politiquement, ça change quoi ?

L'argument majeur des ennemis de la démocratie a toujours été « ils ne savent pas ». Ils disent en gros : « Comment ça ? Matthieu, qui est prof de philo, et sa concierge : le même bulletin de vote ? ». Sauf que la démocratie, c'est ça. Or, aujourd'hui, quel que soit le problème envisagé, il suffit d'un clic pour disposer d'informations et ça, c'est une nouveauté démocratique majeure. Combien d'oncologues m'ont dit en avoir plus appris sur le cancer du sein en allant sur un forum de femmes malades que dans leurs manuels de médecine ? Aujourd'hui, tout le monde est épistémologue.

L'US : De façon plus générale, vous semblez éprouver pour poucette une tendresse qu'on serait en droit de ne pas partager : son égoïsme, sa violence...

J'ai 82 ans et vous 31. Le mot violence n'a pas



le même sens pour vous et pour moi. Bien sûr, il y a la violence des rues, le chômage, je n'ignore pas tout ça. Mais au siècle dernier, on a tué 150 millions de personnes. Tout autre chose que les milliers de morts des attentats terroristes... Alors franchement...

Et puis poucette a la santé ! Dans *Temps de crise*, je soulignais que le progrès considérable de la médecine avait créé une situation sans précédent d'un point de vue démographique. J'ai vu deux fois

L'espoir d'une nouvelle donne pour la démocratie, ce serait que tout parte d'en bas, avec une œuvre que chacun pourrait alimenter depuis la base

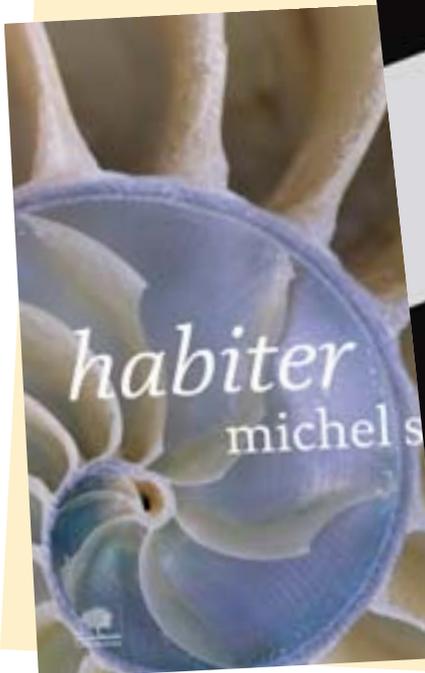
doubler la population mondiale : 2 milliards, puis 4 milliards, puis presque 8 milliards. Et poucette vit bien plus longtemps (au-delà de 80 ans). Pour rire : va-t-elle continuer de jurer fidélité pour 65 ans au moment du mariage ?

C'est vrai, il y a du désarroi, et nous autres, professeurs, sommes aux premières lignes de tout ça. Nos élèves ne savent pas où ils vont. À l'Académie Française, nous éditons, tous les vingt ans, un dictionnaire. Je connais bien les dictionnaires qui ont été édités depuis l'époque de Richelieu : d'une édition à l'autre, la différence se situe entre 3 000 et 5 000 mots environ. Alors tenez-vous bien, car entre le précédent dictionnaire et celui que nous allons bientôt éditer, la différence est de 37 000 mots ! C'est un peu une photographie des transformations que connaît notre temps, notamment en terme de métiers. Vous vous imaginez proposer à des élèves un texte de Sand portant sur des laboureurs ? Poucette n'y comprendrait rien du tout.

L'US : Parlez-nous du projet que vous avez avec le mathématicien et philosophe Michel Authier : une œuvre plastique qui s'élèverait en face de la tour Eiffel...

Ce serait une manière de faire pièce, symboliquement, à une certaine conception du savoir et du pouvoir. La tour Eiffel c'est le pouvoir qui part de la pointe et aboutit à la base. Pareil pour la pyramide. L'espoir d'une nouvelle donne pour la démocratie, ce serait que tout parte d'en bas, avec une œuvre que chacun pourrait alimenter depuis la base. Pouvoir et savoir qui n'iraient plus de haut en bas, selon une loi dure comme le fer de la tour, mais de bas en haut. Démocratie. Je le redis, on a beau faire, les gens sont au courant. ■

Propos recueillis par Matthieu Niango



Bibliographie

Michel Serres est l'auteur de plus de cinquante essais et ouvrages philosophiques, scientifiques... Parmi les plus récents, aux éditions Le Pommier :
 • 2001 : *Hominescence* • 2003 : *L'incandescent* • 2009 : *Le temps des crises* • 2011 : *Habiter ; Petite poucette*.

CSEE

Comité syndical européen de l'Éducation

Le CSEE représente 135 syndicats d'enseignement en Europe et 12,8 millions d'enseignants de tous les niveaux de l'éducation (du pré-primaire à l'enseignement supérieur et à la recherche). Le CSEE est un partenaire social dans l'éducation au niveau européen et une des 10 fédérations syndicales de la CES. Le CSEE est la région européenne de l'IE (Internationale de l'éducation).

L'engagement du SNES y est fort à travers une participation active aux différentes initiatives et des responsabilités au sein du Bureau sur un des postes de vice-présidents.

Forum Social Européen



L'Alter Summit est un processus récemment mis sur pied, destiné à prendre la relève des Forums Sociaux au niveau européen. Son objectif est, en s'appuyant sur des dynamiques nationales voire régionales, de mettre en avant un contre-projet européen soutenu par un nombre significatif de syndicats et d'associations. L'Alter Summit, dans lequel le SNES et la FSU prennent une part active, doit se réunir à Florence le 11 novembre prochain, en marge de Florence 10 + 10, événement célébrant l'anniversaire du premier Forum Social Européen. Ce pourrait être une première occasion, en élargissant le cercle des partenaires syndicaux en éducation, d'aller vers des actions européennes (distribution d'un tract élaboré en commun, interpellation de parlementaires, action médiatique un même jour dans plusieurs pays...).

Slovaquie

Grève des enseignants

Une grande majorité des écoles primaires et secondaires ainsi que certaines écoles supérieures ont été fermées le jeudi 13 septembre en Slovaquie, à cause d'une grève des enseignants qui réclament une hausse générale des salaires de 10 %. Ce mouvement a été très largement suivi avec un taux de 90 % dans le primaire, de 80 % dans le secondaire et 30 % pour les universités.

Membre de l'UE depuis 2004 et de la zone euro depuis 2009, la Slovaquie veut ramener son déficit des finances publiques en-dessous des 3 % du PIB à partir de 2013 et le gouvernement mène une politique d'austérité. Les salaires des enseignants en Slovaquie se situent entre 435 euros par mois pour un enseignant débutant et 580 euros pour un enseignant après une quinzaine d'années de travail, alors que le salaire moyen dans le pays se chiffre à 770 euros.

EUROPE

Actions syndicales communes pour l'Éducation

Lors de son congrès national, le SNES a réaffirmé « la nécessité d'approfondir ses contacts avec les syndicats membres du CSEE (Comité syndical européen de l'éducation) de manière bilatérale à multilatérale, pour promouvoir cette conception d'un syndicalisme d'action au niveau européen, autonome dans la définition de ses priorités et de ses actions ». La mise en œuvre de ce mandat s'est traduite par l'organisation d'une première réunion à Paris les 24 et 25 septembre avec des représentants de la FLC-CGIL (Italie), GEW (Allemagne), FENPROF (Portugal) et OLME (Grèce). Sujet de débat : l'action syndicale contre les plans d'austérité et les politiques néolibérales.

Convergences européennes

Comment mettre en place des convergences et déboucher sur des initiatives concrètes en termes de mobilisation à l'échelle européenne ? Quels sont les espaces à investir pour permettre au syndicalisme enseignant de prendre toute sa place dans les mobilisations en cours afin de peser sur les politiques définies et conduites au niveau européen ? Quel type d'intervention en direction des instances européennes comme la Com-



© Thierry Nectoux

mission et le Parlement ? S'il y a bien eu des mobilisations dans différents pays, aucune action forte et visible n'a vu le jour au plan européen, même si la CES (Confédération européenne des syndicats) a condamné le pacte budgétaire et les logiques d'austérité largement dominantes en Europe : réduction



© DR

Manuela Mendonça,
FENPROF, Portugal

On ne gagnera pas la bataille contre les politiques néolibérales et les plans d'austérité si on ne réussit pas à convaincre les gens qu'il y a d'autres alternatives. Et ces propositions alternatives, nous essayons de les mettre dans le débat public. La Troïka a indiqué que de nouveaux efforts étaient à faire l'année prochaine, y compris dans le secteur de l'éducation.

Joëlle Casa, FLC-CGIL, Italie

L'Italie constitue un exemple typique d'une politique européenne qui est une faillite complète au niveau économique et financier comme au plan social, avec un recul des droits des travailleurs et des réductions de salaires dans le public comme dans le privé. Le début des réformes, comme le demande l'Union européenne, a été entamé par le gouvernement Monti.



© DR

de l'emploi public, des salaires et des pensions, atteintes au droit du travail, des salaires et à la négociation collective, déni de démocratie, etc.

Enclencher une euro-campagne

À l'issue des échanges sur la situation politique, économique et sociale de chacun des pays représentés, il a été décidé de travailler à l'élaboration d'un document commun.

Ce document analysera sur la base d'exemples concrets l'impact de la crise dans le secteur de l'éducation, les conséquences pour les enseignants et personnels ainsi que pour les élèves et les étudiants. Il sera diffusé aux autres organisations syndicales afin qu'elles rejoignent le processus engagé. Il servira également de support à une campagne en direction des eurodéputés, avec des délégations dans chaque pays et en direction du Parlement européen. La démarche qui est enclenchée a pour but d'organiser des actions communes. Les prochaines réunions des instances du CSEF, notamment le congrès de novembre ainsi que les initiatives telles que l'Alter Summit seront autant d'occasions de débattre. ■

Odile Cordelier
et Florian Lascroux



© DR

Themis Kotsifakis, OLME, Grèce

La Grèce est le laboratoire de l'Europe. Le gouvernement issu des élections, avec une coalition de trois partis, conduit la même politique d'austérité plus dure encore. Nouvelles baisses de salaire (40 % depuis le début de la crise) et des retraites, mise en place de nouveaux impôts. La situation est très grave et il est difficile de stopper les politiques de la Troïka. La grève générale du 26 septembre a pour

objectif d'empêcher le vote de nouvelles mesures et une autre grève générale pourrait être décidée.

Ulrich Thöne, GEW, Allemagne

Le pacte budgétaire est à présent une réalité. Il est nécessaire d'entrer dans l'action partout en Europe pour redistribuer les richesses. Et dans le secteur de l'éducation, la privatisation gagne du terrain. 7,5 millions de personnes de plus de 14 ans sont illettrées en Allemagne et on manque d'enseignants qualifiés.



© DR

13^E RENCONTRE DU COMITÉ SYNDICAL FRANCOPHONE DE L'ÉDUCATION ET LA FORMATION (CSFEF).

Un appel pour un véritable engagement en faveur de l'éducation publique et de l'éducation au développement durable

Éducation et développement durable

Réunis à Kinshasa les 3 et 4 septembre 2012 pour la 13^e Rencontre du CSFEF sous le thème des enjeux environnementaux et économiques en éducation face à la gouvernance mondiale, les responsables de 29 syndicats de 23 pays de l'espace francophone ont adopté un Appel aux chefs d'État et de gouvernement en vue du Sommet de la Francophonie des 12, 13 et 14 octobre prochain.

Avant toute chose, le CSFEF affirme que la sortie de cette crise passe par un investissement accru dans l'éducation publique. Les syndicats demandent aux dirigeants réunis au 14^e Sommet de la francophonie à Kinshasa, en République Démocratique du Congo :

- de fixer le niveau des budgets consacrés à l'éducation dans chaque pays à au moins 6 % du PIB ;
- d'atteindre, pour les pays de l'OCDE, le seuil minimum de 0,7 % du PIB consacré à l'aide publique au développement afin d'investir les sommes supplémentaires nécessaires pour financer les objectifs de l'Éducation Pour Tous fixés par l'UNESCO et notamment la scolarisation des filles ;
- de soutenir la mise en place d'une taxe sur les transactions financières destinée à soutenir l'éducation pour tous ;
- d'engager une revalorisation de la profession enseignante et des salaires, et de favoriser le dialogue social en éducation.



© DR

Interpellation des politiques

Cet appel aux chefs d'État et de gouvernement affirme que l'éducation est essentielle pour le développement durable, que l'éducation au développement durable est une nécessité, que l'on doit favoriser la coopération en Éducation au développement durable entre les États et au sein des États, et qu'il n'y a pas d'économie verte sans un autre cadre de gouvernance mondiale. Dans cette perspective, le CSFEF demande aux chefs d'État et de gouvernement :

- d'appuyer la création d'un organisme mondial du développement durable, indépendant et placé sous l'égide de l'ONU ;
- d'œuvrer à la création d'une contribution internationale des entreprises multinationales, qui exploitent les ressources naturelles, au profit de l'éducation, de la formation et de la santé ;
- de contribuer avec les organisations responsables à assurer une juste répartition des richesses et à lutter contre l'évasion fiscale. L'appel complet sur le site www.csfef.org ■

Florian Lascroux

UN LIVRE NUMÉRIQUE (E-BOOK) est un ouvrage contenu dans un fichier informatique. De la taille d'un format A5 pour environ 200 grammes, une liseuse permet de stocker plusieurs centaines de livres numériques. Cet article n'est pas un guide d'achat mais vous permettra de connaître un peu mieux l'objet et ses enjeux.

Livre libre

Format et taille, c'est différent !

Le grand avantage de la liseuse est de pouvoir stocker plusieurs livres. Les écrans à encre électronique permettent de lire en plein soleil avec un contraste très proche du livre papier. On peut ajouter des annotations, des signets, utiliser en parallèle un dictionnaire.

Toutefois, si tout le monde peut lire un livre papier, ce n'est pas le cas d'un e-book : il existe plusieurs formats différents dont certains sont propriétaires, fermés et spécifiques à une liseuse (ePUB, PDF, MOBI, AWZ...). Si le ePUB est un format ouvert (HTML), certaines liseuses ne peuvent pas le lire. Le fabricant préfère vous contraindre à utiliser son propre format, souvent lié à sa boutique de livres numériques. Sachez également que le prix d'un livre numérique est assez proche de sa version papier.

Si on peut prêter un livre papier, le vendre ou le donner, ce n'est pas forcément le cas des livres numériques. Ils ne vous appartiennent pas. Vous avez simplement payé le droit d'utiliser et de lire le livre, surtout si ce dernier est « protégé » par des DRM (menottes numériques) qui lient votre livre à votre liseuse.

Bruce Willis dans « Die hard : piège des DRM »

Bruce Willis est un très gros consommateur de fichiers iTunes. Il a découvert que ses enfants ne pourraient pas hériter de son énorme discographie. En effet, on ne paye que le droit d'écouter les morceaux et de regarder les vidéos. On n'est pas propriétaire, mais juste locataire d'une licence. On ne peut donc ni les revendre, ni les donner ou... les léguer. Plutôt mécontent, l'acteur va tenter un procès à Apple. Son entourage a démenti cette information mais cela aurait été intéressant : quelles auraient été les conséquences sur le marché ? Et sur celui des e-books ?



© Fragonard, La liseuse

Comment est-il possible de ne pas transmettre un fichier ? À cause des DRM. *Digital Right Management*, ou gestion des droits numériques, le DRM est aussi appelé « menottes numériques ».



Il permet de contrôler l'utilisation des supports numériques (e-books bien sûr mais aussi CD, DVD, Blu-Ray). Les éditeurs aiment parce qu'on ne peut pas les copier. Le client est lié au produit. Les consommateurs détestent, pour la même raison. Un e-book « DRM-isé » est réservé à votre unique usage. Nous vous renvoyons aux brèves sur le livre électronique dans un précédent dossier : www.adapt.snes.edu/spip.php?article663.

Mais alors, c'est nul ?

Ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain ! Il existe des éditeurs qui ne mettent pas de DRM sur leurs livres, et même des sites de livres gratuits à télécharger sans DRM. Ils contiennent des livres sous licence libre ou tombés (ou plutôt élevés !) dans le domaine public. Lire sur une liseuse, c'est une façon différente de lire. La lecture numérique n'exclut pas la lecture papier et vice versa. C'est complémentaire. À vous de privilégier les formats ouverts comme ePUB ou d'autres mais sans DRM.

Toutefois, réfléchissez bien avant d'acheter ce type de matériel. Les tablettes tournant sous des logiciels libres se démocratisent de plus en plus, et proposent parfois des fonctionnalités comparables à celles des liseuses, avec des usages potentiels bien plus variés... ■

QUELQUES PISTES

- ▶ Trois sites incontournables : www.ebouquin.fr, www.actualite.com et <http://gallica.bnf.fr>
- ▶ Des ebooks libres et gratuits dans le domaine public : www.ebooksg gratuits.com (s'abonner à leur liste de diffusion).
- ▶ N'oubliez pas Gallica, la bibliothèque numérique
- ▶ Vous pouvez lire et télécharger des livres sur www.livrespourtous.com
- ▶ Les différents formats et les liseuses qui vont avec : <http://leo.hypotheses.org/899>
- ▶ Note de synthèse sur les DRM réalisés par l'April : www.april.org/publication-april-synthese-sur-les-drm
- ▶ Même si elle n'est pas prévue pour cela, votre DS peut servir de liseuse : www.5axe.com/blog/2010/02/09/tutorial-comic-book-ds-ereader-sur-ds
- ▶ Un logiciel pour gérer et convertir ses e-books : <http://calibre-ebook.com>
- ▶ Les 100 éditeurs qui ne mettent pas de DRM : www.syndicat-librairie.fr/fr/les_editeurs_sans_drm

NOTRE VEILLE DE SEPTEMBRE

TROIS COUPS DE CŒUR

Tous les webdocumentaires, webreportages et webfictions d'ARTE. Des créations et des expériences pensées pour le web, avec les outils les plus innovants.

À explorer, à commenter et à partager sans modération :

▶ www.arte.tv/fr/6845158.html

Arago, le superbe portail de la photographie, avec de nombreux critères de recherches :

▶ www.photo-arago.fr

Créé en 2005 par le CNRS, le Centre national de ressources textuelles et lexicales fédère, au sein d'un portail unique, un ensemble de ressources linguistiques informatisées et d'outils de traitement de la langue :

▶ www.cnrtl.fr

TEXTES ET DOCUMENTS POUR LA CLASSE

Pour mieux utiliser cette revue du Scéren CNDP, s'inscrire à la newsletter du site TDC, message à tdc-subscribe@listes.cndp.fr

▶ Plus d'infos sur www.cndp.fr/tdc

MUSIQUE LIBRE !

Cette association milite pour une musique accessible à tous dans le respect des droits d'auteur. Elle accueille sur son site www.dogmazing.net des artistes et labels de tous les pays qui autorisent le téléchargement de leurs créations grâce à des licences libres ou ouvertes comme Creative Commons (<http://creativecommons.fr>) ou la licence Art Libre (<http://artlibre.org>).

CASIO.

DICTIONNAIRES ÉLECTRONIQUES

Véritables outils pédagogiques

Visuels, Complets, Légers



EW-F4000E

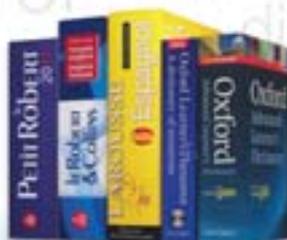


17 OUVRAGES EN 1 !

- Contenu encyclopédique
- Amélioration de la prononciation avec la fonction vocale 
- Connectivité PC



EW-F300C



5 OUVRAGES EN 1 !

- Accès rapide aux sens des mots
- Assimilation visuelle grâce :
 - à l'écran couleur
 - aux illustrations
 - à la fonction  pour surligner les mots
- Compact et résistant aux chocs



Pour plus d'informations, rendez-vous sur

EX-word

www.ex-word.fr

SNES - Service petites annonces

Tél. : 01 40 63 27 10

46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES
 • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

Studio 4 p. Serre-Chev. Noël : 250 €/sem. - Févr. : 300 €/sem. Tél. 01 45 47 88 29.

Paris (94), M° Château de Vincennes, coll. loue petit studio, 13 m², 450 € c.c. Tél. 09 52 43 01 48.

(46) Cahors, coll. loue appt 3 pièces aux normes, plein centre, 600 €/mois. Tél. 06 45 35 58 58.

Venise, part loue appts tt confit, centre ville. Tél. 04 73 33 55 95.

Rome, collègue retraités, propose chambre d'hôte pour 2 personnes, petit-déjeuner inclus. Tél. 0039 06 827 1447. M° Simon.

Budapest, bel appt F2, 43 m², 2 pces tt cft, mblé entièrement neuf, cuis. tt éq. Au ctre de Budapest (50 m de Váci Utca et Danube). HS : 70 €/j ; BS : 50 €/j. Tél. 06 43 60 95 52.

IMMOBILIER

Vds appart. Alsace Woerth, 85 m², 2 chambres, 1 bureau, garage, cave. Au calme, 112 000 €. Tél. 03 88 09 37 41.

LOISIRS

Séjours culturels Andalousie
www.estanciasandalusies.com

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1 000 €. Occasion, neufs, prix exportateur... livr. et SAV ds toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne. Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7 sur RDV, www.bion-piano.com

Publicité

Russie	Népal	Cambodge
6 JOURS Ville de Culture	15 JOURS Pause Découverte	18 JOURS Voyage Expédition
À partir de 1180€ TTC /pers. le 31/12 (Réveillon)	À partir de 1960€ TTC /pers. le 10/11	À partir de 2335€ TTC /pers. le 17/11

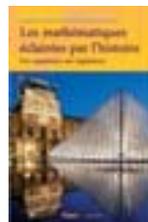
ARVEL Voyages 04 72 44 95 50
www.arvel-voyages.com



N'hésitez pas à commander en ligne sur
www.adapt.snes.edu
 rapide, facile, sûr
 (paiement par carte sécurisé)
 et le port est gratuit !

Les mathématiques éclairées par l'histoire Des arpenteurs aux ingénieurs

L'ouvrage fait suite à *Des défis mathématiques. D'Euclide à Condorcet*, coédition Adapt/Vuibert, 2010. Il propose de revenir sur les origines de neuf théories mathématiques en lien avec des pratiques de mesure ou de calcul. Il permet de découvrir les mathématiques anciennes, égyptiennes, grecques, indiennes et arabes, à plusieurs époques, et donne à lire des textes de savants comme Archimède, Galilée, Fermat et Gauss, ou d'ingénieurs aux noms moins illustres, en les situant dans leurs contextes scientifiques et culturels.



Les auteurs, tous membres des Instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM), nous font partager leurs démarches et leurs réflexions quant à l'introduction d'une perspective historique dans l'enseignement des mathématiques, depuis le collège jusqu'au postbaccalauréat.

• Coordonné par Évelyne Barbin, coédition Adapt-Vuibert, 23 €

Professeur, Comment faire ? Conseils pour mieux vivre son métier



Commencer à enseigner, c'est être confronté à de nombreuses questions en même temps qu'à une charge de travail importante. Les identifier tardivement ou y répondre par tâtonnements peut révéler le manque de pratique et mettre en difficulté. Cet ouvrage est né à partir des questions de jeunes collègues, alors que la formation initiale par les IUFM vient d'être quasiment supprimée.

Sans prétendre remplacer la nécessaire formation pour ce métier qui exige un haut niveau d'expertise, l'auteur donne ici de précieux conseils qui pourront éviter bien des déconvenues à ceux qui entrent dans le métier et dans lesquels des enseignants chevronnés trouveront à renouveler leurs pratiques.

• Françoise Le Duigou, coédition Adapt-SNES/Éditions de l'Atelier, 12 €

Guide juridique pratique des personnels des collèges et lycées

Statuts, services, carrières, traitements : ce livre répond aux questions concernant la situation professionnelle et administrative de toutes les catégories de personnels, titulaires ou non (Textes, types de recours, marche à suivre, modèles de lettres). Même si les textes qui régissent nos professions connaissent ces dernières années un perpétuel remaniement, il reste important de connaître ses droits et de les faire vivre.



2010 : deuxième édition actualisée (première édition en février 2004).

• Régine Paris, Adapt, 104 p. au format A4, juillet 2010, 17 €

BON DE COMMANDE

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Adresse électronique : @

TITRE	QUANTITÉ	TARIF
MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE		

Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ? OUI NON

À envoyer aux **Éditions ADAPT** : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit) ou à commander sur le site www.adapt.snes.edu



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

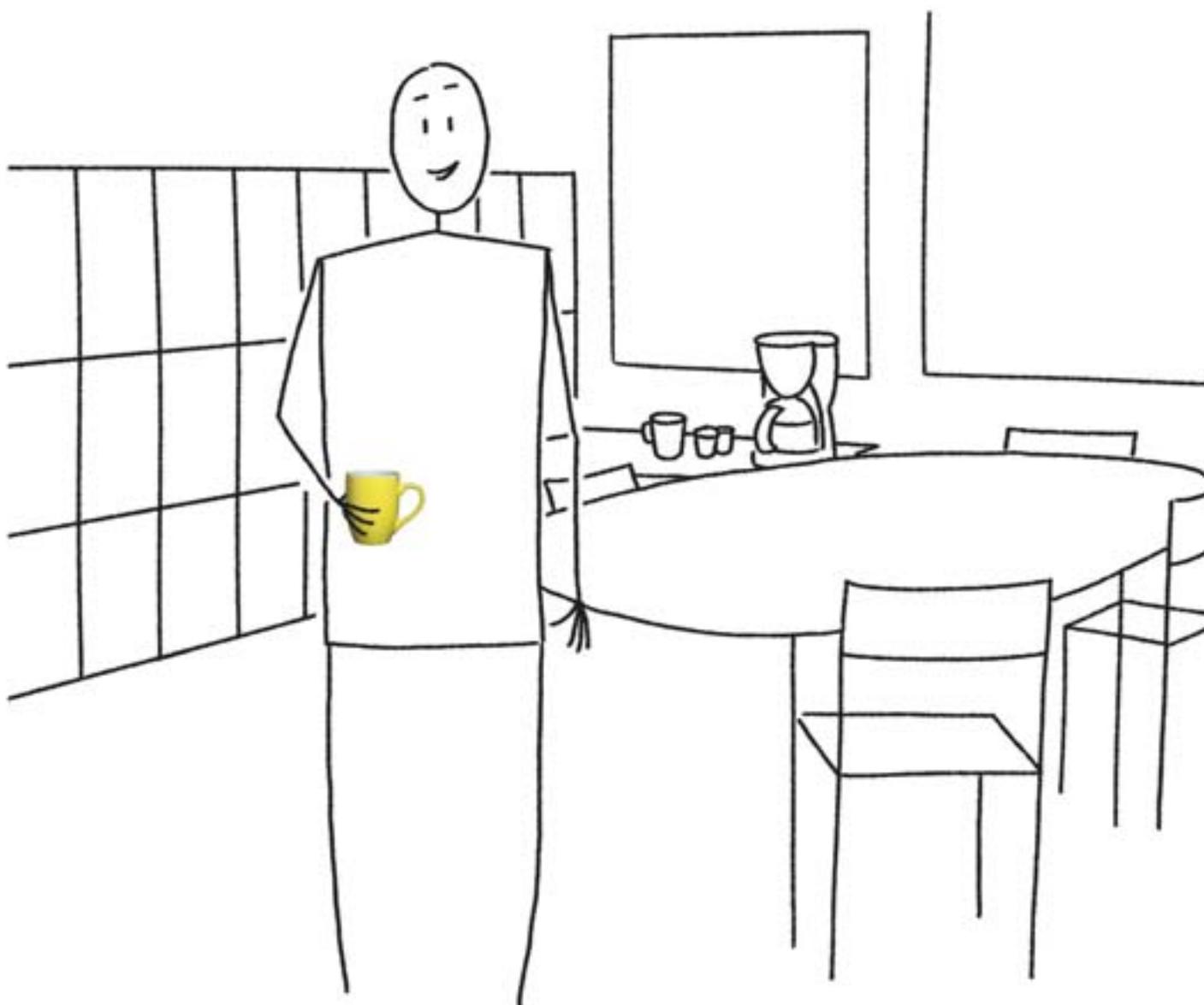
Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque coopérative. Ce que ça change ? C'est une banque qui appartient à ses clients-sociétaires, tous issus de l'éducation nationale ; de l'enseignement supérieur et de la recherche ; des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Ceux-ci peuvent participer au fonctionnement de leur CME en votant aux Assemblées générales et en élisant leurs représentants au Conseil d'administration suivant le principe : "une personne, une voix". C'est donc à ses clients que le Crédit Mutuel Enseignant rend des comptes, et non à des actionnaires.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

« En groupant assurance professionnelle et assurance personnelle à la MAIF, je suis moins stressé et en plus, je fais des économies. »

Benjamin - Enseignant titulaire 1^{re} année.



OFFRE « JEUNE ENSEIGNANT » – 30€ OU 60€ REMBOURSÉS.

Être bien assuré, c'est être couvert pour ses risques professionnels et privés.

Avec l'offre « jeune enseignant », la MAIF vous propose de faire des économies en combinant votre assurance professionnelle et votre assurance auto ou habitation.

Pour plus d'informations, appelez le 0800 129 001*



ASSUREUR MILITANT